

Quotidien national d'information - Prix Algérie 10 DA - France 1 euro

Vendredi 23 - samedi 24 janvier 2026 - www.lecourrier-dalgerie.com - N°6655 - 22^e année

FAF-CAF

Vers un nouveau bras de fer juridique en Suisse



P11

LA FRANCE DES VOYOUS ET DES DESCENDANTS DE L'OAS VERSE ENCORE DANS LES EXCÈS CONTRE NOTRE PAYS

L'Algérie qui avance dérange

Dire que la campagne anti-algérienne est l'œuvre exclusive de l'extrême-droite relève d'une méconnaissance de la scène médiatique-politique française.

LIRE EN PAGE 3

INTEMPERIES

Sayoud au plus près des sinistrés

LIRE EN PAGE 5



Ph : DR

ILS SIGNENT LA MISE EN SERVICE IMMINENTE DE LA LIGNE MINIÈRE OUEST

Cinq ministres à Tindouf

P 24

LOI CRIMINALISANT LA COLONISATION FRANÇAISE

Treize articles soumis à la commission paritaire

P 2

FORMATION PRÉALABLE À L'INTÉGRATION DES ENSEIGNANTS

Le MEN apporte des précisions

P 6

HIPPODROME ABDELMADJID AOUCHICHE - ALGER, CET APRÈS-MIDI À 15H30

Un quinté très ouvert

P 21

LES COURSES EN DIRECT

L'ÉDITO

Pendant que le premier ministre français, Sébastien Lecornu, tente désespérément de rendre à son pays les outils de sa gouvernance, tout en esquivant les motions de censure pour échapper à la révocation qui a touché ses deux prédécesseurs, les Français sont livrés à eux-mêmes. En effet et alors que les agriculteurs, en situation de détresse, bloquent les routes et forcent les portes du gouvernement, le président de la République, Emmanuel Macron, joue... « dur à cuire » comme dirait Trump. L'Élysée, siège de la seule institution française qui tient encore debout face à l'émissaire général du pouvoir, ne s'occupe plus de politique intérieure. Son locataire, le chef de l'État, fait dans la diversion pour entraîner les français dans une guerre, peu importe laquelle. En Ukraine, au Groenland ou ailleurs. Emboitant le pas à son chef d'état-major des armées, le général Fabien Mandon, qui avait demandé, en novembre dernier, aux Français d'être prêts à « accepter de perdre leurs enfants » en cas de guerre, Emmanuel Macron, dans un discours, le 15 janvier dernier, a été plus précis. « Nous allons aug-

La France prépare la guerre

menter nos stocks de munitions de tous types pour tenir compte du retour d'expérience des conflits en Ukraine et en mer Rouge, et nous allons renforcer en quantité et en qualité la préparation opérationnelle de nos armées », a-t-il déclaré devant les militaires d'une base aérienne. C'est sa façon d'allumer les contre-feux pour contenir la colère des français qui « tirent le diable par la queue ». À tous ces ménages qui n'arrivent pas à joindre les deux bouts, à tous ces français qui vivent dans la précarité. Tous les rapports (IPSOS, secours catholique, INSERM, INSEE, ...) l'affirment : la pauvreté a « atteint un sommet depuis 30 ans ». La Cour des comptes estime que près de

22% de la population vit grâce aux aides des associations comme les « restos du cœur ». Un chiffre indéterminé, poussière sous le tapis, concerne la catégorie qui s'approvisionne dans les poubelles des grandes surfaces. Ce qui a pour conséquence, selon l'INSERM (Institut français de la santé et de la recherche médicale), une hausse de la mortalité néonatale dans les « communes socio-économiquement défavorisées ». Une autre conséquence qui ne vient pas forcément à l'esprit est à venir avec l'application du « Mercosur », cet accord sur les produits agricoles des pays d'Amérique latine à prix cassé qui vont se déverser sur l'Europe, y compris la France. Tout indique que la situation va s'empirer. Un contexte qui a entraîné une baisse de la consommation qui est elle-même à l'origine de près de 69.000 faillites de PME et TPE en 2025. Sans compter les grands groupes qui délocalisent et quittent la France. Parmi les multiples paradoxes, il y a cette augmentation (qui augmentera l'endettement) du budget de l'armée alors que la France est déjà criblée de dettes évaluées à 3.482 milliards d'euros. Après avoir plongé les français dans la précarité comme ils ne l'ont jamais connue, Macron veut maintenant les envoyer au casse-pipe, avant de quitter l'Élysée ! Zohir Mebarki

LOI CRIMINALISANT LA COLONISATION FRANÇAISE EN ALGÉRIE

Treize articles soumis à la commission paritaire

Le texte de loi criminalisant la colonisation française en Algérie a été adopté par le Conseil de la nation lors d'une séance plénière présidée, ce jeudi, par Azouz Nasri, président du Conseil, en présence du ministre des Moudjahidines et des Ayants droit, Abdelmalek Tacherift, et de la ministre des Relations avec le Parlement, Mme Nadjiba Djilali.

Les membres du Conseil de la nation ont, toutefois, émis des réserves sur 13 articles en vue de leur révision, notamment ceux relatifs aux "réparations" et aux "excuses" car ne correspondant pas à l'orientation nationale ancrée par le président Abdelmadjid Tebboune. Il s'agit des articles 1er, 5, 7, 9, 10, 15, 16, 17, 18, 20, 21, 25, 26 dont la Commission de la défense nationale du Conseil de la nation a demandé "la réécriture et la reformulation, en y apportant les améliorations et les corrections susceptibles de renforcer la qualité de la législation, de garantir la pertinence du texte et de consacrer son efficacité juridique et institutionnelle". Ces articles seront soumis aux mesures constitutionnelles et juridiques en vigueur, notamment l'article 145 de la Constitution, alinéa 5, et les articles 88 à 98 de la loi organique 16-12 modifiée, prévoyant leur soumission à la commission paritaire des deux chambres du Parlement. Cela a été confirmé par le président du Conseil de la nation, Azouz Nasri, qui a fait savoir, à l'issue de la séance plénière consacrée à l'adoption du texte de loi, que les articles concernés seront renvoyés à la commission paritaire. Pour rappel, le texte de loi a été proposé à l'initiative des députés de l'Assemblée populaire nationale (APN) à partir d'une idée soumise à l'APN immédiatement après son investiture lors de la neuvième législature fin 2021. La décision prise à l'époque a été de se ruer à ce projet pour donner l'avantage à la démarche entamée par le président Tebboune à ce sujet. On sait que le président Tebboune a œuvré pour éviter l'instrumentalisation et l'exploitation politicienne et idéologique du dossier de la mémoire et de l'histoire. Dans une interview accordée à l'hebdomadaire français Le Point, en juin 2021, le président de la République a dit ce qu'attendent les Algériens : une "reconnaissance totale de tous les crimes" commis par la France coloniale, soulignant que le fait de reconnaître ses crimes est une forme de repentance.



PHOTO DR

À la même occasion, il a également donné le point de vue de l'Algérie sur la question des "réparations ou des compensations" de la France; concernant entre autres les essais nucléaires effectués dans le Sud algérien et leurs retombées : "Nous respectons tellement nos morts que la compensation financière serait un rabaissement. Nous ne sommes pas un peuple mendiant, nous sommes un peuple fier et nous vénérions nos martyrs". Dans le texte de loi adopté, ce jeudi, 13 articles seront donc réécrits et reformulés à la lumière des positions exprimées par le président Tebboune à ce propos. Il reste que cette loi constitue une "référence" pour les pays ayant vécu ce colonialisme tyrannique et abject, a affirmé Azouz Nasri, à l'issue de l'adoption du texte. Cette loi est "un témoin immortel des crimes barbares du colonialisme français en Algérie, visant à effacer l'humanité, l'identité et les biens partout dans la terre de l'Algérie", a-t-il ajouté.

Le président du Conseil de la nation a relevé que le Conseil a initié la parution d'un numéro spécial de la revue "La Pensée parlementaire" du mois de janvier courant intitulée "Les crimes de la colonisation française en Algérie : 1830-1962", ce qui se veut "un gage de fidélité et un hommage aux sacrifices incommensurables du peuple algérien, tout au long de plus de 130 ans". Quant au ministre des Moudjahidines et des Ayants droit, il a souligné que ce texte "traduit la volonté populaire et incarne la conviction profonde du peuple algérien que la mémoire nationale ne tolère aucune surenchère ni aucune fragmentation, et ce, en phase avec les hautes orientations sur lesquelles le président de la République a toujours insisté dans le cadre de la protection et de la préservation de la mémoire nationale".

M'hamed Rebah

ADOPTION DU TEXTE MODIFIANT LA LOI SUR LE CODE DE LA NATIONALITÉ

Une réponse à « ceux qui renoncent à leur algérianité »

Les membres du Conseil de la nation ont adopté, jeudi à l'unanimité, le texte modifiant la loi portant code de la nationalité. Lors d'une séance plénière présidée par le président du Conseil, le ministre de la Justice, Lotfi Boudjemaïa a précisé que le texte adopté vise à "faire face à certains comportements ciblant la stabilité de notre pays et à préserver le caractère sacré du lien de nationalité existant entre les citoyens et leur Etat". L'importance de ce

texte réside dans le fait qu'il intervient en tant que "solution pour faire face aux comportements de certains Algériens qui ont renoncé à leur algérianité, et à leurs obligations légales et morales envers leur patrie et tenté de lui porter atteinte, profitant de leur présence hors du territoire national et de la protection assurée par leurs pays de résidence, dont certains sont connus pour leur hostilité notoire à notre pays, et ce à travers la création d'un nouveau système

de déchéance de la nationalité algérienne, d'origine ou acquise", a-t-il ajouté. Cette déchéance, a-t-il fait observer, s'effectue "selon des procédures légales strictes et des garanties précises", qui prévoient notamment "la détermination des cas de déchéance à titre impératif, la notification à la personne concernée, la réception de ses explications concernant les actes qui lui sont imputés, l'examen des dossiers de déchéance de nationalité et leur traitement par une commission

spéciale qualifiée, composée de spécialistes de différents secteurs et organismes concernés, ce qui rend cette procédure exempte de tout arbitraire et exclusivement régie par le principe de la souveraineté de la loi et la protection de l'Etat et de ses fondements essentiels". Le ministre s'est dit convaincu que de tels textes "permettront à l'Algérie de déjouer toutes les conspirations et de faire échouer les plans hostiles"

Sarah O.

CODE DE LA ROUTE

Le Conseil de la nation défend la conformité de la procédure législative

Le Bureau du Conseil de la nation a affirmé que la procédure législative relative au projet de loi portant Code de la route est pleinement conforme aux dispositions de la Constitution et de la loi. Il s'est dit surpris par les déclarations attribuées à certains membres du Conseil par le quotidien El-Watan, selon lesquelles le texte aurait été rejeté. Dans un communiqué rendu public au lendemain de la séance plénière consacrée à l'examen du Code de la route, le Bureau du Conseil de la nation, présidé par Azouz Nasri,

président du Conseil, a tenu à clarifier la situation. Il a rappelé que, comme expliqué par le président du Conseil lors de cette séance, 179 articles sur un total de 190 ont été adoptés, tandis que 11 articles seulement n'ont pas été adoptés et feront l'objet d'un examen par la commission paritaire, conformément à la procédure législative en vigueur. Le Bureau s'est dit étonné et surpris par les propos rapportés par El-Watan dans son numéro paru jeudi, notamment le titre publié à la Une, affirmant que les membres du Conseil de la nation

auraient rejeté le Code de la route, ainsi que par le contenu de l'article publié en page 4, jugé « très loin de la vérité ». Dans son communiqué, le Bureau a exprimé son rejet catégorique de toute lecture ou interprétation dénuée d'objectivité et de professionnalisme, soulignant que de telles analyses ne se préoccupent guère de la recherche de la vérité et traduisent une méconnaissance des notions élémentaires des dispositions constitutionnelles et juridiques régissant le travail législatif dans le pays.

S. O.

COOPÉRATION

L'Algérie veut plus d'investissements russes

Les opportunités de partenariat algéro-russe dans plusieurs secteurs ont été examinées lors d'une rencontre tenue au siège de l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI), entre les cadres de l'agence et une délégation parlementaire russe, conduite par M. Dmitry Sablin, membre de la Douma et coordinateur du groupe parlementaire chargé des relations avec les Parlements des pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, a indiqué un communiqué de l'AAPI. Selon la même source, « cette rencontre intervenant à l'occasion d'une visite de travail effectuée par la délégation russe en Algérie, a porté sur les opportunités de partenariat dans les secteurs prioritaires, notamment les énergies renouvelables, l'industrie, les mines, le tourisme, la logistique et les technologies modernes », tout en insistant sur « la volonté de l'Algérie d'attirer davantage d'investissements russes et de renforcer la coopération économique entre les deux pays », a précisé le communiqué. Le climat d'investissement en Algérie a également été présenté, notamment les avantages prévus par la nouvelle loi sur l'investissement, y compris les garanties, et les incitations fiscales et parafiscales, outre le rôle de l'Agence dans l'accompagnement et la protection des investisseurs, et l'octroi du foncier économique. Dans ce cadre, la délégation russe a pris connaissance des aspects opérationnels pour la localisation des investissements en Algérie, et transmis le souhait de plusieurs opérateurs russes de concrétiser des projets d'investissement en Algérie, considérée comme porte d'entrée vers les marchés africain, européen et méditerranéen, a conclu le communiqué.

L. Zeggane

COOPÉRATION ET RELATION

BILATÉRALE

Boughali s'entretient avec l'ambassadrice de la Slovénie

Les moyens de coopération entre l'Algérie et la Slovénie ont été examinés lors d'une rencontre entre le président de l'Assemblée populaire nationale (APN), M. Brahim Boughali, et l'ambassadrice de la République de Slovénie en Algérie, Mme Urska Kramberger Mendak, a indiqué un communiqué de l'Assemblée. Au cours de cette rencontre, M. Boughali a mis en avant « la profondeur des relations historiques unissant l'Algérie et la Slovénie », soulignant « la nécessité de continuer à œuvrer à leur développement et à leur promotion », notamment à travers « le renforcement de la coopération parlementaire et l'intensification des échanges économiques et commerciaux, pour être à la hauteur des potentialités offertes et des intérêts communs des deux pays ». Il a, en outre, évoqué « la visite du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, effectuée l'année dernière, en République de Slovénie, ayant constitué une étape charnière qui a grandement contribué à donner un fort élan aux relations entre les deux pays, de même qu'elle a ouvert des perspectives prometteuses pour le renforcement de la coopération commune dans divers domaines », a ajouté le communiqué. Au niveau parlementaire, le président de l'APN a réaffirmé « la volonté de l'institution législative algérienne de soutenir toutes les initiatives visant à élargir les domaines de coopération et à renforcer la coordination et le dialogue entre les parlementaires des deux pays ». Pour sa part, l'ambassadrice de Slovénie a salué le niveau des relations unissant les deux pays, exprimant le souhait de son pays d'œuvrer à « renforcer les relations bilatérales, notamment dans les domaines économique et parlementaire, reflétant ainsi la volonté commune de l'Algérie et de la Slovénie d'établir un partenariat solide et durable », selon le communiqué.

L. Z.

LA FRANCE DES VOYOUS ET DES DESCENDANTS DE L'OAS VERSE ENCORE DANS LES EXCÈS CONTRE NOTRE PAYS

L'Algérie qui avance dérange

Mais à vrai dire, ce qui dérange la France de Macron qui s'abreuve des idées de l'extrême droite est que l'Algérie avance et se développe loin de son giron.

Aujourd'hui tenter de dire que la campagne anti-algérienne est l'œuvre de l'extrême-droite relève d'une méconnaissance de la scène médiatique-française. Ce serait de la pure cécité que de croire que les excès ne sont l'œuvre que d'un groupuscule de la classe politique française qui s'est nourri et fait grossir ses rangs en puisant dans le vivier des nostalgiques de l'Algérie française, des anciens de l'OAS, des racistes ou encore des islamophobes. Les barrières ont cédé et durant l'ère de l'actuel président Français, qui avait sournoisement agité la main de la réconciliation pour mieux trahir la confiance des Algériens, le discours est exclusivement anti-algérien. Les médias, aussi bien publics que privés, ont décidés de verser dans l'insulte, la diffamation, la diatribe et la manipulation quand il s'agit de traiter d'un sujet se rapportant à l'Algérie. Les organes de contrôle de l'audio-visuel, censés servir de garant des principes de déontologie et d'éthique se terrent dans un silence complice qui renseigne sur la partialité de la France officielle qui a choisi de mettre le képi de l'extrême droite pour mieux revêtir le costume des légions étrangères que le colonialisme avait mobilisées pour coloniser l'Algérie avant qu'il ne soit bouté hors des frontières par une Révolution populaire et armée devenue, depuis son déclenchement, un exemple pour les peuples en lutte pour leur Indépendance.

Et cette fois, encore, le Rubicon est franchi avec un autre impair et une autre glissade d'un média public français, France 2 pour ne pas la nommer qui a choisi la manière des médias de Bolloré pour s'attaquer à l'Algérie. Jeudi, ce média de service public audiovisuel français a diffusé un nouveau numéro de Complément d'enquête intitulé "Rumeurs et coups torrides : la guerre secrète France-Algérie". Un intitulé racoleur, pour une émission diffusée à une heure où l'audimat affiche un taux élevé, pour faire la promotion d'un nouveau scandale qui n'est autre qu'un nouvel épisode d'une dérive désormais assumée : celle d'un média public qui a troqué l'exigence journalistique contre les thèses les plus rances de l'extrême droite française. Il faut appeler les choses par leur nom. Et dire que ce n'est ni une enquête, ni un travail d'information équilibré, mais une entreprise de désinformation méthodique, où l'Algérie sert de cible obsessionnelle et de fonds de commerce médiatique. France Télévisions, censée incarner la rigueur, adopte les thèses de l'extrême droite et offre une fois de plus une tribune privilégiée à ceux qui ont fait de la haine de l'Algérie leur cheval de bataille, leur marque personnelle, leur business idéologique de caniveau. L'obsession algérienne d'une frange de la classe politique française a atteint des sommets du ridicule. Et comme le ridicule semble devenir une mode pour la France de l'actuel septennat en déclin, c'est un discours assumé par toute la pyramide aujourd'hui aux commandes de l'hexagone.



PHOTO: DR

tique contre les thèses les plus rances de l'extrême droite française. Il faut appeler les choses par leur nom. Et dire que ce n'est ni une enquête, ni un travail d'information équilibré, mais une entreprise de désinformation méthodique, où l'Algérie sert de cible obsessionnelle et de fonds de commerce médiatique. France Télévisions, censée incarner la rigueur, adopte les thèses de l'extrême droite et offre une fois de plus une tribune privilégiée à ceux qui ont fait de la haine de l'Algérie leur cheval de bataille, leur marque personnelle, leur business idéologique de caniveau. L'obsession algérienne d'une frange de la classe politique française a atteint des sommets du ridicule. Et comme le ridicule semble devenir une mode pour la France de l'actuel septennat en déclin, c'est un discours assumé par toute la pyramide aujourd'hui aux commandes de l'hexagone.

UNE DESCENTE DANS LA DÉSINFORMATION QUAND IL S'AGIT DE L'ALGÉRIE

Les auteurs de l'émission pamphlet indécent offrent leur micro à un ex-faux diplomate français, un agité, atteint d'une véritable pathologie obsessionnelle nommée "Algérie" et atteint de sénilité. Cet individu de pacotille n'a cessé, durant ses deux mandats en Algérie de tenter de la fragiliser et de la plonger dans le chaos. Il sait pertinemment qu'en France, plus la haine de l'Algérie est bruyante, plus la récompense est grande. La preuve : il est aujourd'hui omniprésent sur les plateaux, promu "spécialiste incontournable", alors même que son seul capital repose sur le mensonge, l'ou-

trace et la bassesse. Pour un tel parcours, quelle meilleure gratification que la célébrité médiatique ? Plus grave encore, ce média public français semble désormais prêt à tout pour étayer ses hypothèses. En donnant la parole à un dealer de drogue, maître chanteur, analphabète, voyou sans formation ni légitimité intellectuelle, dont la mission manifeste consiste à instiller le doute et à pervertir l'esprit de la jeunesse algérienne. Animé par ses propres dérives et son incapacité à se construire une utilité sociale digne, ce personnage exhibe ostensiblement des signes de richesse et ne dissimule nullement le fait d'être entretenu et protégé par les services français. Que le service public français descende ainsi dans les caniveaux médiatiques n'augure rien de bon pour les relations entre l'Algérie et la France.

Il faut rappeler, dans ce cadre, que les médias du service public français amorcent, allégrement quand il s'agit de l'Algérie, une descente dans la fange des caniveaux. Ils ne reculent devant rien pour faire mieux que les médias de Bolloré et compagnies. Et il faut reconnaître que France Télévisions n'en est pas à son coup d'essai : c'est la troisième fois que ce média public s'attaque frontalement à l'Algérie à coups de récits biaisés, d'approximations grossières et de "révélations" construites sur du sable. Et croit naïvement que de hautes personnalités algériennes puissent être dans le même plateau qu'un vulgaire dealer et qui n'est rien d'autre qu'un petit indic des services français. Alors une question s'impose : qu'est-ce qui pousse le service public français à tomber si bas ? La guerre

de l'audience justifie-t-elle tout ?

FRANCE TÉLÉVISION-MÉDIAS BOLLORÉ, MÊME ESSENCE ET MÊME TURPITUDES

Le buzz vaut-il désormais abdication morale et faillite professionnelle ? Ou faut-il y voir le symptôme plus profond d'un malaise français, incapable de regarder l'Algérie autrement qu'à travers le prisme du ressentiment, de la nostalgie coloniale et des obsessions politiques internes ? À force de vouloir régler ses propres fractures identitaires sur le dos de l'Algérie, le service public français ne fait que révéler sa propre indigence. Une indigence intellectuelle, éditoriale et éthique, indigne d'un média financé par le contribuable et censé servir l'intérêt général, et non les fantasmes d'une extrême droite en quête permanente de boucs émissaires. L'Algérie, elle, n'a pas besoin de ces caricatures pour exister. Mais la France médiatique, manifestement, a encore besoin de l'Algérie pour masquer ses propres dérives. Et dire que dans ses dérives, France Télévisions n'ouvre pas son espace à des intellectuels éclairés comme Benjamin Stora ou encore Jean Michel Apathie, qui ont dévoilé à la France, qui agitait la pseudo-dimension civilisatrice du colonialisme comme argument, tous ses crimes et la désolation qu'elle a laissée en Algérie.

Maintenant il s'agit pour les chantres de la légalité qui gèrent l'espace médiatique français de reconnaître que France Télévisions a enfreint les dispositions de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, en se faisant le vecteur d'une injure publique à un chef d'État étranger traité avec des mots insultants par un de leurs « invités alibi » pour construire la grossière manipulation qu'était leur émission.

« La jurisprudence française considère que la liberté d'expression ne protège pas l'invective, mais uniquement la critique politique fondée et argumentée. La responsabilité éditoriale incombe également à la chaîne de télévision, qui demeure tenue de prévenir et d'encadrer la diffusion de propos injurieux (...), stipule la loi. Et cela, ceux qui ont commandé, financé le produit, réalisé et diffusé cette émission l'assumeront-ils devant un tribunal ?

Mais à vrai dire, ce qui dérange la France de Macron qui s'abreuve des idées de l'extrême droite est que l'Algérie avance et se développe loin de son giron. Libérée et indépendante, l'Algérie attend de la France respect et considération et une reconnaissance de tous les crimes qu'elle a commis dans ce pays durant 132 ans.

Slimane B.

JUSTICE CONSTITUTIONNELLE AFRICAINE

Le président Tebboune réaffirme l'engagement de l'Algérie

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a réaffirmé l'engagement constant de l'Algérie en faveur de la promotion de la justice constitutionnelle et du renforcement de la coopération judiciaire à l'échelle continentale. Dans une allocution lue en son nom par la présidente de la Cour constitutionnelle, Leïla Aslaoui, à l'ouverture des travaux de la 19e session du Bureau exécutif de la Conférence des juridictions constitutionnelles africaines, elle a souligné que la tenue de cette session « revêt une signification particulière », reflétant l'attention accordée par l'État algérien, au plus haut niveau, à la consolida-

tion de la justice constitutionnelle et à la coopération judiciaire africaine. Dans ce contexte, elle a affirmé que cette conférence illustre « la profonde conviction quant au rôle central des juridictions constitutionnelles dans la consécration de l'État de droit, la préservation de la suprématie de la Constitution, la protection des droits et libertés, ainsi que le renforcement de la démocratie et de la bonne gouvernance », notamment face aux mutations rapides et aux défis croissants auxquels est confronté le continent africain. La présidente de la Cour constitutionnelle a, par ailleurs, mis en exergue l'engagement de l'Algérie, fidèle à ses principes



Leïla Aslaoui, présidente de la Cour constitutionnelle

immuables, à soutenir toutes les initiatives visant à consacrer l'indépendance du juge constitutionnel et à renforcer son statut

en tant que garant de l'équilibre des pouvoirs, de la légitimité constitutionnelle et mécanisme fondamental de règlement des

défendre entre les pouvoirs. Évoquant l'amendement constitutionnel de 2020, initié par le président de la République, Mme Aslaoui a estimé qu'il s'agissait d'«une étape importante dans le processus constitutionnel de l'Algérie», venue répondre aux aspirations du peuple algérien au renforcement de l'État de droit. Elle a souligné que la création de la Cour constitutionnelle figure parmi les principales avancées de cet amendement, constituant « un choix constitutionnel stratégique visant à promouvoir le contrôle de constitutionnalité et à renforcer la protection des droits et des libertés ».

Sarah O.

PRIX DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU MEILLEUR EXPORTATEUR

Un levier pour accélérer la transition vers une économie productive

Chargé par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, le Premier ministre, Sifi Ghrieb, a présidé, jeudi à Constantine, la cérémonie de remise du Prix du président de la République du meilleur exportateur de l'année 2025.

Le Prix a été décerné à cinq entreprises en reconnaissance de leurs efforts et de leur contribution à la diversification et au développement des exportations algériennes hors hydrocarbures. Le Prix a été décerné aux Etablissements Haddoud Salim pour la catégorie "Produits agricoles", au groupe Sonelgaz S.p.a. pour la catégorie "Services", à l'entreprise Aldaph Novo Nordisk pour la catégorie "industrie pharmaceutique", à la S.a.r.l. Sobco dans la catégorie "industrie alimentaire" et à l'entreprise Abbas Turki Saoud dans la catégorie "jeunes



exportateurs". Dans ce cadre, le ministre du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations, Kamel Rezig, a indiqué, dans une allocution prononcée à cette occasion, que ce Prix est attribué dans le cadre de "la valorisation des

efforts déployés par l'État pour accompagner et soutenir les exportateurs, et honorer les opérateurs économiques activant dans le domaine de l'exportation, en reconnaissance de leurs efforts et de leur contribution effective à la trans-

formation structurelle de l'économie nationale et à la transition d'un modèle économique rentier à une économie productive, compétitive et ouverte sur les marchés extérieurs".

Il a ajouté que cette cérémonie, organisée sous le haut patronage du président de la République, Abdelmadjid Tebboune "constitue une contribution supplémentaire aux efforts de l'Algérie visant à encourager les entreprises, notamment les petites et moyennes entreprises, à améliorer leur compétitivité, à hisser leurs performances et à renforcer leur présence sur les marchés internationaux". Pour rappel, le Prix du président de la République du meilleur exportateur, créé en vertu du décret présidentiel n° 2024-24 du 24 juin 2024, a pour objet d'honorer les opérateurs économiques exerçant l'activité d'exportation en reconnaissance de leurs efforts et de leur contribution à la diversification et au développement des exportations algériennes hors hydrocarbures.

Sarah O.

DOMAINE DES HYDROCARBURES

L'Algérie et le Tchad signent trois accords

Trois accords de coopération algéro-tchadienne dans le domaine des hydrocarbures ont été signés, à N'Djamena, en marge du Salon international des mines, des carrières et des hydrocarbures (SEMICA Tchad 2026).

Selon un communiqué du ministère des Hydrocarbures et des Mines, la cérémonie de signature s'est déroulée sous la supervision du ministre d'État, ministre du secteur, Mohamed Arkab, et de la ministre tchadienne du Pétrole, des Mines et de la Géologie, Ndolenodji Alixe Naïmby, en présence des PDG du groupe Sonatrach, Noureddine Daoudi, et de Naftal, Djamel Cherdoud et du DG de l'Institut algérien du pétrole (IAP), Mohamed Khodja, ainsi que de l'ambassadeur d'Algérie au Tchad et des cadres et responsables des deux pays.

MÉMORANDUM ENTRE SONATRACH ET LA SHT

En effet, le premier accord concerne un mémorandum d'entente entre le groupe Sonatrach et la société des hydrocarbures du Tchad (SHT), visant à « établir un cadre général de coopération entre les deux parties dans les domaines des hydrocarbures, notamment dans les activités de l'exploration, de développement, de production, de transport et de valorisation des ressources en hydrocarbures, ainsi que l'échange d'expertises et de connaissances techniques, le renforcement de la formation et le développement des capacités humaines, contribuant ainsi au soutien du développement du secteur des hydrocarbures au Tchad », a précisé le communiqué. Ajoutant que « le mémorandum prévoit également l'examen des opportunités de partenariat futur et le développement de projets d'intérêt mutuel, en mettant l'accent sur

le transfert de technologie, l'échange d'expériences dans les domaines technique et organisationnel, tout en tirant profit de l'expérience algérienne pionnière dans la gestion et l'organisation du secteur des hydrocarbures », a fait savoir le même communiqué.

L'IAP SIGNE DEUX ACCORDS

De son côté, l'IAP a signé un accord avec le ministère du Pétrole, des Mines et de la Géologie du Tchad, visant à « instaurer un cadre global et durable de coopération dans le domaine de la formation, du renforcement des capacités et du développement des ressources humaines, en adéquation avec les besoins du secteur des hydrocarbures, tout en permettant aux cadres et techniciens du ministère tchadien de bénéficier de l'expertise algérienne dans les différentes spécialités de la chaîne de valeur des hydrocarbures, de l'amont à l'aval », selon le communiqué. À cette occasion, l'IAP a également signé un autre accord avec l'Institut national supérieur du pétrole du Tchad (INSPEM), ayant pour objectif de « développer la coopération dans les domaines de la formation des formateurs, de la formation continue, de l'accueil des étudiants et de l'échange d'expertises, en plus du développement de programmes de recherche scientifique conjoints dans le domaine des hydrocarbures, de l'organisation de rencontres scientifiques et de stages, ainsi que du lancement de programmes de master et de laboratoires de recherche, contribuant à l'élévation du niveau de qualification scientifique et technique des ressources humaines ». Cet accord prévoit également « l'encouragement des échanges de visites entre les responsables et enseignants des deux institutions, l'accueil de chercheurs tcha-

diens au sein des structures de formation et de recherche relevant de Sonatrach, ainsi que l'échange de moyens pédagogiques, l'appui scientifique et le travail conjoint dans le cadre de projets et programmes d'intérêt commun », a ajouté le communiqué.

À cet effet, M. Arkab a souligné que « la signature de ces accords s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des orientations du président de la République visant à renforcer la coopération africaine, à promouvoir les partenariats Sud-Sud et à soutenir les pays africains frères dans le développement de leurs secteurs stratégiques, notamment dans les domaines de l'énergie et des

hydrocarbures », selon le communiqué. Il a également relevé « l'importance des deux accords signés par l'IAP, qui consacrent le principe de solidarité et de partage d'expertises », mettant en exergue « le rôle pivot que joue l'IAP en tant que pôle d'excellence africain dans les domaines de la formation et du transfert de savoir-faire ». Pour sa part, la ministre tchadienne a salué « le niveau des relations de coopération avec l'Algérie, affirmant que « les accords signés traduisent la volonté commune des deux pays d'élever leurs relations bilatérales à des niveaux supérieurs de coopération et de partenariat effectif », contribuant ainsi au « renforcement de la sécurité énergétique,

à la réalisation du développement durable et au soutien à l'intégration africaine dans le secteur des hydrocarbures ». Le mémorandum signé avec le groupe Sonatrach constitue « une étape importante pour tirer profit de l'expertise algérienne et renforcer les capacités de la SHT, au service des objectifs socioéconomiques du Tchad ». Les deux accords signés avec l'IAP représentent « un pilier essentiel pour le développement des compétences nationales tchadiennes et le renforcement des capacités de formation dans le secteur des hydrocarbures, ainsi que pour bénéficier de l'expérience algérienne pionnière », a-t-elle estimé.

L.Zeggane

TRANSMISES PAR ARKAB

Les salutations du président Tebboune à son homologue tchadien

Le ministre d'État, ministre des Hydrocarbures et des Mines, M. Mohamed Arkab, dans le cadre de sa participation en qualité de représentant du président, de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, au Salon international des mines, des carrières et des hydrocarbures (SEMICA Tchad 2026), a été reçu par le président de la République du Tchad, le maréchal Mahamat Idriss Déby Itno, a indiqué un communiqué du ministère. Lors de cette rencontre, « le ministre d'État a transmis au président tchadien les salutations fraternelles de son frère, le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, et lui a remis une lettre qui lui était adressée par Monsieur le président de la République, réaffirmant sa pleine volonté de consolider les liens fraternels unissant les deux peuples frères et de renforcer la coopération bilatérale dans divers domaines », a précisé la même source. À noter que l'audience s'est déroulée en présence de l'ambassadeur d'Algérie auprès de la République du Tchad, du ministre de l'Industrie, Yahia Bachir, du ministre de l'Energie et des Énergies renouvelables, Mourad Adjali, du PDG du groupe Sonatrach, Noureddine Daoudi, ainsi que du PDG du groupe GICA, Rabeh Guessoum. À cette occasion, M. Arkab a exprimé ses vifs remerciements à la République du Tchad d'avoir choisi l'Algérie en tant qu'invité

d'honneur du Salon international des mines, des carrières et des hydrocarbures (SEMICA Tchad 2026), soulignant que ce choix « reflète la profondeur des relations bilatérales entre les deux pays ». De son côté, le président tchadien a chargé le ministre d'État de transmettre ses salutations fraternelles et sa profonde considération au président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune », réaffirmant « l'engagement de son pays à renforcer les relations de coopération avec l'Algérie dans tous les domaines, ainsi qu'à œuvrer à soutenir la coopération africaine et à renforcer le partenariat Sud-Sud ». Dans ce cadre, le président de la République du Tchad a mis en avant la solidité des relations d'amitié historiques unissant son pays à l'Algérie, fondées sur des valeurs de confiance, de solidarité et de soutien mutuel, inspirées des valeurs africaines prônant l'unité et la solidarité entre les peuples du continent. Dans ce contexte, le président de la République du Tchad a salué l'expérience algérienne, notamment dans les domaines des hydrocarbures, de la pétrochimie, des mines et de l'industrie, à l'instar de l'industrie et de la production du ciment, exprimant « la volonté de son pays de bénéficier de l'expertise algérienne dans ces domaines », a conclu le communiqué.

L.Z.

INTEMPIERIES

Sayoud au plus près des sinistrés

Suite aux perturbations météorologiques qui touchent plusieurs wilayas du pays, et qui continuent de causer des dégâts matériels mais aussi des pertes en vies humaines, le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, Saïd Sayoud, s'est rendu dans les régions les plus affectées pour être au chevet des sinistrés et surtout pour leur faire part du soutien et de la solidarité de l'État.

Dans ce cadre Sayoud accompagné de la ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, Soraya Mouloudji, et du directeur général de la Protection civile, le colonel Boualem Bougħlaf, s'est rendu jeudi soir à Mascara, pour inspecter les dégâts occasionnés dans plusieurs communes de la wilaya, pour s'enquérir de la situation générale ainsi que des dispositions prises pour assurer la sécurité des citoyens et leur bonne prise en charge. La délégation ministérielle a entamé cette visite d'inspection, effectuée sur instruction du président de la République, Abdelladjid Tebboune, par le lancement d'un convoi de solidarité destiné aux familles sinistrées par les perturbations météorologiques. Ce convoi comprend des aides matérielles, des matelas et des couvertures, en plus d'équipes spécialisées dans la prise en charge psychologique et sociale, chargées d'assurer l'accompagnement nécessaire aux familles touchées. Sayoud a ensuite suivi un exposé détaillé présenté par les autorités locales, portant sur les mesures et dispositifs préventifs adoptés au niveau de la wilaya pour atténuer les effets des intempéries, notamment en ce qui concerne la sécurisation du réseau routier, la protection des vies et des biens, ainsi que la garantie d'une intervention rapide des différents services compétents. Dans son intervention à l'issue de la présentation, le ministre a salué les efforts consentis, en particulier les interventions anticipatives et les mesures préventives prises face aux perturbations météorologiques, soulignant que l'action préventive constitue un « choix stratégique » pour faire face aux intempéries et aux inondations. Sayoud a également loué l'organisation rigoureuse et la coordination sur le terrain entre l'ensemble des intervenants, ce qui a contribué à la réduction des risques et à la protection des citoyens et de leurs biens, tout en assurant le fonctionnement normal des services publics. Sur la route nationale RN17, dans son tronçon reliant



les communes de Hacine et Mohammadia, la délégation a inspecté la partie endommagée par les intempéries au niveau de l'oued Fergoug, ainsi que les opérations proposées pour traiter ce point noir.

DES ENGAGEMENTS POUR PRENDRE EN CHARGE LES SINISTRÉS

Avant de se rendre à Mascara, Sayoud, avait inspecté au cours de la même journée de jeudi à Relizane et ses différentes communes, les dégâts causés par les intempéries. Le ministre a constaté les conséquences de ces perturbations et pris connaissance, sur le terrain, des mesures mises en œuvre à cet effet. Le ministre et la délégation l'accompagnant ont donc entamé leur visite d'inspection par l'examen de la situation de l'école primaire (Chahid Meflah Tahar), située au quartier des (Tôles) dans la commune de Relizane, où il a écouté les préoccupations des citoyens sinistrés, affirmant l'engagement des pouvoirs publics à prendre en charge leurs doléances. La délégation a ensuite suivi deux exposés détaillés portant sur le bilan des interventions menées par les services de la Protection civile pour faire face aux conséquences des intempéries au cours des 72 dernières heures dans les différentes communes de la wilaya, ainsi que sur une situation actualisée des principaux points touchés, la wilaya ayant enregistré 140 interventions. Le second exposé a porté sur les procédures et mesures prises dans le domaine de la protection de la ville contre les risques d'inondations. Lors de la supervision d'une séance de travail élargie regroupant les membres de la commission de sécurité et les responsables locaux, Sayoud a donné des instructions soulignant la nécessité du respect strict des règles d'urbanisme, en tant que mesure préventive essentielle pour réduire les risques et protéger les citoyens et leurs biens. Le ministre a également salué, lors de son intervention devant la commission, les efforts de l'ensemble des intervenants cadres, agents ainsi que les citoyens bénévoles pour leur sens élevé de responsabilité et leur mobilisation efficace,

notant que cela a permis une prise en charge rapide de la situation et un retour à la normale.

LE PRÉSIDENT TEBBOUNE TRANSMET SES CONDOLÉANCES

Sayoud, a, en outre, inspecté jeudi à Chlef, les dégâts occasionnés par les récentes intempéries ayant touché plusieurs communes de la wilaya et causé le décès de la fillette Lamia Azoumi âgée de (13 ans), emportée par les crues de l'Oued Chegroun à Zeboudja. Dans une déclaration faite à la presse après avoir présenté ses condoléances à la famille de la victime, Sayoud a indiqué que « sur instruction du président de la République, Abdelladjid Tebboune, nous sommes présents à Chlef pour inspecter les conséquences des récentes intempéries ayant touché la wilaya et aussi les wilayas de Mascara et de Relizane ». Le ministre a ajouté que cette visite vise aussi à transmettre les condoléances du président de la République et des membres du Gouvernement à la famille de la victime. En marge de cette visite, Sayoud a écouté les préoccupations des citoyens des régions d'Ellouailia (commune de Bouzegħaia), d'El Felaguia (commune de Benairia) et de Hamil (commune de Zeboudja), relatives aux projets de développement, au logement rural et au revêtement des

routes en vue de lever leur isolement. Il a ordonné aux autorités locales de prendre en charge la réalisation de plusieurs ponts et de trouver des solutions à leurs doléances.

LE MINISTÈRE DE LA SOLIDARITÉ MOBILISÉ POUR AIDER LES VICTIMES

De son côté, Mouloudji a affirmé que son département ministériel avait donné des instructions aux cellules de proximité de solidarité, dès le début des intempéries, en vue de mobiliser toutes les équipes, de fournir des aides matérielles et d'assurer la prise en charge psychologique et sociale des personnes touchées. À rappeler que suite aux dernières intempéries, les unités et équipes de la Protection civile ont effectué 36 interventions pour l'évacuation et le pompage des eaux pluviales et des crues chargées de terre et de boue dans plusieurs zones et quartiers relevant de 12 communes de la partie ouest et nord de la wilaya. Une hausse du niveau des eaux de l'Oued Allala au quartier des Frères Bourich dans la commune de Ténès, de l'Oued Boukhandek à Sidi Okacha et de l'Oued Taflout à Boukadir, a été également constatée, entraînant l'évacuation de 3 familles, tandis qu'une fillette âgée de 13 ans est décédée après avoir été emportée par les eaux dans la commune de Zeboudja.

Ania N.

RENTRÉE PROFESSIONNELLE SESSION FEVRIER Plus de 285 000 nouvelles places pédagogiques

Le secteur de la Formation et de l'Enseignement professionnels assurera, en prévision de la rentrée de prévue le 15 février prochain, plus de 285 000 nouvelles places pédagogiques, couvrant les différents modes et dispositifs de formation, a annoncé hier le directeur des études au ministère, Fouad Khettal. Dans une déclaration à l'APS, Khettal a précisé que le secteur assure plus de 285 000 nouvelles places pédagogiques couvrant les différents modes de formation, dont 57 155 nouvelles places dans le mode de formation par apprentissage et 32 641 autres dans le mode de formation résidentielle, auxquelles s'ajoutent la formation en cours du soir ainsi que la formation de la femme au foyer et en milieu rural, outre les places pédagogiques destinées à la formation de la catégorie des personnes à besoins spécifiques et des

bénéficiaires de l'allocation chômage. À cet effet, le responsable a mis en avant l'importance que revêt le mode de formation par apprentissage, étant "un mécanisme stratégique visant à relier la formation au marché du travail et de faciliter l'insertion professionnelle, dans la mesure où il associe la formation théorique assurée au sein de l'établissement de formation à l'application pratique au sein de l'entreprise économique". En prévision de ce rendez-vous, Khettal a fait savoir que le ministère a "mobilisé tous les moyens nécessaires, à l'instar des moyens technico-pédagogiques et des filières ouvertes au niveau des établissements de formation, en sus des spécialités figurant dans le programme pédagogique de la formation professionnelle".

R. N.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR Des universités algériennes et italiennes jumelées

Des accords de jumelage et de partenariat entre des universités algériennes et l'Université de Gênes ainsi que l'Agence pour l'économie et le développement financier de la région de Ligurie (FILSE) en Italie. Ces accords concernent les universités de Médéa, Ouargla, Tlemcen, Oran 1, Constantine 3, l'Université des sciences et de la technologie Houari-Boumediène (USTHB) de Bab Ezzour ainsi que l'École nationale polytechnique d'El-Harrach (ENP). Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Kamel Baddari, qui a présidé une cérémonie de signature a précisé que ces accords visent à « renforcer la coopération et les échanges dans le domaine de la recherche et du transfert d'expertise en matière d'entrepreneuriat, de start-up et d'incubateurs d'entreprises, tout en encourageant la mobilité entre les deux parties au profit des composantes de la communauté universitaire ». Ces accords permettront également « la mise en place de cursus académiques communs ainsi que la préparation de diplômes et de parcours professionnels, et l'organisation d'universités d'été conjointes ». S'agissant de la promotion de l'innovation et de l'entrepreneuriat, ces accords ouvriront la voie à « l'accueil de projets étudiants communs en vue de la création de start-up, de PME ainsi que la mise en place d'incubateurs d'entreprises et de centres de développement de l'entrepreneuriat, en s'appuyant sur les expériences algériennes et italiennes pionnières dans ce domaine », a-t-il ajouté. De son côté, le recteur de l'Université de Gênes, Federico Delfino a souligné l'ouverture de son établissement à l'élargissement de la coopération scientifique, notamment avec les pays du sud du bassin méditerranéen, saluant la coopération unissant l'Algérie et l'Italie dans les domaines de l'enseignement supérieur, de l'innovation et de la créativité.

A. N.

FORMATION PRÉALABLE À L'INTÉGRATION DES ENSEIGNANTS

Le MEN apporte des précisions

Ayant constaté la circulation d'informations imprécises, relayées sur les réseaux sociaux et les pages de certaines organisations syndicales sur la nature de la formation préalable à l'intégration des enseignants, qui concerne trois catégories, le ministère de l'Éducation a rendu public un communiqué pour lever l'ambiguïté et donner plus d'explications.

Àinsi le Men a précisé que cette formation a été programmée comme « une condition légale » à l'intégration pour accélérer l'accès des enseignants concernés à leurs nouveaux grades, avec l'augmentation salariale prévue, et ce dans les plus brefs délais ». Le document souligne en outre que « la formation est prévue tous les samedis pendant 4 mois conformément au volume horaire convenu entre le ministère de l'Éducation nationale et la Direction générale de la Fonction publique et de la Réforme administrative (DGFPA) », précisant qu'il s'agit « du volume horaire minimal appliquée pour atteindre les objectifs de formation, estimé à 80 heures ». Le ministère tient compte, également, «du mois de Ramadhan, d'où la décision de programmer le stage pratique au sein des établissements éducatifs où exercent les enseignants concernés». Le programme de formation prend en considération aussi «les connaissances requises pour le nouveau grade ». « L'accès des concernés par la formation, aux avantages liés au nouveau grade, se fera immédiatement



Ph: DR

après l'achèvement de la formation », selon le communiqué.

NOUVELLES INSTRUCTIONS SUR LE TRANSPORT ET LES REPAS

Sur un autre registre, le ministre de l'Éducation nationale, Mohammed Seghir Sadaoui, a présidé une conférence nationale consacrée au suivi de plusieurs dossiers liés au bon déroulement de l'opération éducative. La conférence a porté sur le suivi de la scolarisation des élèves en cette période d'intempéries touchant plusieurs régions du pays. À ce propos, le ministre a souligné que « la décision relative à la poursuite ou à la suspension des cours est prise sur la base de données précises émanant des secteurs partenaires concernés, en coordination avec le ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Trans-

ports ».

Il a également instruit les responsables concernés à « renforcer la coordination avec les autorités locales, et à redoubler d'efforts afin d'assurer le transport scolaire et la distribution continue des repas chauds, notamment dans les régions recluses ». S'agissant du concours de recrutement des enseignants, le ministre a relevé « la nécessité pour les directeurs de l'Education, de superviser, personnellement et directement, le travail des commissions chargées de l'étude des dossiers », insistant sur « le respect rigoureux des normes adoptées, tout en veillant à soumettre à l'administration centrale les cas ne disposant pas de réponses claires, pour leur examen, en coordination avec les services de la Fonction publique ».

Ania N

POUR PUBLICATION D'UNE « INFORMATION TROMPEUSE »

Le ministère de la Communication met en demeure le quotidien *El Watan*

Le ministère de la Communication a adressé, jeudi, une mise en demeure au quotidien El Watan de se conformer immédiatement aux procédures prévues par la loi, suite à la publication d'une information trompeuse sur le nouveau Code de la route, indique un communiqué du ministère. Le ministère a estimé que la publication par le quotidien francophone El Watan, dans son numéro 10731 paru jeudi 22 janvier 2026, d'une information en manchette de sa une et d'un article en page quatre (4), sous le titre : Les Sénateurs disent "non" au nouveau Code de la route, constitue "une information erronée et trompeuse pour l'opinion publique, dénuée de fondement", comme l'a souligné le communiqué publié par le Conseil de la nation à ce sujet, et "une violation flagrante et manifeste des dispositions de la loi organique du 27 août 2023 relative à l'information, notamment ses articles 3, 20 et 35". "Conformément aux dispositions des articles 68 et 71 de la loi n° 23-19 du 2 décembre 2023 relative à la presse écrite et électronique, et sur la base de la notification émanant du Conseil de la nation, le ministère de la Communication a adressé une mise en demeure au quotidien El Watan de se conformer immé-



dialement aux procédures prévues par la loi, de même qu'il se réserve le plein droit de prendre les mesures nécessaires en cas de non-respect", ajoute la même source. Ainsi, "le ministère de la Communication dénonce cette violation flagrante des lois par ce média, et son non-respect manifeste de l'éthique professionnelle et

des règles déontologiques, et insiste sur le devoir de rigueur et de précision, et la nécessité de vérifier les informations et la fiabilité de leurs sources, afin d'éviter la diffusion d'informations erronées et trompeuses et sans fondement, susceptibles d'induire l'opinion publique en erreur et de nuire à l'intérêt général". Après

avoir souligné "son attachement constant et son respect total du principe de la liberté de la presse, et sa confiance dans le sens des responsabilités dont doivent faire preuve messieurs les journalistes", le ministère a assuré qu'il "n'hésitera pas à prendre les mesures juridiques appropriées contre quiconque commet de telles infractions qui n'honorent pas leurs auteurs".

Il a également réitéré son appel à l'ensemble des établissements médiatiques et à tous les membres de cette noble profession à "l'impératif de faire preuve de professionnalisme et du sens des responsabilités, de veiller à la crédibilité du discours médiatique, de respecter l'éthique et la déontologie de la profession, et de se conformer aux exigences de l'intérêt national", selon la même source.

R. N.

MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION Journée de formation au profit des journalistes aujourd'hui

Le ministère de la Communication organise, aujourd'hui, en coordination avec le ministère de l'Éducation nationale, une journée de formation au profit de journalistes des médias publics et privés spécialisés dans la question éducative, et ce à l'occasion de la Journée internationale de l'éducation. Visant à renforcer les compétences techniques et déontologiques des journalistes, cette journée de formation sera animée par des interventions de plusieurs experts et responsables du secteur de l'éducation.

A. N.

POUR ANTICIPER LES DÉFIS ÉCONOMIQUES

Le RND se dote d'un think tank

Le Rassemblement national démocratique (RND) a lancé, à Alger, un think tank consacré à l'analyse des questions liées à l'économie nationale et à la proposition de solutions scientifiques en vue de contribuer au renforcement du développement national.

En effet, cette initiative a été annoncée par le secrétaire général du parti, Monder Boudé, lors d'une conférence intitulée « Développement national durable : réalisations et défis », tenue en présence des membres du bureau national, des cadres centraux et des représentants des deux chambres du Parlement, ainsi que des experts et des académiciens. S'exprimant à cette occasion, M. Boudé a précisé que « ce think tank vise à réaliser la complémentarité entre l'expérience académique et la pratique sur le terrain », car, a-t-il dit, « les décisions fondées sur l'analyse scientifique ne permettent pas seulement d'économiser l'effort, le temps et l'argent, mais contribuent également à éviter les erreurs et à développer une capacité d'anticipation plutôt qu'une intervention tardive ». À noter que « le think tank compte des groupes d'action spécialisés couvrant l'économie, le développement national, les jeunes, la gouvernance, la communication et les relations internationales, avec la possibilité de mettre en place de nouvelles équipes pour traiter des questions revêtant une importance pour la vie nationale comme la numérisation, la transition énergétique et autres ». Évoquant les réalisations de l'Algérie sur tous les plans, à la faveur d'une « volonté politique claire », M. Boudé a mis en avant « l'importance que revêt la dimension prospective dans la proposition de solutions aux différentes questions économiques ».

L. Zeggane

TRAVERSÉES ORAN-MARSEILLE

L'ENTMV fixe l'opération des enregistrements à fin janvier

L'Entreprise nationale de transport maritime de voyageurs (ENTMV) a annoncé les horaires d'enregistrement pour certaines de ses traversées programmées à la fin du mois de janvier en cours, dans le cadre de l'organisation des voyages et afin d'assurer le bon déroulement des procédures, a indiqué un communiqué de l'entreprise. Selon la même source, « les opérations d'enregistrement des passagers détenteurs de billets pour la traversée Marseille-Oran, prévue aujourd'hui les inscriptions des passagers concernés auront lieu dès 14h00 jusqu'à 16h00 ». Concernant la traversée programmée hier, vendredi, d'Oran à Marseille, les inscriptions avaient commencé tôt dans la matinée d'hier, à savoir, d'après la même source, de 06h00 jusqu'à 09h00 de la même matinée. L'Entreprise nationale de transport maritime de voyageurs a, par ailleurs, invité l'ensemble des passagers concernés par ces deux traversées à se présenter aux ports d'embarquement dans les délais impartis afin de finaliser les formalités de voyage. Elle a également réaffirmé son engagement à mettre en place toutes les facilités nécessaires pour garantir de bonnes conditions de voyage, a conclu le communiqué.

L. Z.

DAKHLA OCCUPÉE

La militante Aminatou Haïdar empêchée de voyager à Madrid

Les autorités d'occupation marocaines poursuivent leurs violations à l'encontre des militants sahraouis. Mercredi soir, elles ont empêché la présidente de l'Instance sahraouie contre l'occupation marocaine, Aminatou Haïdar, de se rendre à Madrid via l'aéroport de la ville occupée de Dakhla, bien qu'elle ait accompli l'ensemble des procédures administratives requises.

Selon des sources médiatiques relayant les déclarations de la militante sahraouie, les autorités marocaines l'ont empêchée, ainsi que sa fille, de monter à bord de l'avion. Elles leur ont imposé un contrôle approfondi à l'aide d'un scanner spécial pour les bagages, avant de les conduire dans une salle isolée afin de procéder à une fouille corporelle complète impliquant le retrait de leurs vêtements. Aminatou Haïdar a qualifié cette procédure de « humiliante et dégradante ». La militante a souligné que ces mesures n'ont été appliquées à aucun autre passager, ce qui, selon elle, confirme le caractère ciblé et discriminatoire de cette intervention, fondée sur son identité et son engagement en faveur des droits humains. Elle a également indiqué qu'un employé de la compagnie aérienne avait initialement refusé de lui remettre sa carte d'embarquement, ne la lui délivrant qu'après une insistante prolongée, ce qui lui a fait manquer son vol. Il convient de rappeler qu'Aminatou Haïdar était arrivée dans la ville occupée de Dakhla trois jours plus tôt pour rendre visite à un proche malade. Durant tout son séjour, elle a été soumise à



PH.DR
une surveillance étroite de la part des autorités d'occupation, une surveillance qui s'est poursuivie jusqu'à son arrivée à l'aéroport. L'Instance de coordination de l'action militante (section de Dakhla occupée) a dénoncé l'imposition d'une surveillance renforcée autour du domicile où séjournait Aminatou Haïdar, considérant cette pratique comme une violation flagrante du droit à la vie privée et à la sécurité personnelle. Elle a également condamné la fouille humiliante et provocatrice à laquelle la militante et sa fille ont été soumises à l'aéroport, y voyant un comportement de représailles manifeste en raison de ses positions politiques et de son engagement pacifique et légitime en faveur du droit du peuple sahraoui à la liberté et à l'autodétermination. Dans ce contexte, l'instance a appelé les organisations internationales de défense des droits humains, les organismes onusiens ainsi que les médias

libres à dénoncer ces pratiques répressives et à exercer des pressions afin d'y mettre un terme. De son côté, l'Association sahraouie des victimes des violations graves des droits de l'Homme commises par l'État marocain a condamné, dans un communiqué, l'interdiction arbitraire de voyager imposée à la militante sahraouie, ainsi que les traitements humiliants et attentatoires à la dignité humaine qu'elle a subis, soulignant le caractère ciblé de ces agissements en raison de ses positions et de son activité militante. L'association a estimé que cette interdiction de voyager constitue une violation manifeste du droit à la liberté de circulation garantie par l'article 12 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, appelant la communauté internationale à intervenir d'urgence pour documenter ces violations graves et y mettre fin.

M. Seghilani

SYNDICATS ET ASSOCIATIONS DÉNONCENT LA GESTION DU GOUVERNEMENT **Au Maroc, le front social bouillonne**

La tension sociale s'accentue au sein des différentes couches sociales et professionnelles au Maroc, tandis que les critiques contre le gouvernement du "Makhzen" s'intensifient, accusé de contribuer à l'aggravation de la situation, selon plusieurs organisations et associations.

Le syndicat de l'Union marocaine du travail (UMT) a accusé le gouvernement de bloquer délibérément le dialogue social, qualifiant sa démarche de "faible" face aux revendications de la classe ouvrière. Dans un communiqué relayé par les médias locaux, l'UMT estime que le gel du dialogue social rend "l'entrée sociale de cette année vide de sens et décevante pour les attentes de la classe laborieuse". Le syndicat déplore le non-respect par le gouvernement de ses engagements antérieurs et réaffirme sa demande d'augmentation générale des salaires, de revalorisation du revenu minimum et de réduction de l'impôt sur les revenus. Selon l'UMT, ce blocage intervient alors que le pouvoir d'achat se détériore en raison de la hausse des prix et de la spéculation, créant un climat de "frustration et de tension" parmi toutes les couches sociales et professionnelles, tout en notant une recrudescence des violations des libertés syndicales. Dans le secteur de l'éducation, la Coordination nationale des spécialistes éducatifs et sociaux, regroupant les cinq syndicats les plus représentatifs, a annoncé l'entrée dans une nouvelle phase de protestation contre la "politique de procrastination et de gestion irresponsable" du ministère de l'Éducation. Le communiqué souligne que le secteur connaît une situation de tension sans précédent en raison de l'ignorance

persistentes des demandes des professionnels et du non-respect des accords conclus avec les syndicats, entraînant un déclin des conditions professionnelles et de l'emploi des spécialistes. Sur un autre plan, l'Association marocaine des droits humains (AMDH) a exprimé sa vive inquiétude face à ce qu'elle qualifie d'"intervention sécuritaire grave" à l'encontre des étudiants de l'Université Ibn Tofail à Kénitra. Le bureau central de l'AMDH a dénoncé le "blocus sécuritaire total" de l'université et de ses environs, ainsi que l'interdiction de déplacement des étudiants et l'arrestation de certains dans les transports publics, appelant les autorités à cesser tout "abus de pouvoir". Par ailleurs, l'Union générale des travailleurs du Maroc (UGTM) a appelé à un sit-in

ouvert à partir de ce jeudi, accompagné de rassemblements devant le siège de la "Ville des métiers et des compétences", pour protester contre le licenciement de 34 agents de sécurité à Beni Mellal. L'UGTM de la région Beni Mellal-Khenifra a dénoncé ce "licenciement collectif et arbitraire", soulignant que cette décision menace la stabilité sociale de dizaines de familles et constitue selon elle "un acte d'autoritarisme visant à affamer les travailleurs et leurs familles".

56 MINEURS CONDAMNÉS APRÈS LES MANIFESTATIONS DE SEPTEMBRE

La justice marocaine a rendu de nouvelles décisions judiciaires à l'encontre de mineurs impliqués

dans les manifestations pacifiques organisées par le mouvement de la jeunesse marocaine en septembre dernier. Au total, 56 mineurs ont été condamnés à des peines de prison par la chambre criminelle de première instance près la cour d'appel de Marrakech, selon des sources médiatiques locales.

Ces poursuites font suite à un vaste mouvement de protestation déclenché le 27 septembre dans plusieurs villes du pays. Les manifestants réclamaient notamment la lutte contre la corruption et dénonçaient la détérioration des services publics, en particulier dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Les autorités marocaines ont répondu à ces rassemblements par des mesures d'interdiction et une répression sécuritaire, ayant entraîné

la mort de trois jeunes et des blessures parmi des dizaines d'autres, en plus d'une large vague d'arrestations. D'après les chiffres communiqués par le mouvement de la jeunesse marocaine, 2 068 personnes ont été interpellées au cours des manifestations, dont environ 1 000 maintenues en détention, tandis que 330 mineurs font l'objet de poursuites judiciaires. L'Association marocaine des droits humains a, pour sa part, dénoncé de « graves violations » des droits des manifestants, évoquant des atteintes aux garanties d'un procès équitable ainsi que des arrestations qualifiées de « massives et arbitraires », touchant un grand nombre de citoyens, y compris des mineurs.

M. S.

DES ÉTUDIANTS SAHRAOIS ARRÊTÉS **Répression marocaine féroce à Ibn Tofail**

Le dossier du Sahara occidental est revenu au premier plan de l'agenda international à l'occasion de la réunion annuelle du Secrétaire général des Nations unies, António Guterres, avec les hauts responsables de l'Organisation et ses envoyés spéciaux. Ces rencontres se sont tenues à Genève du 18 au 20 janvier courant, dans un contexte marqué par une intensification des efforts diplomatiques visant à sortir de l'impasse qui caractérise ce conflit de nature coloniale depuis plusieurs décennies.

Selon le site officiel des Nations unies, ces réunions ont vu la participation de l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental, Staffan de Mistura, ainsi que du chef de la Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO), Alexander Ivanko, aux côtés de plusieurs responsables onusiens. Les échanges s'inscrivent dans le cadre d'une évaluation globale des opérations de maintien de la paix et des processus de médiation dans les conflits

prolongés. D'après des sources médiatiques sahraouies, ce rendez-vous périodique constitue une occasion de confronter les points de vue sur les questions de paix et de sécurité internationales, d'examiner l'efficacité des missions onusiennes et de suivre l'évolution des efforts de médiation dans les conflits de longue durée. Des sources diplomatiques à Genève indiquent que cette dynamique s'inscrit dans un mouvement diplomatique international soutenu, marqué par une série de consultations préparatoires visant à relancer un processus de négociation au point mort. Ce processus devrait inclure les deux parties directement concernées par le conflit, à savoir le Front Polisario, reconnu comme le représentant légitime et unique du peuple sahraoui, et le Maroc, considéré comme puissance occupante. Toutefois, selon plusieurs observateurs, cette mobilisation internationale se heurte à l'intransigeance du Maroc et à sa volonté d'imposer le fait accompli, notamment à travers son refus persistant de s'engager dans

un processus sérieux permettant au peuple sahraoui d'exercer son droit inaliénable à l'autodétermination, tel que consacré par les résolutions des Nations unies et les avis de la Cour internationale de Justice. Face à cette politique de blocage, le Front Polisario a réaffirmé sa disponibilité à participer à toute négociation crédible et sérieuse, y voyant la traduction de son attachement à une solution pacifique. Cette participation reste toutefois conditionnée par le respect des décisions de la légalité internationale et par la garantie de l'exercice du droit du peuple sahraoui à l'autodétermination à travers un mécanisme démocratique, libre et transparent. Le Front Polisario a également souligné que tout processus politique crédible doit impérativement s'appuyer sur les résolutions pertinentes des Nations unies et s'inscrire dans un cadre garantissant une solution juste, durable et mutuellement acceptable, conformément aux principes du droit international.

M. S.

DES ÉTUDIANTS SAHRAOIS ARRÊTÉS

Répression marocaine féroce à Ibn Tofail

Des organisations étudiantes et de défense des droits humains marocaines ont vivement condamné la répression exercée par les forces du Makhzen à l'encontre d'étudiants sahraouis à la Faculté des sciences de l'Université Ibn Tofail, dénonçant des arrestations arbitraires et des violations graves des libertés universitaires. Dans un communiqué, l'Union nationale des étudiants du Maroc a fustigé l'intervention des forces de sécurité au sein du campus universitaire, qualifiant ces actes de violations flagrantes des droits des étudiants. L'organisation a évoqué l'intrusion d'éléments sécuritaires dans l'enceinte de l'université, l'arrestation de plusieurs étudiants et les mauvais traitements infligés à d'autres, dans le but de briser le boycott des examens et de faire taire des revendications jugées légitimes. L'Union a estimé que ces événements constituent une « profanation manifeste » de l'espace universitaire, rappelant que l'université doit demeurer un lieu de débat libre, de pensée critique et d'action étudiante indépendante, et non un terrain d'intimidation et de répression. Pour sa part, l'Association marocaine des droits humains a également condamné cette intervention sécuritaire qu'elle qualifie de dangereuse et attentatoire à la dignité humaine. Elle a dénoncé le siège imposé à l'université, les restrictions à la liberté de circulation des étudiants, ainsi que l'interpellation de certains d'entre eux dans les transports publics et même dans des taxis, accompagnées de convocations de la police judiciaire. Les deux organisations ont appelé à la libération immédiate de tous les étudiants arrêtés et à l'abandon de toute poursuite judiciaire à leur encontre. Elles ont également exigé la levée de toutes les formes de présence répressive au sein du campus universitaire, insistant sur la nécessité de respecter l'université comme un espace libre dédié à la pratique démocratique et à la formation du savoir.

M. S.

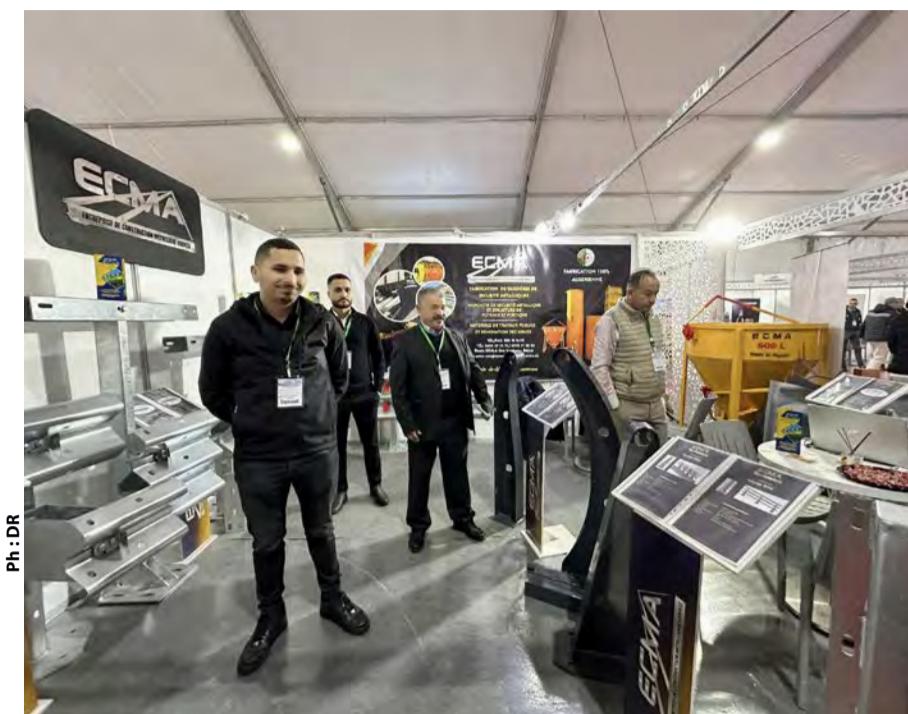
BÉJAÏA. SALON RÉGIONAL DE LA PRODUCTION NATIONALE

Clôture de la première édition

La première édition du salon régional des produits agroalimentaires, industriels et des services s'est clôturée jeudi à Béjaïa, avec un bilan qualifié "fructueux" par les organisateurs.

La manifestation économique, qui s'est déroulée du 18 au 22 janvier au siège de l'entreprise "COGB-La Belle", situé dans le chef-lieu de la wilaya, a été "une grande réussite", a indiqué à l'APS, Mammasse Samir, le président de la Chambre de commerce et d'industrie "Soummam", organisatrice du salon. M. Mammasse a ajouté que cette édition avait réuni pendant une semaine, les entreprises, les plus importantes de la région, ce qui a permis des échanges "fructueux" entre les producteurs, a-t-il dit. Il a souligné que ce salon était aussi une occasion pour les consommateurs de découvrir les produits fabriqués localement, et a affirmé que cette première édition avait enregistré une affluence "importante". Le salon a réuni 46 opérateurs économiques de plusieurs wilayas (Sétif, Bordj Bou Arréridj, Jijel, Mila, Bouira, Tizi Ouzou et M'sila), spécialisés dans différents domaines. Parmi les opérateurs économiques ayant participé à cette première édition, on compte 24 entreprises spécialisées dans l'agroalimentaire, 19 dans l'industrie et 3 dans les services, a-t-on souligné.

Des espaces ont été également réservés aux différentes administrations, comme les Douanes algériennes, la Caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés (CNAS), l'Agence



nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat (NESDA), ou encore la Caisse nationale d'assurance sociale des non-salariés (CASNOS), a ajouté la même source.

Les mêmes services ont indiqué également que près de 50% des participants au salon représentaient des entreprises

productrices et exportatrices. Cet événement a été organisé par la chambre de commerce et d'industrie "Soummam", en coordination avec plusieurs directions, dont celles du commerce, de l'industrie et des services agricoles, ainsi qu'avec le bureau local du Conseil du renouveau économique algérien (CREA).

EL-OUED. JOURNÉES MÉDICOCHIRURGICALES

Dix interventions délicates menées en neurochirurgie pédiatrique

Dix (10) interventions neurochirurgicales délicates ont été effectuées sur des enfants, dans le cadre des journées médicochirurgicales initiées par l'établissement public-hospitalier "EPH-Benamar Djilani" à El-Oued.

L'initiative s'inscrit dans le cadre de démarches du service neurochirurgie de l'EPH tendant à prendre en charge des cas de maladies délicates, après avoir entrepris les diagnostics préalables, a indiqué le directeur de l'établissement, Djamel Lâamouri. Effectuées avec des équi-

pements de pointe, ces interventions, qui portent sur le traitement de malformations cérébrales congénitales, ont été opérées sous la supervision du Professeur italien Carmine Mottolese, spécialiste en neurochirurgie pédiatrique, avec l'appui d'un staff médical spécialisé composé de trois (3) neurochirurgiens, de réanimateurs-anesthésistes et de 15 agents paramédicaux. Les moyens humains et matériels nécessaires ont été mobilisés, trois jours durant pour la réussite de cette manifestation qui a duré trois jours. Une ses-

sion de formation, dédiée aux thèmes liés aux pathologies de craniostéose, de moelle basse fixée et de diastématomylie, a été organisée, en marge de ces journées, en direction des praticiens exerçant au niveau des établissements publics hospitaliers et de proximité d'El-Oued, encadrés par le Pr. Mottolese. Ces journées médicochirurgicales s'inscrivent dans le cadre du plan action pour malades (PAM) arrêté par le ministère de la Santé et visant l'amélioration des prestations et de la prise en charge médicale des malades.

SÉCURITÉ SOCIALE

La CNAS sensibilise sur ses services numérisés

Une campagne d'information et de sensibilisation liée à la déclaration annuelle des salaires et des salariés (DAS 2025) via internet au profit des employeurs a été lancée, jeudi, par l'agence de la Caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés (CNAS) de la wilaya de Bejaia. La rencontre qui a regroupé des représentants des entreprises économiques, des comptables et des commissaires aux comptes, s'est déroulée au siège de l'agence de la CNAS, au chef-lieu de wilaya. Cette campagne concerne la sensibilisation des employeurs sur la déclaration annuelle des salaires et des salariés (DAS 2025) et son importance, le paiement électronique et le prélèvement automatique de la cotisation de la sécurité sociale, a indiqué à l'APS, le sous-directeur de recouvrement à la CNAS, Ourabah Hamza. M. Ourabah a souligné, à ce titre, que beaucoup de facilités ont été accordées aux employeurs pour s'acquitter de leurs charges vis-à-vis de la CNAS, notamment le règlement de leurs cotisations de manière "sécurisée" et "rapide" à travers le nouveau service de paiement électronique. Il a fait savoir que deux autres rencontres sont prévues les 26 et 28 janvier au profit du secteur banquier et de l'administration, ajoutant que cette campagne de sensibilisation allait toucher tous les employeurs de la wilaya. Par ailleurs, le même responsable a réitéré l'engagement de la CNAS à moderniser davantage ses services à même de faciliter la tâche aux employeurs et de leur faire gagner du temps.

EL-MAGHAÏER. INVESTISSEMENT

Plusieurs projets lancés via le guichet unique décentralisé

Des projets d'investissement multisectoriels, d'un financement global de plus de 1,6 milliard DA, ont été lancés dans la wilaya d'El-Meghaïer via le guichet unique décentralisé de l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI), ont indiqué jeudi les responsables du guichet.

Faisant une présentation des activités du guichet lors de la 4ème session ordinaire de l'Assemblée populaire de wilaya (APW) pour l'année 2025, le directeur du guichet unique, Djamel Osmani, a fait savoir que ces projets sont versés dans les secteurs de l'agriculture, le bâtiment-travaux

publics, l'industrie, le tourisme et les services. Dans le même sillage, plusieurs réunions ont été tenues, sous la supervision du wali d'El-Meghaïer, par la commission chargée du recensement des assiettes foncières destinées à la promotion de l'investissement, pour l'identification du foncier relevant des Domaines de l'Etat à être mis à la disposition de l'AAPI et leur insertion dans la plateforme numérique spécial foncier d'investissement, en plus de la définition de la nature des projets appropriés aux retombées positives sur le développement local.

L'opération a permis de délimiter les terrains situés à l'inté-

rieur du tissu urbain en vue d'y localiser des projets susceptibles de créer des activités de services, de santé, d'éducation, de commerce et de tourisme, et accompagner le développement urbain local.

A ce titre, 33 parcelles, totalisant près de neuf (9) hectares, ont été mises, via la plateforme numérique, à la disposition de l'AAPI au niveau des communes d'El-Meghaïer et Djamaâ.

Le bilan du guichet unique fait état de l'attribution, à la lumière du traitement numérique des demandes de foncier économique, de parcelles de terrain ainsi que la délivrance de titres de concession au pro-

TIARET. COMMUNE DE OUED LILI
Mise en service de trois équipements éducatifs

Trois équipements éducatifs ont été récemment mis en service dans la commune de Oued Lili, dans la wilaya de Tiaret, a indiqué, jeudi, le président de l'Assemblée populaire communale (APC), M. El Hadj Lakhdar. Le même responsable a souligné que l'école "moudjahid défunt Ahmed Gaïd Salah", située au centre-ville, a été renforcée par deux salles de classe destinées au cycle préparatoire, ainsi que par la réalisation d'une cantine scolaire. Cette infrastructure a permis de prendre en charge 230 élèves qui étaient auparavant contraints de parcourir de longues distances pour accéder à la cantine centrale. Par ailleurs, une annexe administrative a été réalisée au niveau de l'école "Chahid Hamidia Tahar", située dans la zone rurale de Ghallal. Le coût de réalisation et d'équipement de ces projets, financés dans le cadre de l'autofinancement de la commune au titre de l'année 2025, s'élève à environ 12,9 millions de dinars, a-t-on ajouté.

TINDOUF. EN PRÉVISION DE L'ÉTÉ
Lancement d'une opération de maintenance et de renforcement des réseaux d'électricité

La société de distribution de l'électricité et du gaz (Sonelgaz) à Tindouf, appuyée par des équipes techniques représentant 14 directions de distribution à l'échelle nationale, a entamé de vastes opérations d'inspection et de diagnostic des réseaux électriques de la wilaya. Cette action s'inscrit dans le cadre d'une opération d'envergure de soutien et de maintenance des réseaux électriques dans les wilayas du Grand Sud, en prévision de la saison estivale, a-t-on appris, jeudi, auprès de la même entreprise. Cette opération, qui relève des préparatifs en vue de faire face au pic de consommation estivale, concerne l'inspection et le contrôle de plus de 1.750 kilomètres de réseaux de moyenne tension, ainsi que de 604 kilomètres de réseaux de basse tension à travers l'ensemble du territoire de la wilaya. Elle inclut également l'inspection et la maintenance des transformateurs électriques, a précisé à l'APS le chargé de l'information et de la communication de la Société algérienne de l'électricité et du gaz - Distribution (Sonelgaz - Distribution) à Tindouf, Mehdi Hamadina.

fit de 16 opérateurs. Les 17 autres parcelles n'ayant pas, pour le moment, fait l'objet d'intérêt d'investissement. Aussi, est-il fait état de la prise d'une série de mesures, à court et moyen termes, pour assurer la continuité et la qualité des prestations du guichet unique, par le perfectionnement de son encadrement, l'organisation de sorties de terrain pour s'enquérir des projets, et la promotion anticipative de l'investissement par la vulgarisation, à travers des journées d'information et de sensibilisation sur les mesures incitatives prévues par les lois relatives à l'investissement et au foncier économique.

TIPASA. SALON DES AGRUMES**70 exposants à la 20^e édition**

Soixante-dix exposants ont pris part à la 20ème édition du Salon des agrumes, organisée annuellement par la Chambre de l'agriculture de la wilaya de Tipasa, en coordination avec la direction locale du secteur.

A l'ouverture de cette édition, organisée sous le slogan "Valorisation, développement et défis", et supervisée par le wali, Mohamed Amine Benchaoula, des contrats de concession ont été remis à titre symbolique à plusieurs agriculteurs, dans le cadre de la politique visant la valorisation du foncier agricole et la promotion d'un investissement productif et durable, a indiqué le secrétaire général de la Chambre d'agriculture locale, Farid Dahmani.

A cette occasion, M. Dahmani a appelé les agriculteurs bénéficiaires à redoubler d'efforts afin d'améliorer l'exploitation des terres et d'augmenter la production en quantité et en qualité, de manière à renforcer la place de choix occupée par la filière des agrumes à Tipasa, considérée parmi les premières wilayas du pays dans ce domaine. La Direction des services agricoles de la wilaya prévoit une production de plus de 2,142 millions de quintaux sur une superficie agrumicole de plus de 8.250 hectares, soit en légère hausse comparativement à la campagne écoulée estimée à un peu plus de deux (2) millions de quintaux. Le même responsable a souligné que la filière a enregistré une relance notable grâce aux mesures incitatives prises ces dernières années en faveur du secteur agricole, tant en termes de surfaces cultivées que du volume et de la qualité de la production, ce qui a permis au produit de s'imposer sur les marchés nationaux et d'ouvrir des perspectives prometteuses en matière de commerciali-



sation et de valorisation. Cette 20e édition du Salon des agrumes a également vu la participation d'institutions bancaires et d'assurances, de dispositifs de soutien, d'apiculteurs et de producteurs d'huile

d'olive, ainsi que d'établissements et d'instituts spécialisés relevant du ministère de l'Agriculture, et des Chambres d'agriculture des wilayas d'Alger, Blida, Médéa, Tizi-Ouzou et Boumerdès.

EL-BAYADH. CENTRE UNIVERSITAIRE**Projets de réalisation de 2.000 places pédagogiques et une résidence universitaire de 1.000 lits**

Le Centre universitaire "Nour El Bachir" de la wilaya d'El Bayadh a bénéficié de deux projets importants, portant sur la réalisation de 2.000 places pédagogiques et d'une résidence universitaire d'une capacité de 1.000 lits, a indiqué, jeudi, le directeur du centre, le professeur Tayeb Ferradj.

Dans une déclaration à l'APS, le même responsable a précisé que ces deux projets, inscrits au programme de l'année 2026, concernent la réalisation de 2.000 places pédagogiques, composées de salles de cours et d'amphithéâtres, destinées à l'Institut des sciences et à l'Institut des sciences et techniques des activités physiques et sportives, ainsi que la réalisation d'une nouvelle résidence universitaire d'une capacité de

1.000 lits. Il a ajouté que le lancement des travaux des deux projets est prévu, avant la fin du premier trimestre de l'année en cours, dès l'achèvement de l'ensemble des procédures administratives, soulignant leur importance majeure dans le renforcement des infrastructures pédagogiques du centre, notamment au regard de la hausse notable du nombre d'étudiants souhaitant poursuivre des études universitaires, compte tenu de la diversité des formations proposées aux niveaux de licence, master et doctorat. Actuellement, le centre universitaire d'El Bayadh dispose de 4.000 places pédagogiques, en plus de deux résidences universitaires, l'une pour les garçons et l'autre pour les filles, offrant une capacité globale de 2.000 lits. Dans

le même contexte, le centre universitaire a récemment bénéficié d'un projet de réalisation d'un hall technologique comprenant quatre ateliers et dix (10) laboratoires d'application.

Les travaux ont été lancés dans le cadre du programme de célébration du 63e anniversaire de la Fête de l'indépendance et de la jeunesse de l'année dernière, avec un délai de réalisation fixé à 18 mois et une réception prévue avant la fin de l'année en cours.

A noter que le centre universitaire compte actuellement environ 8.000 étudiants, répartis sur les différents cycles et spécialités. Il propose plus de 80 spécialités réparties sur sept instituts, et dispose d'un encadrement de 296 enseignants.

BOUMERDÈS. OCCUPANT DES CONSTRUCTIONS PRÉCAIRES Relogement de 19 familles à Cap Djinet

Dix-neuf (19) familles occupant des constructions précaires dans la commune de Bordj Menail (Est de la wilaya de Boumerdès) ont bénéficié, jeudi, d'une opération de relogement dans des logements sociaux neufs, a-t-on appris d'un responsable de la daïra de Bordj Menail. Selon le chef de daïra, Aziz Azzeddine, ces familles, qui résidaient sur le site des chalets, en périphérie de Bordj Menail, ont été relogées dans des logements sociaux à Haouch Ben Ouali, dans la commune de Cap Djinet, relevant de la même daïra. L'opération s'est déroulée dans de bonnes conditions organisationnelles, en coordination avec les services administratifs et de sécurité concernés, a-t-il ajouté, notant que cette action s'inscrit dans le cadre des efforts visant à éradiquer l'habitat précaire et anarchique, à améliorer le cadre de vie des citoyens et à promouvoir le tissu urbain à l'échelle de la wilaya. Parallèlement à cette opération, les services de la commune de Bordj Menail ont entamé des opérations de démolition des constructions précaires, de nettoyage et d'assainissement du site, ainsi que de clôture des assiettes foncières afin d'éviter toute réoccupation illégale. Pour rappel, près de 36.000 logements, toutes formules confondues, ont été distribués à travers les communes de la wilaya au cours des cinq (5) dernières années (2020-2025).

BLIDA. CAM**Onze artisans obtiennent le label de qualité et d'authenticité**

Onze (11) artisans relevant de la Chambre de l'artisanat et des métiers de la wilaya de Blida ont obtenu dernièrement le label de qualité et d'authenticité délivré par le ministère du Tourisme et de l'Artisanat, dans le cadre de la protection du patrimoine algérien, a-t-on appris jeudi auprès de cette instance. Selon le directeur de la Chambre, Saadi Aït Zerrouk, ces artisans ont obtenu le label "Qualité et authenticité-Artisanat d'Algérie" dans le cadre du programme de protection des produits de l'artisanat national lancé pour la première fois par le ministère en vue de sauvegarder le patrimoine algérien. Cette distinction a été accordée à 11 dossiers validés sur les 17 déposés auprès de l'Agence nationale de l'artisanat tradi-

tionnel (ANART), chargée de l'octroi du label. Les produits labellisés concernent notamment des habits traditionnels, des gâteaux, de la broderie et des objets d'art caractéristiques de la région. Selon le responsable, cette démarche permettra de préserver les produits artisanaux locaux, d'en rehausser la valeur et de faciliter la participation des artisans aux manifestations internationales, contribuant ainsi à une meilleure représentation de l'Algérie. Il a ajouté que l'opération, qui suscite un grand intérêt de la part des artisans, se poursuit toujours et que d'autres dossiers sont actuellement en cours de préparation pour être déposés auprès de l'ANART, puis examinés par une commission technique nationale spécialisée.

SKIKDA. JUMELAGE HOSPITALIER**Des opérations de la cataracte pour 13 patients à Azzaba**

Treize patients bénéficient, depuis jeudi, d'opérations de la cataracte à l'établissement public hospitalier (EPH) Mohamed-Dandane d'Azzaba (Skikda), dans le cadre d'un programme de jumelage avec le Centre hospitalo-universitaire Benbadis de Constantine. Dans une déclaration à l'APS, le directeur de l'EPH Mohamed-Dandane, Ahcène Mechehoued, a indiqué que l'initiative, qui s'étalerait sur deux jours, vise à assurer une prise en charge médicale à des patients âgés de plusieurs régions de la wilaya et à rapprocher les services de santé des citoyens. Il a précisé que l'ensemble des patients ont bénéficié d'exams médicaux préalables. De son côté, Sabri Daif, chef du service de la santé au même établissement, a déclaré que cette initiative concerne des opérations complexes de la cataracte. Les interventions chirurgicales sont réalisées par une équipe médicale spécialisée en chirurgie ophtalmologique du CHU de Constantine, en présence d'un staff médical de l'hôpital d'Azzaba. Toutes les conditions techniques et logistiques ont été mobilisées, notamment la mise à disposition d'un nouveau bloc opératoire, afin d'assurer le déroulement de l'initiative dans les meilleures conditions. Il s'agit de la quatrième opération du genre dans le cadre de ce jumelage entamé en 2024, a fait savoir la même source, précisant que depuis son lancement, plus de 60 patients ont bénéficié d'opérations de la cataracte.

TLEMCEN. RÉSEAU ÉLECTRIQUE Raccordement de quatre stations de pompage d'eau et 16 forages en 2025

Au cours de l'année 2025, au raccordement de quatre stations de pompage d'eau et de 16 forages hydrauliques au réseau électrique, a indiqué un responsable de cette entreprise. Cette opération a concerné le raccordement de quatre stations de pompage d'eau au réseau de distribution de l'électricité dans les communes de Sidi Medjahed, Aïn Youcef, Maghnia et le village d'Aïn El Hadjar (wilaya de Tlemcen), à travers la réalisation de trois transformateurs électriques et d'un réseau électrique d'une longueur dépassant un kilomètre. Durant la même période, 16 forages hydrauliques ont également été raccordés à l'énergie électrique, avec la réalisation de 16 transformateurs électriques et d'un réseau électrique d'environ 8 kilomètres. Parmi ces forages figurent celui d'El Aribet dans la commune d'Amieur, de Taghma dans la commune d'Aïn Fezza, deux forages à Zaouia dans la commune de Beni Boussaïd, ainsi que d'autres forages dans les communes de Marsa Ben M'hidi, Sidi Medjahed et ailleurs. Le responsable a souligné que les équipes techniques de l'entreprise œuvrent au raccordement des différents puits artésiens à l'électricité dans le respect des normes les plus élevées de qualité et de sécurité, tout en accélérant le rythme de réalisation afin de permettre aux citoyens de bénéficier de l'eau de ces forages dans les meilleurs délais.

RAPPORT DE L'ONU Une ère de faillite hydrique mondiale

Prendre une douche, boire au robinet, arroser un champ. Dans une large partie du monde, ces gestes quotidiens reposent désormais sur une ressource qui ne se renouvelle plus : l'eau.

Un nouveau rapport de l'ONU décrit ce basculement et affirme que la planète est entrée dans une « ère de faillite hydrique mondiale ». Le diagnostic est brutal et revendiqué comme tel. « Ce n'est pas pour tuer l'espoir, mais pour encourager l'action », a expliqué mardi Kaveh Madani, le directeur de l'Institut universitaire des Nations Unies pour l'eau, l'environnement et la santé, l'agence à l'origine de l'étude. « Nous devons reconnaître honnêtement l'échec d'aujourd'hui pour rendre possible le demain ». Depuis des décennies, scientifiques et responsables politiques alertent sur une « crise mondiale de l'eau ». Un terme devenu, selon le rapport, trompeur. « Le mot



«crise» suggère quelque chose de temporaire : un choc, une urgence, puis un retour à la normale. Or, dans de nombreux bassins, l'ancien normal a déjà disparu », a insisté M. Madani, qui était l'invité du point de presse quotidien de l'ONU, à New York. Le rapport forge donc un concept nouveau : la faillite hydrique. Elle désigne un état post-crise durable, où l'usage et la pollution de l'eau ont dépassé les apports renouvelables, et où le capital naturel – nappes, zones humides, sols, rivières, glaciers – est endommagé de manière irréversible ou à un coût prohibitif.

À l'image d'un bilan comptable, l'humanité a non seulement consommé son « revenu hydrologique », mais aussi entamé ses « économies ». Plus de la moitié des grands lacs mondiaux ont décliné depuis les années 1990, 70 % des grands aquifères affichent une baisse de long terme, et 410 millions d'hectares de zones humides ont disparu depuis 1970, pour une perte annuelle estimée à 5 100 milliards de dollars de services écosystémiques. « Dans de nombreux endroits, ces « économies » ne se reconstituent pas à l'échelle d'une vie humaine », a prévenu M. Madani. « Ce rapport n'est pas un avertissement sur un futur que nous pourrions encore éviter partout. C'est le diagnostic d'un monde où, dans beaucoup de bassins, le retour en arrière n'est plus possible ». La faillite hydrique n'est ni uniforme ni

universelle. Elle se mesure bassin par bassin. Mais suffisamment de systèmes critiques ont basculé pour transformer le paysage du risque mondial, via les marchés alimentaires, les chaînes d'approvisionnement, les migrations ou les dépendances géopolitiques.

Près de trois quarts de l'humanité vivent dans des pays qualifiés de « précaire » d'un point de vue hydrologique, plus de 4 milliards de personnes subissent une pénurie sévère au moins un mois par an, et la moitié de la production alimentaire mondiale provient de régions où le stockage total de l'eau décline ou devient instable. Face à cette réalité, le rapport appelle à abandonner la gestion de crise – faite de réponses d'urgence et de promesses intenables – au profit d'une gestion de faillite. « En finance, la faillite n'est pas la fin de l'action. C'est le début d'un plan structuré : on arrête l'hémorragie, on protège les services essentiels, on restructure des droits devenus intenables », a résumé M. Madani. « En matière d'eau, la logique est la même ».

Cela implique, notamment, de dire la vérité sur les pertes irréversibles, de protéger ce qui reste du capital naturel, et de décorrélérer la croissance économique de l'augmentation continue des prélèvements d'eau. Loin d'un débat technique, la faillite hydrique est aussi une question de justice sociale et de sécurité.

INFO

ENERGIE

La part de l'intelligence artificielle

L'utilisation de l'intelligence artificielle, qui se développe rapidement dans le monde entier, exerce une pression énorme sur les réseaux électriques, et nombreux sont ceux qui pensent que, pour répondre à ce besoin sans contribuer à la crise climatique, une expansion à grande échelle de l'énergie nucléaire est essentielle. La demande mondiale d'électricité augmente à un rythme vertigineux. D'ici 2035, elle devrait progresser de plus de 10 000 térawattheures, soit l'équivalent de la consommation totale de l'ensemble des économies développées actuelles. L'essor de l'intelligence artificielle (IA) y contribue largement : les technologies d'IA fonctionnent grâce aux centres de données, et la consommation électrique d'un centre de données de taille moyenne équivaut à celle de 100 000 foyers. Selon l'Agence internationale de l'énergie (AIE), la demande des centres de données a augmenté de plus de trois quarts entre 2023 et 2024 et devrait représenter plus de 20 % de la croissance de la demande d'électricité dans les économies développées d'ici 2030.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le besoin croissant d'énergie, et ce dans un avenir proche, stimule la construction de petits réacteurs modulaires, très différents des grandes centrales électriques traditionnelles qui nécessitent des investissements colossaux et un délai de construction d'environ 10 ans.

ACCORD INTERNATIONAL Les écosystèmes océaniques protégés

À près de deux décennies d'élaboration, un accord international visant à protéger la vie marine dans les eaux internationales et les fonds marins est entré en vigueur, marquant ainsi une avancée majeure dans les efforts visant à garantir la santé des écosystèmes océaniques pour les décennies à venir. Officiellement connu sous le nom d'Accord sur la biodiversité au-delà des juridictions nationales (BBNJ), ce traité des Nations Unies, juridiquement contraignant, couvre les zones océaniques situées au-delà des eaux territoriales (la « haute mer ») et les fonds marins internationaux. Ces régions représentent plus des deux tiers de la surface des océans et plus de 90 % du volume total des habitats sur la Terre. Cela s'explique par la profondeur des océans, la majeure partie de l'espace vital sur Terre se trouvant sous l'eau. L'accord BBNJ vise à transformer la haute mer et les fonds marins internationaux en un environnement géré durablement au profit de l'humanité tout entière. Il s'agit également du premier instrument juridique contraignant relatif aux océans à prévoir une gouvernance océanique inclusive, avec des dispositions concernant la participation des peuples autochtones et des communautés locales, ainsi que l'équilibre entre les sexes. On espère que, une fois pleinement mis en œuvre, cet accord contribuera de manière essentielle à la lutte contre la « triple crise planétaire » que constituent le changement climatique, la perte de biodiversité et la pollution. L'accord BBNJ renforce le cadre juridique international actuel : il s'appuie sur la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer – véritable « constitution des océans » – qui régit l'exploitation maritime et des fonds marins ainsi que la protection du milieu marin depuis son entrée en vigueur en 1994. Cet accord comble les lacunes de la Convention, apporte des précisions sur la gestion de la biodiversité et adapte la gouvernance des océans aux défis contemporains tels que le changement climatique et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (le plan d'action négocié par les Nations Unies pour résoudre les problèmes les plus complexes du monde). Après son entrée en vigueur, l'accord devient juridiquement contraignant pour les plus de 80 nations qui l'ont ratifié à ce jour, ce qui signifie qu'elles s'engagent à l'intégrer dans leur législation nationale. Le traité stipule qu'il entre en vigueur ce samedi : 120 jours après sa ratification – son acceptation comme juridiquement contraignant – par au moins 60 pays.

INFO

GAZA

La crise des déchets

Gaza n'est plus seulement assiégée par les décombres, mais par quelque chose de plus dangereux et plus cruel encore : des déchets qui s'accumulent dans les rues, entre les quartiers et autour des zones d'hébergement temporaire. Ils passent d'une scène dérangeante à une menace quotidienne qui affecte l'air, l'eau et la santé des enfants avant même celle des adultes. Les ordures deviennent plus que de simples résidus : elles deviennent le symbole d'une incapacité à protéger et une alarme annonçant une catastrophe sanitaire et environnementale qui se forme sous les yeux de tous. La ville s'asphyxie lorsqu'elle est incapable d'éliminer ses déchets. Non pas parce que les ordures sont une nouveauté dans la vie quotidienne, mais parce que leur accumulation incontrôlée les transforme de « déchets ordinaires » en une structure permanente de danger, qui s'infiltra dans l'air, l'eau, la nourriture et la peau. Dans des conditions normales, les déchets sont gérés comme une partie du « rythme de la ville » : collecte quotidienne, transport vers des décharges connues, tri partiel, enfouissement ou traitement, et contrôle sanitaire et environnemental empêchant leur transformation en source d'épidémies.

Repéré pour vous

orsque les déchets s'accumulent à proximité d'eaux stagnantes ou de réseaux d'assainissement endommagés, ils deviennent un « multiplicateur de risques ». Les eaux stagnantes favorisent la prolifération des insectes. Les égouts endommagés augmentent la probabilité de fuites de polluants dans l'environnement.

APRÈS LES SANCTIONS DU MATCH CONTRE LE NIGERIA **Vers un nouveau bras de fer juridique FAF-CAF en Suisse**

La Confédération africaine de football (CAF) a récemment rendu publiques les sanctions infligées à l'équipe nationale algérienne à la suite du match face au Nigeria.

Des décisions qui, à première vue, peuvent paraître lourdes, tant sur le plan disciplinaire que financier, avec des amendes atteignant les 100 000 dollars, dont 50 000 dollars pour un fait pour le moins surprenant : une scène où des supporters algériens ont été filmés brandissant des billets de banque, une infraction jugée disproportionnée, voire ridicule, par de nombreux observateurs.

Pourtant, au regard de ce qui se préparait en coulisses et du contenu particulièrement accablant des rapports rédigés par le commissaire du match et le responsable de la sécurité, ces sanctions apparaissent presque comme clémentes. Les deux rapports en question étaient d'une gravité extrême et visaient explicitement à incriminer une dizaine de personnes en bloc, parmi lesquelles les joueurs, Zidane, Belghali, Hadj Moussa, Zerrouki, Mandi, un assistant du sélectionneur Vladimir Petković, ainsi que plusieurs membres des staffs médical et administratif. Une tentative manifeste d'élargir le champ des responsabilités et de construire un dossier à charge massif contre la délégation algérienne.

UNE DÉFENSE JURIDIQUE OFFENSIVE DE LA FAF

Consciente des enjeux, la Fédération algérienne de football (FAF) a comparu samedi dernier devant la commission de discipline de la CAF lors d'une audience tenue en visioconférence. La délégation algérienne était conduite par le secrétaire général Nadir Bouzad et le président de la FAF, Walid Sadi. Loin d'adopter une posture défensive



classique, les représentants algériens ont présenté un dossier juridique solide, méthodiquement construit, visant à démontrer point par point ce qu'ils ont qualifié de « scénario prémedité ». La FAF a ainsi réfuté l'ensemble des accusations contenues dans les rapports, soulignant l'absence totale de preuves matérielles, vidéo ou juridiques susceptibles d'étayer les allégations visant les personnes incriminées. Plus encore, Bouzad et Sadi sont allés jusqu'à mettre en cause la mauvaise foi des rédacteurs des rapports, dénonçant un travail orienté, biaisé et influencé par un lobby bien identifié au sein des instances africaines. Une accusation grave, mais assumée, qui marque un tournant dans la manière dont l'Algérie choisit désormais d'affronter la CAF.

DES SANCTIONS RÉDUITES SOUS PRESSION

Ce plaidoyer offensif, combiné au contexte explosif dans lequel se trouve actuellement la CAF — fragilisée par le scandale entourant la finale du tournoi continental — semble avoir pesé lourd dans la balance. Le verdict final a été nettement en deçà de ce que laissaient présager les

rapports initiaux.

Ainsi, seules des sanctions individuelles limitées ont été retenues : deux matchs de suspension pour le portier Luca Zidane, et quatre matchs pour Belghali, dont deux avec sursis. Les lourdes sanctions envisagées contre les autres joueurs et membres du staff ont été abandonnées, faute de preuves tangibles. Quant aux amendes financières, elles seront directement prélevées sur la prime de 1,3 million de dollars accordée à l'Algérie par la CAF pour sa qualification en quarts de finale.

CAP SUR LA COMMISSION DE RECOURS... PUIS LE TAS ?

Malgré ce recul partiel de la CAF, la FAF ne compte pas s'arrêter là. L'instance fédérale algérienne s'apprête à saisir la commission d'appel de la CAF, avec un objectif clair : exiger le fondement juridique précis et la valeur probante de chaque sanction prononcée. Deux scénarios sont désormais possibles : soit la commission d'appel revoit les décisions et les réadapte strictement aux textes réglementaires, soit elle les confirme en l'état.

Dans ce second cas, la FAF est déterminée à porter l'affaire devant le Tribunal arbitral du sport (TAS) à Lausanne, en Suisse.

Une démarche qui rappelle le précédent du contentieux opposant l'USM Alger à la Renaissance de Berkane, et qui pourrait une nouvelle fois exposer la CAF à une défaite juridique retentissante sur la scène internationale.

UNE BATAILLE COÛTEUSE MAIS NÉCESSAIRE

Certes, une procédure devant le TAS est longue, complexe et financièrement coûteuse. Mais pour de nombreux observateurs algériens, il n'y a désormais plus grand-chose à perdre face à une institution dont les dysfonctionnements ont été mis à nu lors du tournoi organisé au Maroc en 2025. Les événements récents ont révélé au grand jour l'influence du lobby conduit par Fouzi Lekjaa, les mécanismes opaques de gouvernance, ainsi que l'exécution méthodique de ce que certains appellent déjà « l'accord de Kinshasa », impliquant arbitres nommément cités et responsables fédéraux complices.

Plus inquiétant encore est le silence persistant de la FIFA, perçu par beaucoup comme une forme de complicité tacite face aux dérives de la CAF et à la marginalisation progressive de certaines fédérations, dont l'Algérie.

Hakim S.

IL VIENT DE DISPUTER SON 100E MATCH AVEC SON CLUB SAOUDIEN :

Mahrez, une empreinte déjà historique à Al-Ahli Djeddah

Riyad Mahrez continue de marquer l'histoire du football asiatique. En atteignant la barre symbolique des 100 matchs disputés avec le club saoudien d'Al-Ahli, l'international algérien confirme son statut de recrue majeure et de véritable pilier du projet sportif du club de Djeddah. Au-delà des chiffres, son influence s'est révélée décisive dans toutes les compétitions auxquelles il a pris part. Depuis son arrivée, Mahrez affiche des statistiques impressionnantes : 73 contributions directes, réparties entre 33 buts inscrits et 40 passes décisives. Des chiffres qui traduisent non seulement son efficacité offensive, mais aussi sa capacité à faire jouer ses partenaires et à peser sur le jeu dans les moments clés.

L'ancien joueur de Manchester City n'a pas brillé dans une seule épreuve, mais bien sur l'ensemble des fronts disputés par Al-Ahli. Riyad Mahrez a ainsi été décisif en Supercoupe d'Arabie saoudite, en Saudi Pro League (Ligue Rosn), en Ligue des champions asiatique, ainsi qu'en Coupe du Roi. Cette polyvalence compétitive illustre sa constance au plus haut niveau, quelle que soit la pression ou l'adversité. En championnat, sa créativité et sa vision du jeu ont souvent permis à Al-Ahli de débloquer des situa-



tions complexes. En coupes, son expérience européenne s'est révélée précieuse, notamment dans la gestion des matches à élimination directe. La saison passée de Mahrez avec Al-Ahli est surtout marquée par des succès majeurs.

Le club a notamment remporté la Ligue des champions asiatique de l'élite, un sacre historique qui confirme la montée en puissance du football saoudien sur la scène continentale. Mahrez a joué un rôle central dans cette conquête, par son leadership, sa technique et son sang-froid dans les rencontres décisives.

À cela s'ajoute le titre en Supercoupe d'Arabie saoudite, preuve supplémentaire

de l'impact immédiat du joueur algérien depuis son arrivée. Ces trophées renforcent la crédibilité du projet d'Al-Ahli et placent Mahrez parmi les figures incontournables de cette réussite.

Si les chiffres parlent d'eux-mêmes, l'apport de Riyad Mahrez ne se limite pas aux buts et aux passes décisives. Sur le terrain, il incarne un leader technique, capable de dicter le tempo, de calmer le jeu ou d'accélérer au moment opportun. Son professionnalisme et son expérience du très haut niveau européen servent également de référence pour les jeunes joueurs de l'effectif.

À 100 matchs, Mahrez n'est plus seulement une star recrutée pour son nom, mais un cadre du vestiaire et un symbole de l'ambition d'Al-Ahli.

Alors que son parcours avec le club atteint un premier cap symbolique, tout indique que l'histoire entre Riyad Mahrez et Al-Ahli est loin d'être terminée. Avec déjà des titres majeurs, une influence constante et une régularité remarquable, l'international algérien s'impose comme l'un des meilleurs joueurs ayant évolué dans le championnat saoudien ces dernières années. À Djeddah, Mahrez ne fait pas que jouer : il marque une époque.

H.S.

LIQUE DES CHAMPIONS
D'AFRIQUE (3E JOURNÉE)

Victoire impérative pour le MCA et la JSK

La Ligue des champions d'Afrique de football, reprendra ses droits ce week-end, avec le déroulement de la troisième journée de la phase de groupes, qui verra les deux représentants algériens: le MC Alger et la JS Kabylie, jouer leur avenir dans cette compétition. Après un début de phase de groupes poussif, les deux clubs algériens sont désormais dans l'obligation de réagir pour ne pas compromettre leurs ambitions continentales. Si la JSK recevra l'AS FAR, le MCA sera en appel à Lubumbashi pour défier au stade de la Victoire les Congolais du FC St-Eloï Lupopo. Dans son autre, à savoir le Stade Hocine Aït-Ahmed de Tizi-Ouzou, la JSK jouera une carte décisive face à l'AS FAR. Les "Canaris" n'ont récolté qu'un seul point lors des deux premières sorties : une défaite en déplacement face aux Egyptiens d'Al-Ahly SC (4-1), puis un match nul concédé à domicile devant les Tanzaniens de Young Africans (0-0). Un bilan insuffisant qui oblige les capés de l'entraîneur allemand, Josef Zinnbauer, à sortir le grand jeu devant leur public. Ce rendez-vous s'annonce comme un véritable test grandeur nature pour le vice-champion d'Algérie sortant, qui n'a plus vraiment le droit à l'erreur pour espérer relancer ses chances de qualification. Sur le plan de l'effectif, la JSK devra se présenter avec l'ensemble de son effectif, de quoi donner l'embarras du choix au coach Zinnbauer pour aligner un onze conquérant et compétitif capable de faire la différence. L'adversaire du jour traverse une zone de turbulences, puisqu'il reste sur une mauvaise série de trois matches sans victoire, toutes compétitions confondues. De son côté, le MC Alger traverse également une entame délicate dans cette phase de groupes. Le Doyen ne compte lui aussi qu'un seul point, obtenu à domicile face aux Sud-Africains de Mamelodi Sundowns (0-0), après une défaite inaugurale contre les Soudanais d'El Hilal d'Omudurman (2-1). Les "Vert et Rouge", auréolés de leur titre honifique de champions d'hiver et celui de la Supercoupe d'Algérie, et invaincus depuis sept matchs, toutes compétitions confondues, seront appelés à se déplacer à Kinshasa pour y affronter les Congolais de Saint-Eloï Lupopo, dans un contexte loin d'être idéal. Un succès est plus que vital pour les joueurs de l'entraîneur sud-africain Rhulani Mokwena, dans l'objectif de relancer leur chance dans cette épreuve. Le MCA devra en effet composer sans deux éléments importants: le défenseur Mohamed Réda Halaimia, et le milieu offensif Larbi Tabti, tous deux blessés. Malgré ces absences, la formation algéroise est appelée à rectifier le tir loin de ses bases, afin de rester dans la course à la qualification et éviter une situation déjà critique à mi-parcours. Le FC St-Eloï Lupopo, qui ne compte qu'un seul point en compagnie du MCA, occupe confortablement le poste de leader du championnat congolais avec 42 points, à six longueurs de son poursuivant direct, le TP Mazembe. Lors des treize derniers matchs, toutes compétitions confondues, les coéquipiers de Ramos Kashala ont réalisé un bilan reluisant de 10 victoires, deux nuls et une défaite, d'où la nécessité pour le Mouloudia de rester vigilant face à un adversaire qui aspire également à se racheter.

UN RENFORT DE VALEUR POUR L'ENTREJEU DES VERTS

Maxime Lopez dans le viseur de la FAF

La Fédération algérienne de football (FAF) affiche un intérêt sérieux et concret pour le milieu de terrain du FC Paris, Maxime Lopez, dans le cadre de sa stratégie visant à renforcer l'effectif de l'équipe nationale en prévision des échéances majeures à venir.

PHOTO: DR

tion quant à son potentiel apport au groupe.

UN JOUEUR VOLONTAIRE ET DÉJÀ ENGAGÉ DANS LE PROCESSUS

Selon les informations disponibles, Maxime Lopez a clairement manifesté son souhait de représenter l'équipe nationale algérienne. Le joueur aurait même officiellement proposé ses services, marquant ainsi une étape importante dans l'évolution du dossier. Des contacts directs ont déjà été établis entre lui et les responsables de la FAF, preuve que les discussions ont dépassé le simple stade exploratoire. La fédération travaille désormais à accélérer les démarches liées au changement de nationalité sportive afin de rendre joueur éligible le plus rapidement possible. L'objectif affiché est clair : permettre à Maxime Lopez d'intégrer le stage de préparation prévu au mois de mars prochain.

Toutefois, bien que les échanges soient avancés, le joueur n'a pas encore déposé officiellement son dossier auprès des instances compétentes, ce qui laisse subsister une part d'incertitude quant aux délais administratifs.

L'éventuelle arrivée de Maxime Lopez représenterait un véritable atout pour les Verts, notamment à l'approche des grandes compétitions internationales, avec en ligne de mire les qualifications et la phase finale de la Coupe du monde. Son expérience acquise dans les championnats européens, sa régularité au haut niveau et sa polyvalence au milieu de terrain pourraient offrir à l'Algérie une profondeur d'effectif indispensable pour affronter des adversaires de calibre mondial.

Au-delà de l'aspect purement technique, le recrutement de Lopez s'inscrit également dans une vision à moyen et long terme, visant à bâtir un collectif équilibré, capable de maintenir un niveau de performance élevé même en cas d'absences ou de blessures de cadres essentiels. Si les démarches administratives aboutissent dans les délais espérés, Maxime Lopez pourrait rapidement devenir l'une des pièces maîtresses du renouveau du milieu de terrain algérien, incarnant à la fois la continuité et l'ambition retrouvée des Verts sur la scène internationale.

Hakim S.

BUTEUR ET PASSEUR EN LIGA EUROPA

Hadj Moussa, des statistiques en nette progression

Alors que les discussions tournaient encore autour de la durée de son absence et de l'impact de sa blessure, Anis Hadj Moussa a créé la surprise en retrouvant une place de titulaire, jeudi soir, en Ligue Europa. Mieux encore, l'ailier algérien n'a pas simplement participé : il a pesé de tout son poids dans la victoire de Feyenoord face aux Autrichiens de Sturm Graz, livrant une prestation décisive avant de céder sa place à la 71e minute, une fois le succès assuré. Sur le terrain, Hadj Moussa a rapidement dissipé les doutes. Une passe décisive sur corner, suivie d'un but, ont suffi à rappeler son importance dans le dispositif de son équipe, mais aussi sa capacité à répondre présent dans les grands rendez-vous européens, même après une période d'incertitude physique. Ce retour gagnant offre également l'occasion de s'arrêter sur ses chiffres cette saison. À ce stade de l'exercice, Anis Hadj Moussa totalise déjà 12 contributions directes : 8 buts inscrits et 4 passes décisives. Un total atteint alors que seule la moitié de la saison est écoulée, laissant entrevoir une marge de progression encore importante.

Cette différence de perception ne tient pas tant à son rendement qu'au contexte et au changement de statut du joueur.

La saison dernière, Hadj Moussa s'était illustré sur la scène de la Ligue des champions, une compétition où chaque performance est scrutée, amplifiée et valorisée. Il était alors perçu comme un joueur en construction, un élément talentueux cherchant à s'imposer progressivement au plus haut niveau. Chaque action réussie renforçait son image de révélation.

Cette saison, la situation est différente. Feyenoord traverse des moments plus complexes en Ligue Europa, une compétition moins exposée médiatiquement, mais surtout plus exigeante en matière de résultats immédiats. Hadj Moussa n'est plus vu comme un simple talent émergent, mais comme un joueur cadre, voire un leader offensif, attendu pour tirer l'équipe vers le haut. Avec ce changement de

statut, les exigences ont naturellement augmenté. Là où ses bonnes performances suscitaient auparavant l'enthousiasme, elles sont aujourd'hui perçues comme normales, tandis que la moindre baisse de régime alimente critiques et interrogations.

Le retour réussi de l'ailier algérien de 23 ans face au Sturm Graz, ponctué par un but et une passe décisive, pourrait ainsi marquer un tournant. S'il parvient à maintenir

cette régularité dans la seconde moitié de la saison, non seulement l'améliorera largement ses statistiques, mais il confirmera surtout sa capacité à assumer le costume de leader, avec tout ce que cela implique en termes de pression et de responsabilité. Car au final, au-delà des chiffres, c'est bien cette évolution de statut qui définit aujourd'hui la trajectoire d'Anis Hadj Moussa.

H. S.

LIQUE 1 (17E JOURNÉE) MCA-USMA reporté

Trois matchs de la 17e journée de Ligue 1 Mobilis dont le grand derby MC Alger-USM Alger, ont été reportés à une date ultérieure, selon le programme dévoilé jeudi par la Ligue de football professionnel (LFP). Outre MCA-USMA, les deux autres rencontres renvoyées sont JS Kabylie-ES Ben Aknoun et Paradou AC-CR Belouizdad, en raison de la participation des quatre représentants algériens à la quatrième journée de la phase de groupes de la Ligue des champions et de la Coupe de la Confédération de football. La 17e journée aura lieu les 30 et 31 janvier et sera dominée par le choc entre le MC Oran et l'Olympique Akbou, programmé au stade Chahid-Ahmed-Zabana, avec comme enjeu, la place de dauphin. L'autre belle affiche mettra aux prises la JS Saoura à l'ES Sétif. Pour rappel, la 16e journée se déroulera vendredi et samedi.

LE PROGRAMME DE LA 17E JOURNÉE DE L1:

Vendredi 30 janvier 2026

USM Khencela - ASO Chlef 15h00

MC Oran - Olympique Akbou 16h00

CS Constantine - ES Mostaganem 16h00

Samedi 31 janvier 2026

MC El Bayadh - MB Rouissat 14h00

JS Saoura - ES Sétif 14h00

JS Kabylie - ES Ben Aknoun reporté

MC Alger - USM Alger reporté

Paradou AC - CR Belouizdad reporté.



COUPE DE LA CONFÉDÉRATION (3E JOURNÉE)

L'USMA pour se rapprocher des quarts, le CRB sommé de réagir

La troisième journée de la phase de groupes de la Coupe de la Confédération africaine de football, prévue samedi et dimanche, s'annonce déterminante pour les deux représentants algériens engagés dans la compétition : l'USM Alger et le CR Belouizdad. Samedi, l'USM Alger (Gr.A) accueillera le club malien de Djoliba AC avec l'ambition de confirmer son bon début de parcours, alors que le Chabab recevra dimanche les Sud-Africains de Stellenbosch, avec l'objectif de réagir. Vainqueurs lors de ses deux premiers matchs : à domicile face à San Pedro (3-2), et en déplacement face à l'Olympique Safi (1-0), le club de Soustara se doit de réaliser la passe de trois.

Un nouveau succès permettrait aux Rouge et Noir de franchir un pas géant vers une qualification pour les quarts de finale. Toutefois, la formation algéroise devra composer avec des absences de taille. Son capitaine Saâdi Redouani, blessé lors de la Supercoupe d'Algérie, sera contraint de déclarer forfait, tandis que le défenseur Adem Allié et l'ailier droit Diaeddine Mechid, sont en conflit avec la direction du club. En face, Djoliba AC arrive à Alger dans une situation compliquée. Actuellement quatrième du championnat malien, le club de Bamako a surmonté deux défaites lors des deux premières journées de la Coupe de la Confédération, ce qui le place dans l'obligation de réagir pour rester en course. Dans l'autre match du groupe A, les Ivoiriens de San Pedro (2e, 3 pts) recevront la formation de Safi (2e, 3 pts), dans un duel indécis et ouvert à tous les pronostics. De son côté, le CR Belouizdad, versé dans le groupe C, jouera gros dimanche face à Stellenbosch, leader du groupe avec 4 points, après un début en demi-teinte en s'imposant à la maison devant les Tanzaniens de Singida Black Stars (2-0), avant de chuter lourdement à Brazzaville face à Otoho d'Oyo (4-1). Les Belouizdadien, dos au mur, devront impérativement s'imposer devant leur public pour relancer leurs chances de qualification. Bonne nouvelle pour le CRB : l'entraîneur allemand Sead Ramovic devrait disposer de l'ensemble de son effectif, un atout non négligeable qui lui offre l'embarras du choix pour aligner un onze conquérant et compétitif, capable de répondre au défi physique et tactique imposé par le leader sud-africain. Les nouvelles recrues hivernales, notamment les deux meilleurs de terrain Salim Boukhanouché (ex-USMA) et l'ivoirien Jean Charles Ahoua (ex-Simba SC/Tanzanie) devront constituer un renfort de choix pour le club de Laâquiba, qui espère relancer ses chances dimanche et face à un adversaire coriace. Dans l'autre rencontre du groupe C, les Tanzaniens de Singida Black Stars, lanterne rouge avec 1 point, n'auront plus le droit à l'erreur, en recevant les Congolais d'Otoho Oyo (2e, 3 pts).

Dans un contexte où le doute commençait à s'installer, cette victoire tombe à point nommé. Elle redonne de l'élan à un groupe qui avait besoin d'un résultat positif pour se rassurer et se projeter plus sereinement vers la suite de la compétition.

CHAMPIONNAT D'AFRIQUE DE HANDBALL

Les Verts se relancent face au Rwanda avant un test décisif contre la Zambie

La sélection nationale de handball a parfaitement conclu sa confrontation face au Rwanda, pays hôte du championnat d'Afrique des nations de la compétition, en s'imposant largement sur le score de 46 à 25, soit un écart de 21 points.



UNE VICTOIRE LARGE, MAIS DES SIGNAUX DÉFENSIFS PRÉOCCUPANTS

Malgré l'ampleur du score, la prestation défensive du sept national soulève néanmoins plusieurs interrogations. Encasser 25 buts face à une sélection rwandaise loin d'être favorite à ce stade de la compétition met en lumière des failles qu'il sera impératif de corriger rapidement.

Un des faits marquants de la rencontre réside dans la capacité d'un joueur rwandais en particulier à se montrer constamment dangereux, profitant d'un déséquilibre manifeste dans l'axe défensif.

Le poste de numéro 3 a notamment souffert de problèmes de placement et de couverture, offrant trop d'espaces à l'adversaire. Ces

carences, combinées à un manque de coordination globale du bloc défensif, ont permis au Rwanda de rester relativement efficace malgré la domination algérienne.

DES ENSEIGNEMENTS À TIRER AVANT L'ÉCHÉANCE DÉCISIVE

Si le résultat reste positif, le staff technique devra impérativement exploiter cette rencontre comme un match d'apprentissage. La solidité défensive sera un facteur déterminant lors des prochaines échéances, autant plus que le niveau de l'opposition ira crescendo.

L'objectif immédiat est désormais clair : bâti sur cette victoire et corriger les lacunes observées avant l'affrontement crucial d'aujourd'hui (13h00) face à la Zambie. Une rencontre que les « Verts » devront aborder avec ambition, en cherchant non seulement à s'imposer, mais aussi à inscrire le maximum de buts, un paramètre qui pourrait s'avérer déterminant dans la course à la qualification.

UN REGARD TOURNÉ VERS L'AUTRE RENCONTRE DU GROUPE

Dans le même temps, le sort de la sélection dépendra également de l'issue de l'autre match du groupe, qui opposera le Nigeria au Rwanda. Un scénario favorable combiné à une victoire algérienne bien maîtrisée pourrait ouvrir la voie à une qualification méritée.

En attendant, la sélection nationale a rempli l'essentiel face au pays hôte : gagner, se rassurer et rester en vie dans la compétition. Reste désormais à transformer cet élan en performance aboutie face à la Zambie, avec plus de rigueur défensive et la même efficacité offensive.

H. S.

CYCLISME

Nesrine Houili passe professionnelle

a cycliste internationale algérienne, Nesrine Houili, sociétaire du Madar Procycling Team, a signé un contrat professionnel avec le Centre mondial du cyclisme (CMC), qui a mis en place une équipe féminine professionnelle appelée à participer aux compétitions internationales durant la saison 2026, a annoncé jeudi la Fédération algérienne de cyclisme. Selon l'instance, la réglementation de l'Union cycliste internationale (UCI) permet à la coureuse algérienne de représenter son équipe professionnelle sur le plan international, tout en ayant la possibilité de s'engager avec un club national ou une formation non affiliée à l'UCI. Considérée comme l'une des meilleures cyclistes africaines, Houili s'est illustrée par de nombreux titres continentaux, aussi bien sur piste que sur route. Elle a notamment remporté la médaille d'or du contre-la-montre individuel, ainsi qu'une médaille de bronze dans l'épreuve du relais mixte, lors des Championnats d'Afrique de cyclisme, disputés en novembre dernier au Kenya. L'équipe professionnelle féminine du Centre mondial du cyclisme regroupe également plusieurs talents africains, à savoir Georgette Vignofodo (Bénin), Lucie Marie-Lagesse (Maurice), Jazilla Mwamikazi (Rwanda) et Serkalem Watangon (Ethiopie).

TENNIS /CIRCUITS AFRICAINS ITF / CAT DES U14

Report des tournois d'Alger en raison d'intempéries

La Fédération algérienne de tennis (FAT) a annoncé mercredi le report des deux tournois du Circuit Africain des 14 ans et moins, initialement programmés à Alger du 25 janvier au 1er février 2026, à cause de la pluie. "Ce report a été décidé en raison des fortes pluies ayant affecté le pays ces derniers jours et des prévisions météorologiques annonçant la poursuite de ces conditions défavorables jusqu'au début du mois de février,

conformément au communiqué officiel de la Confédération africaine de tennis (CAT)", a indiqué l'instance fédérale sur sa page officielle Facebook. Selon la même source, la CAT a fixé de nouvelles dates pour l'organisation de ces compétitions. Le premier tournoi (garde 2) se déroulera avec une phase de qualifications prévue le 7 février 2026, suivie du tableau principal du 8 au 11 février 2026, tandis que le second tournoi (grade 1) aura

CROSS-COUNTRY

La 42^e édition du Challenge National "Cherdoui Said" le 31 janvier, à Tizi-Ouzou

La 42^e édition du Challenge National de Cross-Country "Cherdoui Said" se déroulera le samedi 31 janvier, sur le domaine des Chabane, situé à proximité du marché de gros de la ville de Tizi-Ouzou, a-t-on appris mercredi auprès de la Fédération algérienne d'athlétisme (FAA). Une compétition toutes catégories, car toutes les séniors (messieurs et dames), la participation sera ouverte également aux catégories U12, U14, U16, U18 et U20. La compétition, qui sera jumelée avec le Championnat Régional Centre-Est, se déroulera sur un terrain varié, selon les organisateurs, et les athlètes participant seront accueillis sur place le vendredi 30 janvier, entre 10h00 et 20h00. Les organisateurs ont prévu des récompenses financières, pouvant aller jusqu'à 60.000 DA pour le lauréat du Cross-Long chez les seniors messieurs.

CLUBS AUX PLUS HAUTS REVENUS

Le Real reste à la première place

Les gros sous ne manquent pas au Real Madrid. Le cabinet

Doilette, qui publie le classement "Football money league", a estimé que le club

madrilène était celui qui a généré le plus de revenus au monde, la saison passée. Son total d'1,161 milliard d'euros de revenus générés lors de la saison 2024-2025 établit un nouveau record.

Le FC Barcelone, 6e l'année précédente, retrouve le podium (2e) pour la première fois depuis la saison 2019-2020 avec près d'un milliard de revenus (974 millions d'euros), devant le Bayern Munich (plus de 860 millions d'euros). Le Paris SG, troisième dans la dernière édition du classement, recule lui d'une place, avec 837 millions d'euros, en légère hausse par rapport à l'année précédente (836 millions d'euros). Liverpool est pour la première fois le club anglais avec les recettes les plus élevées (836 millions d'euros), et bondit de la 8e à la 5e place.

Ph: DR



LE MONDIAL DES CLUBS MOTEUR DES DROITS TÉLÉ

En 2026, ces 20 clubs de la "Football Money League" ont déclaré des revenus cumulés de 12,4 milliards d'euros, un record et une hausse de 11% par rapport à

la saison 2023-2024. L'étude de Deloitte se base sur trois sources de revenus pour établir son classement : la billetterie, les droits TV et les revenus commerciaux. Pour la troisième année consécutive, ce sont les revenus commerciaux qui représentent la part la plus importante des recettes des clubs (5,3 milliards d'euros, soit 43% du total). Les revenus des droits TV sont eux en forte hausse, de 10%, et représentent 38% du total des recettes. Cette hausse, explique Deloitte, s'explique notamment par les droits TV du Mondial des clubs élargi à 32 équipes et dont la première édition

s'est déroulée l'été dernier aux Etats-Unis. Les clubs qui ont participé à ce Mondial connaissent une augmentation de 17% de leurs revenus liés aux droits TV. Du côté du football féminin, les 15 clubs avec le plus de revenus génèrent un total de recettes dépassant les 150 millions d'euros pour la première fois (158 millions d'euros).

Le classement est dominé par Arsenal, titré en Ligue des champions (25,6 millions d'euros), avec une hausse des recettes de 43% par rapport à la saison précédente, devant Chelsea (25,4 millions d'euros) et Barcelone (22 millions d'euros).

CHELSEA Cole Palmer en plein doute

Indispensable à Chelsea la saison dernière, Cole Palmer connaît un exercice 2025-26 plus compliqué. Son cas et son avenir font parler en Angleterre.

Avec Cole Palmer, Chelsea ne s'est pas trompé. Habitues à dépenser sans compter, les Blues ont parfois fait des erreurs de recrutement ces dernières années. Mais ils ne doivent pas regretter les 47 M€ investis pour arracher le joueur à Manchester City en 2023. Durant sa première saison chez les pensionnaires de Stamford Bridge, l'international anglais a brillé lors des 45 rencontres auxquelles il a participé. En effet, il a marqué 25 buts et délivré 15 passes décisives, faisant presque regretter les Sky-blues de l'avoir lâché.

Ensuite, une blessure à l'ischio l'a éloignée des terrains durant 20 jours, soit 4 matches ratés. Cette saison, Palmer a pris un abonnement à l'infirmier. Tout a commencé par un claquage à l'aine au mois d'août. Résultat 22 jours d'arrêt et 2 matches manqués.

Puis, il a rechuté au mois de septembre. Il a ainsi été sur le flanc durant 60 jours (12 matches manqués) jusqu'à la mi-novembre.

Dans la foulée, il a eu une fracture de l'orteil (10 jours, 2 matches ratés).

PALMER A LE BLUES

Alors qu'il pensait être débarrassé de ses soucis, le joueur de 23 ans a eu un problème à la cuisse au début du

mois de janvier. Il a ainsi manqué 8 jours de compétition (2 rencontres). Hier, il n'était pas présent pour affronter Pafos en C1. Son entraîneur, Liam Rosenior a donné de ses nouvelles. « Par précaution. Il a ressenti quelque chose de vraiment très mineur lors du match contre Brentford. C'était en fait assez tôt dans le match, donc bravo à lui d'avoir tenu bon.

Mais je ne veux prendre aucun risque avec mes joueurs à ce stade, surtout avec des joueurs du calibre de Cole. Il a de très bonnes chances de participer et de débuter le match dimanche contre Crystal Palace. Nous allons continuer à le préparer en conséquence.»

Trahi par son corps à 5 reprises cette saison, il a déjà

raté 19 matches et 101 jours de compétition. Il n'a ainsi participé qu'à 13 rencontres cette saison, dont 10 dans la peau d'un titulaire. En ce qui concerne ses statistiques, il a marqué 5 buts (0 assist).

Chelsea espère qu'il retrouvera la forme physique. Mais pas seulement. En Angleterre, plusieurs médias indiquent qu'il ne se sentirait pas bien à Londres et qu'il souhaiterait retourner chez lui à Manchester.

Ce qui n'a pas échappé à Manchester United qui suit le cas de l'ex de City de près d'après le Daily Express. Son salaire ne serait pas un problème pour les Red Devils. Il reste à savoir ce qu'en pense le principal intéressé.

FC BARCELONE Pedri sera absent un mois

Pedri, touché mercredi à Prague en Ligue des champions (4-2), souffre d'une blessure musculaire à la cuisse droite et sera absent au moins un mois, a annoncé le FC Barcelone jeudi. Touché mercredi à Prague en Ligue des champions (4-2), le milieu du FC Barcelone Pedri sera absent un mois. "Les examens effectués ce matin ont confirmé que le joueur de l'équipe première Pedro Gonzalez, dit 'Pedri', souffre d'une blessure musculaire au biceps fémoral de la jambe droite, survenue lors du match d'hier contre le Slavia Prague. Sa durée de récupération sera d'un mois", écrit le Barça dans un communiqué.

Le chef d'orchestre barcelonais, régulièrement freiné par ce type de blessures, sera indisponible pour le dernier match de phase de ligue de la Ligue des champions contre Copenhague, la semaine prochaine, ainsi que pour les quatre prochaines rencontres de Liga contre Oviedo, Elche, Gérone et Majorque. L'international espagnol

gno de 23 ans, champion d'Europe 2024, manquera également le match aller des demi-finales de la Coupe du Roi mi-février si le Barça, opposé en quart de finale à Albacete, club de D2 bourreau du Real au tour précédent, se qualifie.

L'ÉLECTION DU NOUVEAU PRÉSIDENT DU CLUB FIXÉE AU 15 MARS PROCHAIN

Par ailleurs, le président du FC Barcelone Joan Laporta, candidat à sa propre succession, a annoncé jeudi que les prochaines élections présidentielles du club catalan auront lieu le 15 mars prochain.

Le conseil d'administration du Barça, réuni cet après-midi, a opté pour la date la plus proche disponible pour appeler ses "socios" à élire leur président pour les cinq prochaines années. L'actuel dirigeant barcelonais Joan Laporta, 63 ans, en poste depuis 2021 après un premier passage entre 2003 et 2010, est considéré par la presse catalane comme favori.

PREMIER LEAGUE

Casemiro quittera Manchester United à la fin de la saison

Le milieu international brésilien Casemiro, quittera Manchester United au terme de la saison en cours, a annoncé le club pensionnaire de la Premier League anglaise de football, jeudi dans un communiqué. "Casemiro partira de Manchester United cet été, à l'expiration de son contrat", a indiqué le club mancunien. Le joueur de 33 ans, qui n'a rien laissé filtrer sur la suite de sa carrière, a débarqué à Old Trafford en 2022 en provenance du Real Madrid. Il compte 146 matches pour 21 buts marqués en quatre saisons avec le club anglais. "Je porterai Manchester United en moi toute ma vie. Dès le premier jour où j'ai foulé la pelouse de ce magnifique stade, j'ai ressenti la passion d'Old Trafford et l'amour que je partage désormais avec nos supporters pour ce club si spécial", a pour sa part déclaré le milieu de terrain cité dans le texte. Passé par le São Paulo FC et le FC Porto, l'international brésilien compte 82 sélections avec les quintuples champions du monde, dont il a été plusieurs fois capitaine. Avec le club anglais, il a remporté la Coupe d'Angleterre (2024) et la Coupe de la Ligue (2023). Mais c'est au Real Madrid qu'il s'est forgé un palmarès imposant avec cinq Ligues des champions (2014, 2016, 2017, 2018 et 2022), trois Ligas (2017, 2020 et 2022), trois coupes du monde des clubs (2016, 2017 et 2018), une coupe du Roi (2014) et trois Supercoupes d'Espagne (2017, 2020 et 2022).

BENFICA

Mourinho y croit contre le Real

En grande difficulté sur la pelouse de la Juventus Turin (2-0), mercredi, Benfica a laissé filer une occasion précieuse de rester maître de son destin en Ligue des Champions. Dominés dans l'ensemble, les Lisboètes ont surtout manqué le tournant du match avec le penalty raté par Vangelis Pavlidis. Une action qui aurait pu relancer la dynamique, mais qui a au contraire scellé une soirée frustrante. Résultat : les Aguias glissent à une inquiétante 29e place. Désormais dos au mur, le club entraîné par José Mourinho devra impérativement s'imposer à domicile face au Real Madrid lors de la dernière journée, tout en espérant un alignement favorable des autres résultats. "Je pense que c'est difficile de gagner mais pas impossible. Je ne sais pas en revanche si le nombre de points suffirait. Notre objectif est de gagner tous les matchs, car c'est la mentalité de Benfica et d'un grand club", a confié le manager portugais. Un discours volontaire, mais une réalité comptable très sombre : même une victoire pourrait ne pas suffire. À ce stade, ça sent clairement le mauvais scénario.



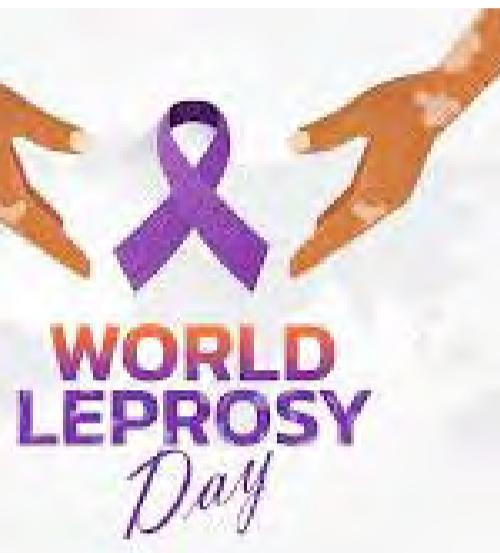
TRAITEMENT DU CANCER

La Russie introduit un nouveau médicament contre les métastases osseuses

Le Rakours 223Ra, un médicament anticancéreux développé en Russie, a été introduit dans la pratique médicale.

Basé sur le radionucléide radium-223, ce traitement innovant agit spécifiquement sur les métastases osseuses, promettant de réduire la douleur et d'améliorer significativement la qualité de vie des patients atteints de certains cancers.

Le médicament anticancéreux « Rakours 223Ra », développé par le Centre fédéral de recherche clinique en radiologie et oncologie de l'Agence fédérale médico-biologique (FMBA) de Russie, a été introduit dans la pratique médicale, a annoncé la FMBA sur sa chaîne Telegram le 14 janvier



dernier. Selon le communiqué, le premier lot a déjà été livré aux établissements médicaux russes. Le médicament a été enregistré par l'État et est désormais autorisé en oncologie clinique. Au cœur de cette innovation se trouve le radionucléide radium-223. La FMBA a expliqué que le rayonnement radioactif du 223Ra agit de manière ciblée sur les métastases osseuses, réduisant la douleur et améliorant la qualité de vie des patients. Le

introduction du Rakours 223Ra dans la pratique médicale constitue un événement majeur pour la médecine russe, ouvrant des perspectives pour un traitement plus efficace des patients atteints de cancer.

En Russie, des recherches actives sont menées dans le domaine du traitement de différents types de cancers. L'été dernier, la FMBA a soumis au ministère russe de la Santé les documents nécessaires pour obtenir l'autorisation de mener des essais cliniques sur un vaccin anticancéreux destiné au traitement du cancer colorectal. En septembre dernier, Alexandre Guintsbourg, directeur de l'Institut de recherche d'épidémiologie et de microbiologie Gamaleïa, a annoncé que les scientifiques russes étaient prêts à commencer à traiter des patients à l'aide d'un vaccin russe à base d'acide ribonucléique messager (ARNm) contre le cancer. Ce médicament, mis au point par l'Institut Gamaleïa en coopération avec l'Institut Guertsen et le Centre national Blokhine, repose sur des néoantigènes et doit être fabriqué individuellement pour chaque patient, en fonction du profil génétique de sa tumeur.

Ania N.

EHU D'ORAN 11 patients guéris d'un cancer du sang grâce à un protocole d'autogreffe

Le Dr Mansour Belkacem, maître-assistant en hématologie, a présenté les détails du protocole d'autogreffe de cellules souches mis en place à l'Hôpital Universitaire (EHU) d'Oran. Cette méthodologie, adaptée au contexte local, affiche des résultats cliniques probants. Dans une communication scientifique, le Dr Mansour Belkacem revient sur l'évolution de l'unité d'autogreffe d'Oran, créée pour pallier les coûts élevés des transferts de patients vers l'étranger. Depuis son lancement, le service a vu son activité croître, passant de 11 greffes en 2009 à 150 en 2019.

L'un des piliers de ses travaux récents concerne une étude clinique menée sur 11 patients en échec de mobilisation de cellules souches. Pour ces cas, l'équipe médicale a utilisé une version générique du Plerixafor (produit par le laboratoire Hétéro) afin de permettre la collecte des cellules nécessaires à la greffe. Les conclusions de cette étude, publiée en février 2021, indiquent qu'aucune différence significative n'a été observée entre le médicament générique et le principe (médicament de marque) en termes d'efficacité. Cette validation permet d'assurer la continuité des soins malgré les contraintes budgétaires ou les ruptures de stocks. Le Dr Mansour décrit plusieurs spécificités du protocole oranais qui s'écartent des standards européens pour s'adapter aux ressources disponibles : Conservation à 4°C : Les cellules souches prélevées ne sont pas systématiquement cryopréservées à l'azote liquide, mais conservées au réfrigérateur. Le Dr Mansour affirme que cette méthode simplifiée n'affecte pas la viabilité du greffon.

Cryothérapie orale : Pour prévenir les mucites (inflammations buccales sévères) après la chimiothérapie intensive, le service utilise des glaçons et de l'éconazole, une

méthode jugée efficace et peu coûteuse.

Prévention des thromboses : Une étude publiée en juin 2022 par le Dr Mansour confirme également l'efficacité de l'utilisation préventive d'HBPM (Lovenox) pour réduire les risques de complications thrombotiques durant la procédure.

Quels sont les résultats sur la survie des patients ?

Le Dr Mansour a exposé les résultats obtenus sur les lymphomes de Hodgkin à un stade avancé. Dans cette catégorie, le proto-

cole d'Oran atteint une survie globale de 85 % à 5 et 10 ans pour les patients greffés en première intention. Ce taux chute à 64 % pour les patients greffés après une rechute, soulignant l'importance d'une intervention précoce. Aujourd'hui, l'unité de l'EHU d'Oran assure un suivi mensuel pour ses patients et collabore avec des médecins référents à travers plusieurs wilayas (Annaba, Béjaïa, Blida, etc.) pour garantir la continuité du suivi post-greffe à l'échelle nationale.

A. N.

JOURNÉE MONDIALE DE LA LÉPRE : L'OMS renouvelle son engagement en faveur d'un monde sans la maladie

L'accès au traitement de la lépre est essentiel aux efforts mondiaux visant à éliminer cette maladie, a déclaré l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) à l'approche de la Journée mondiale de la lépre, célébré 25 janvier de chaque année.

Une maladie infectieuse parmi les plus anciennes connues de l'humanité, la lépre est causée par la bactérie Mycobacterium leprae. Elle affecte principalement la peau et les nerfs périphériques et, en l'absence de prise en charge médicale, peut entraîner des handicaps progressifs et irréversibles, ainsi qu'une forte stigmatisation sociale. Tou-

tefois, la maladie est curable grâce à une polychimiothérapie (PCT), a rappelé l'OMS. Les efforts déployés à l'échelle mondiale ont permis de réduire considérablement le nombre de nouveaux cas dans plusieurs régions. En 2024, sur les 188 pays, zones ou territoires ayant transmis leurs données, 55 ont déclaré n'avoir enregistré aucun cas. Néanmoins, 172 717 nouveaux cas ont encore été détectés et signalés à l'OMS au cours de la même année.

De nombreux partenaires soutiennent activement les initiatives d'élimination de la lépre, notamment des entreprises pharmaceutiques telles que

Novartis.

Depuis 2000, l'OMS collabore avec ce laboratoire afin de fournir gratuitement la polychimiothérapie et la clofazimine à toutes les personnes atteintes de la lépre dans le monde.

Ce partenariat est considéré comme l'un des programmes de dons pharmaceutiques les plus durables dans le domaine de la santé mondiale. À l'occasion du 25e anniversaire de leur collaboration, l'OMS et Novartis ont décidé de prolonger leur mémorandum d'accord pour une période supplémentaire de cinq ans, couvrant la période 2026-2030.

BON À SAVOIR Les bienfaits santé de l'huile de coco



L'huile de coco a de nombreux bienfaits : de la salle de bain à la cuisine, en passant par la chambre, elle saura trouver un usage dans toutes les pièces de la maison pour tous les adeptes de naturel.

Elle est hydratante :

L'huile de coco est riche en vitamine A et E, toutes deux excellentes pour la peau. Elle contient également de l'acide laurique, connu pour ses propriétés hydratantes. Nourrissant les peaux déshydratées, elle est aussi efficace sur les peaux manquant d'élasticité en leur apportant souplesse et éclat.

Elle nourrit les cheveux en profondeur :

L'huile de coco est aussi bonne pour les cheveux. En bain d'huile, elle fait office de masque hydratant pour les cheveux secs.

Faites chauffer entre vos mains 3 à 5 cuillères d'huile puis appliquez-la sur l'ensemble de la chevelure en insistant sur les pointes. Enveloppez vos cheveux dans une serviette chaude et laissez agir toute la nuit. Rincez au réveil.

Elle démaquille naturellement :

L'huile de coco, grâce à son corps huileux, débarrasse la peau du maquillage et plus généralement de toutes les impuretés. Même les adeptes du waterproof peuvent y avoir recours. Elle est préconisée pour les peaux sèches, qu'elle va réhydrater, mais toutefois déconseillée pour les peaux grasses.

Elle blanchit les dents :

Les bains de bouche à l'huile deviennent de plus en plus à la mode et pour cause : leur pouvoir nettoyant et blanchissant est réel tout en étant naturel ! En pratique, prenez une cuillère à soupe d'huile de coco et faites un gargarisme durant 3 à 5 minutes. Crachez puis rincez-vous la bouche à l'eau chaude avant de vous laver les dents comme d'habitude.

Elle apaise les coups de soleil :

Grâce à ses propriétés hydratantes, réparatrices et protectrices, l'huile de coco va apaiser la peau rouge par le soleil. Elle s'applique comme un hydratant après-soleil. Nourrissante, elle évitera également la peau de croco. Attention, elle ne doit surtout pas être appliquée avant une exposition solaire, au risque de brûler la peau.

Elle parfume agréablement les plats :

De nombreuses huiles végétales achetées dans le commerce contiennent des produits chimiques en raison du procédé de raffinage. L'huile de coco 100% vierge constitue une bonne alternative en cuisine d'autant qu'elle a une grande résistance à la chaleur. Attention, l'huile de coco présente dans les aliments transformés est souvent hydrogénée et transforme donc la matière grasse en acides gras trans. Or, ces derniers sont mauvais pour la santé.

Elle apaise l'eczéma :

L'huile de coco est un remède naturel en cas d'eczéma et constitue donc une bonne alternative aux crèmes chimiques, surtout chez les bébés. Antibactérien et antifongique naturel, elle apaise les sensations de démangeaisons et réduit l'inflammation. Grâce à sa teneur en vitamine E, elle répare le derme irrité et enflammé.

A.N.

A LA SUITE DES EVOLUTIONS QUALIFIEES DE POSITIVES RECENTEMENT ENREGISTREES DANS LE PAYS

Le CPS lève la suspension de l'adhésion de la Guinée à L'UA

Le Conseil de paix et de sécurité (CPS) africain a décidé, lors de sa réunion tenue jeudi sous la présidence de la République démocratique du Congo, de lever la suspension de l'adhésion de la République de Guinée à l'ensemble des activités de l'Union africaine (UA) à la suite des évolutions positives récemment enregistrées dans le pays.

N otamment l'organisation de l'élection présidentielle le 28 décembre dernier et le retour à l'ordre constitutionnel. Jeudi, le gouvernement guinéen a démissionné après l'investiture, prévue aujourd'hui samedi, du général Mamadi Doumbouya en tant que président, qui a mis fin à quatre ans de transition dans ce pays d'Afrique de l'Ouest, a annoncé la présidence guinéenne dans un communiqué. Le président Mamadi Doumbouya a en outre signé un décret pour mettre fin aux fonctions du Premier ministre Amadou Oury Bah, selon ce communiqué.

CONGO

Plus de 1,2 millions de conteneurs traités au Port de Pointe-Noire

L'entreprise Congo Terminal, concessionnaire du Port autonome de Pointe-Noire (PAPN), a totalisé 1.219.164 conteneurs traités au cours de l'année 2025, a annoncé mercredi son directeur général, Anthony Samzun, dans un communiqué de presse. "Depuis le début de la concession en 2009, nous avons multiplié par six le volume de conteneurs manutentionnés, passant de 200.000 à plus de 1,2 million d'équivalents vingt pieds (EVP) en 2025. Nous visons désormais le seuil de 2 millions de conteneurs d'ici 2027, avec la mise en service de la nouvelle plateforme portuaire en cours de construction", a déclaré M. Samzun. Au port de Pointe-Noire, Congo Terminal a investi plus de 450 millions d'euros dans le développement des infrastructures, la formation du personnel et l'acquisition d'équipements de pointe. Selon son directeur général, ce développement s'inscrit dans une vision visant à faire du port de Pointe-Noire une plateforme d'excellence en transbordement sur la partie sud de la côte ouest-africaine.

Ph : DR



qué transmis à l'AFP. La nomination d'un nouveau gouvernement est attendue dans les prochains jours.

En vertu de cette décision, la Guinée retrouve sa place naturelle en tant qu'Etat membre de l'UA et de ses institutions. Elle constitue une avancée tangible et une étape sérieuse vers la restauration de l'ordre constitutionnel, et reflète l'appréciation du CPS quant au sens des res-

ponsabilités dont a fait preuve la Guinée dans la gestion de la période de transition et au respect de ses engagements en matière de démocratie et de bonne gouvernance, conformément à l'Acte constitutif de l'UA et aux autres chartes pertinentes. Lors de cette réunion, le ministre des Affaires étrangères de la République de Guinée a salué cette décision, qu'il a qualifiée d'"historique".

affirmant "la pleine détermination de son pays à consentir tous les efforts nécessaires pour parachever la transition en cours, de manière à renforcer la stabilité politique, considérée comme un élément central pour la réalisation du développement global en Guinée". De son côté, M. Mohamed Khaled, ambassadeur d'Algérie et représentant permanent auprès de l'UA, a salué, dans une intervention prononcée à cette occasion, la décision de lever la suspension de l'adhésion de la Guinée, soulignant l'importance de la coordination entre la Guinée et l'UA, à travers le CPS, afin d'assurer un accompagnement continu et efficace pour la finalisation des prochaines échéances électorales, notamment par le biais de la Facilité africaine de soutien aux transitions inclusives (AFSIT) et d'autres instruments disponibles, tels que les visites de terrain et la concertation régulière avec l'ensemble des acteurs concernés".

R. I.

PRESIDENTIELLE AU CONGO

Le corps électoral convoqué pour le 15 mars

L e gouvernement de la République du Congo a adopté mardi à Brazzaville un projet de décret portant convocation du corps électoral pour l'élection du président de la République, a annoncé son porte-parole, Thierry Lézin Moungalla. "Le conseil des ministres convoque le corps électoral sur toute l'étendue du territoire national et pour le premier tour de l'élection du président de la République, selon le calendrier suivant : vote par anticipation des agents de la force publique jeudi 12 mars 2026 ; vote général dimanche 15 mars 2026", a précisé le ministre Moungalla, dans le compte rendu du Conseil des ministres. La campagne électorale pour le premier tour de l'élection se déroulera du 28 février au 13 mars, avec une journée de silence électoral le jeudi 12 mars, afin de laisser se

dérouler les opérations de vote des agents de la force publique, a-t-il souligné. Le président sortant, Denis Sassou Nguesso, qui n'a pas encore fait acte de candidature, a été investi candidat par sa formation politique, le Parti Congolais du Travail (PCT) lors de son 6e congrès ordinaire en décembre dernier à Brazzaville. Du côté de l'opposition, trois personnalités ont déjà annoncé leur candidature. Destin Gavet, président du parti Mouvement Républicain ; Uphrem Dave Mafoula, président du parti Les Souverainistes et candidat malheureux à l'élection présidentielle de 2021, et Anatole Limbongo-Ngoka, président du Parti africain pour un développement intégral et solidaire (PARADIS).

R. I.

NIGER

L'armée dit avoir "neutralisé" une cinquantaine de terroristes

L'armée nigérienne a annoncé mardi avoir "neutralisé" 53 terroristes et interpellé 37 suspects pour leur implication présumée dans les activités terroristes et criminelles au cours de la semaine écoulée sur le territoire national. Selon le bulletin hebdomadaire d'information de l'armée diffusé par le radiodiffuseur public Télé Sahel, "ces actions ont également abouti à la saisie de plusieurs armes à feu et la récupération de plus de 35.000 litres de carburant de contrebande, ainsi que d'importantes quantités de produits illicites". En ciblant simultanément les ressources logistiques et financières des réseaux criminels, "ces actions ont porté un coup sévère aux capacités de mobilité, de ravitaillement et

de financement des groupes armés", a assuré l'armée. Par ailleurs, 12 bombes artisanales des groupes terroristes ont été détruites, selon l'armée, qui a ajouté que "plusieurs (...) dépôts logistiques utilisés pour le soutien et le ravitaillement des groupes terroristes ont été détruits". Enfin, plus de 200 têtes de bétail précédemment volées ont été récupérées.

R. I.

COTE D'IVOIRE Robert Beugré Mambé reconduit au poste de Premier ministre

R obert Beugré Mambé a été reconduit au poste de Premier ministre de la Côte d'Ivoire, a annoncé mercredi la présidence ivoirienne dans un communiqué. Le président Alassane Ouattara, qui a signé son décret de nomination, "lui a demandé de lui proposer un gouvernement dans les meilleurs délais", a précisé la secrétaire générale de la présidence, Masséré Touré, en lisant ce communiqué. Robert Beugré Mambé exerçait depuis octobre 2023 la fonction de Premier ministre jusqu'à la dissolution du gouvernement le 7 janvier dernier.

R. I.

TUNISIE

Quatre membres d'une cellule terroriste abattus dans le centre-ouest du pays

Une cellule terroriste a été démantelée dans le centre-ouest du pays où quatre membres de ce groupe ont été abattus, a annoncé jeudi le ministère tunisien de l'Intérieur. Dans un communiqué, le ministère précise que des unités de sécurité ont réussi ce jeudi à "éliminer une cellule terroriste composée de quatre individus" dans une zone près de Majel Bel Abbès. Le ministère a déclaré poursuivre ses opérations de traque des groupes terroristes sur l'ensemble du territoire tunisien, afin de déjouer toute tentative visant à porter atteinte à la sécurité du pays.

R. I.

OUGANDA

Première expédition de piment séché vers la Chine

Un lot de onze tonnes de piment séché en provenance d'Ouganda a été dédouané au port de Shanghai (est de la Chine), après avoir réussi à passer le contrôle douanier concerné, d'après les douanes de Shanghai. Il s'agit de la première expédition de piment séché d'Ouganda vers la Chine depuis l'obtention du permis d'accès au marché chinois pour ce produit africain, ont noté lundi les douanes de Shanghai. Ce lot de piment séché, transporté par voie maritime, est entré en Chine via la zone portuaire de Wai-gaoqiao à Shanghai. Le personnel des douanes de Shanghai a prélevé des échantillons pour les inspecter, et a confirmé que ce lot de piments était exempt d'infestation d'insectes, de moisissures et d'impuretés. En 2025, la valeur des produits agricoles importés d'Afrique via le port de Shanghai a atteint 10,03 milliards de yuans, soit une augmentation de 25,3% par rapport à 2024. Au cours de la période du 14e Plan quinquennal (2021-2025), le port de Shanghai a importé un total cumulé de 39,21 milliards de yuans de produits agricoles africains, soit un taux de croissance annuel moyen de 10,9%, d'après les statistiques des douanes de Shanghai.

R. I.

CONGO-BRAZZAVILLE

Création envisagée d'un institut national de biologie et de veille sanitaire

La République du Congo envisage de créer, à Pointe-Noire, un institut national de biologie et de veille sanitaire afin de mieux faire face à des défis sanitaires majeurs liés notamment au choléra, à la fièvre jaune et à la rage, a indiqué mercredi le ministre congolais de la Santé et de la Population, Jean-Rosaire Ibara. Selon le ministre, cette option s'inscrit dans un contexte mondial marqué, depuis la COVID-19, par la persistance de maladies endémiques, dont le paludisme, la tuberculose, l'infection à virus de l'immunodéficience humaine (VIH) et le syndrome d'immunodéficience acquise (sida), ainsi que par l'émergence de nouveaux agents pathogènes liée à la mobilité humaine. D'après M. Ibara, ce projet vise à améliorer la réactivité épidémiologique grâce à des diagnostics avancés, à renforcer la souveraineté sanitaire et scientifique du pays, à soutenir la recherche biomédicale, écologique et biotechnologique, ainsi qu'à appuyer la formation académique dans le domaine de la santé. Le futur institut devrait notamment abriter un laboratoire central de référence pour des analyses biomédicales, toxicologiques, physico-chimiques et microbiologiques, ainsi que pour des contrôles de qualité et des expertises liés à la biologie médicale, à l'alimentation, à la nutrition, à la pharmacie, à l'eau et à l'environnement, a précisé le ministre.

R. I.

ETATS-UNIS

Une tempête hivernale massive plane sur plusieurs régions

Une tempête hivernale massive devrait frapper de vastes régions des Etats-Unis cette semaine, exposant plus de 175 millions de personnes à de potentielles coupures de courant et d'importantes perturbations dans les transports.

La tempête Fern devrait toucher une zone s'étendant du Texas et la région des Grandes Plaines jusqu'aux Etats de l'est du pays. Elle pourrait mesurer plus de 3.000 km de long, soit bien plus de la moitié de la longueur des Etats-Unis d'est en ouest. "Des températures glaciales vont s'étendre sur les deux tiers orientaux du pays derrière un front froid arctique", a indiqué le Service météorologique des Etats-Unis (NWS) mercredi dans un bulletin d'alerte. "Des températures extrêmement basses (...) progresseront des grandes plaines du Nord jeudi vers la vallée du Mississippi, la vallée de l'Ohio et le Nord-Est d'ici dimanche", poursuit la NWS. Cette vague de froid arctique sera accompagnée de rafales de vent, entraînant des températures ressenties dangereuses. Les plus basses de ces températures ressenties pourraient descendre sous les -50 degrés Fahrenheit (-46 C) dans les grandes plaines du Nord, selon les services météo. Les chaînes météo américaines ont diffusé des prévisions au ton alarmiste, évoquant notamment des pluies verglaçantes particulièrement intenses, susceptibles d'en-

Ph: DR



dommager les infrastructures électriques et les arbres. Plus de 30 centimètres de neige pourraient tomber à New York et dans certains Etats de la côte Est, ont averti les prévisionnistes, la Virginie et le Maryland devant être les plus durement touchés. Certaines zones susceptibles d'être frappées se préparent à l'arrivée de la tempête, comme l'Etat du Texas, où le gouverneur Greg Abbott a déclaré l'état d'urgence et mobilisé des ressources spécifiques. La commission des routes du comté de

Monroe, qui couvre une vaste zone autour de Detroit, dans le Michigan, a pour sa part mis en garde contre "une pénurie de sel". "Cette année, nous en avons utilisé davantage que durant les quatre derniers mois de décembre réunis", a déclaré David Leach, directeur général de la commission, à CBS News. Par le passé, des zones rurales du Nord-Est se sont retrouvées totalement isolées en raison de fortes chutes de neige.

R. I.

AFGHANISTAN

Les membres du Conseil de sécurité condamnent l'attentat à Kaboul

Les membres du Conseil de sécurité des Nations unies ont condamné "l'attaque terroriste odieuse" perpétrée dans un restaurant du quartier commercial de Shahr-e-Naw à Kaboul, capitale de l'Afghanistan, lundi dernier, ayant fait 7 morts et plusieurs blessés, dont un enfant. Dans un communiqué publié mercredi, les membres du Conseil ont souligné la nécessité de "tenir responsables les auteurs de ces actes terroristes odieux, ainsi que leurs organisateurs, financiers et soutiens, et de les traduire en justice". Ils ont appelé l'ensemble des Etats, conformément à leurs obligations au regard du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, à "coopérer activement avec toutes les autorités compétentes à cet effet". Ils ont également réaffirmé que "tout acte de terrorisme constitue un acte criminel et injustifiable, quelles qu'en soient les motivations, où et quand il est commis, et quelle que soit l'identité de ses auteurs". Ils ont mis l'accent sur la nécessité pour "tous les Etats de lutter par tous les moyens, conformément à la Charte des Nations unies et aux autres obligations découlant du droit international, notamment le droit international des droits de l'homme, le droit international des réfugiés et le droit international humanitaire, contre les menaces qui font peser les actes terroristes sur la paix et la sécurité internationales". Les membres du Conseil de sécurité ont exprimé leurs condoléances et leur sympathie aux familles des victimes, réaffirmant que "le terrorisme, sous toutes ses formes et manifestations, constitue l'une des menaces les plus graves pour la paix et la sécurité en Afghanistan ainsi que dans le monde".

Plus de 8 100 meurtres ont été commis en Haïti entre janvier et novembre 2025, un chiffre qui serait sous-estimé en raison de l'accès limité aux zones contrôlées par les gangs, selon un rapport du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) publié mercredi. Le document souligne que la violence armée en Haïti, pays plongé dans une grave crise depuis des années, s'est intensifiée dans les zones urbaines et périurbaines, où des bandes utilisent des armes de gros calibre et mènent des attaques coordonnées sur plusieurs fronts. Dans le même temps, il a rappelé qu'en 2025, l'expansion

des gangs au-delà de la région métropolitaine de Port-au-Prince (Département de l'Ouest) continuait d'affaiblir l'autorité de l'Etat et de perturber les voies humanitaires et commerciales. Entre le 1er septembre et le 30 novembre 2025, Haïti a enregistré 1 991 victimes de meurtre, dont 142 femmes, 12 filles et 44 garçons, ce qui représente une baisse de 6,2 % par rapport au trimestre précédent. Les meurtres ont considérablement augmenté en dehors de la capitale haïtienne, notamment dans les départements de l'Artibonite et du Centre, où 1 916 homicides ont été enregistrés entre janvier et novembre

2025, contre 1 050 au cours de la même période en 2024. "La violence des gangs est restée très répandue. Les homicides volontaires visaient les personnes soupçonnées de coopérer avec la police ou de résister au contrôle des gangs, tandis que les violences sexuelles, principalement contre les femmes et les filles, étaient utilisées comme tactique punitive", a poursuivi le bureau des Nations Unies en Haïti. Selon l'ONU, des rapports font également état d'une augmentation du trafic d'enfants, ces derniers étant toujours utilisés par des gangs pour de multiples rôles, y compris des attaques violentes.

R. I.

COREE DU SUD

Croissance de 1% en 2025

La Corée du Sud a vu son produit intérieur brut (PIB) progresser d'un modeste 1% en 2025, année de crise politique dans le pays, malgré une progression des exportations liées à l'intelligence artificielle (AI), a annoncé la banque centrale jeudi. La croissance sud-coréenne connaît ainsi son rythme le plus bas depuis 2020, quand l'épidémie de Covid-19 avait pesé sur l'économie. En 2024, la quatrième plus grande économie d'Asie avait progressé de 2%. Le ralentissement de l'économie a suivi le chaos politique suscité par la tentative avortée du président déchu Yoon Suk Yeol de déclarer la loi martiale. Le PIB du pays a enregistré une croissance de 1% sur l'ensemble de l'année, portée par les exportations, en hausse de 4,1%, a détaillé la Banque de Corée dans un communiqué. Les importa-

tions ont, elles, augmenté de 3,8%. "La croissance des services s'est renforcée, tandis que la baisse de la construction s'est accentuée et que la croissance du secteur manufacturier a ralenti", a indiqué l'institution. Le PIB avait reculé de 0,2% au premier trimestre par rapport au trimestre précédent, alors que le pays était ébranlé par la déclaration de la loi martiale qui l'a plongé dans une crise politique et a conduit à la destitution du président par le Parlement. L'économie sud-coréenne s'est ensuite redressée, enregistrant une croissance de 0,7% et de 1,3% aux deuxièmes et troisième trimestres, respectivement. La banque centrale prévoit un rebond de la croissance à 1,8% cette année, misant sur "une reprise de la demande intérieure et un cycle des semi-conducteurs".

R. I.

GRECE

Deux morts dans des pluies torrentielles

Deux personnes, un garde-côte et une habitante, sont morts mercredi dans des intempéries en Grèce, notamment à Athènes, marquées par des pluies diluviales et des vents violents qui ont provoqué d'importants dégâts, selon les autorités. Le ministre de la Marine marchande, Vassilis Kikilias, avait indiqué sur les réseaux sociaux qu'un garde-côte était mort "dans l'exercice de ses fonctions" dans la ville côtière d'Astros, dans l'est de la péninsule du Péloponnèse. Cet homme de 53 ans a été frappé par une vague alors qu'il aidait des habitants à amarrer leurs bateaux, provoquant sa chute et un traumatisme crânien fatal, selon l'agence de presse grecque ANA. Une femme de 56 ans est décédée dans la banlieue athénienne de Glyfada après avoir été renversée par une voiture emportée par les eaux de crue, selon la même source. Le front de tempête se déplaçant vers l'est à travers la Grèce a vu les vents dépasser les 100 km/h, incitant les autorités d'Athènes ainsi que de l'ouest et du sud du pays à fermer les écoles. Les travaux en extérieur ont été déconseillés et les autorités ont adressé des avertissements à la population afin d'éviter tout déplacement non essentiel. Le Premier ministre Kyriakos Mitsotakis a annulé un déplacement prévu jeudi au Forum économique mondial de Davos, en Suisse.

R. I.

NOUVELLE-ZELANDE

Plusieurs disparus dans un glissement de terrain de terrain

Un glissement de terrain a frappé jeudi un camping dans le nord de la Nouvelle-Zélande, qui subit de fortes pluies, et plusieurs personnes sont portées disparues, ont indiqué la police et les secouristes. La boue a enseveli et écrasé un bloc sanitaire du camping, situé au pied du mont Maunganui, un volcan éteint, selon des vidéos et des photos diffusées par les médias locaux. Des témoins ainsi que les secours ont confirmé avoir entendu des voix sous les décombres. L'assistant commissaire de police Tim Anderson a indiqué aux journalistes sur place que le nombre de disparus était "à un chiffre", sans plus de précisions. Le glissement de terrain a touché plusieurs camping-cars et le bloc sanitaire du camping, situé sur l'île du Nord, dans une zone balayée par de fortes pluies nocturnes.

R. I.

INDONÉSIE

Neuf morts dans un accident impliquant un train et une voiture

Neuf personnes sont mortes mercredi soir dans la province de Sumatra du Nord, en Indonésie, lorsqu'un train a percuté une voiture de voyageurs, ont rapporté des médias locaux. Selon un rapport citant la police, la voiture transportant neuf personnes a été percutée par un train qui circulait de la ville de Rantau Prapat à Medan. Le directeur de la police de la circulation de la province de Sumatra du Nord, Firman Darmansyah a souligné que le conducteur a été transporté à l'hôpital dans un état critique mais est décédé plus tard, tandis que huit passagers ont été déclarés morts sur les lieux. Le passage à niveau n'était pas équipé de barrières automatiques, a indiqué la police.

R. I.

ÉTATS-UNIS

L'arrestation d'un enfant de 5 ans à Minneapolis suscite l'émoi

Après l'arrestation, largement diffusée sur les réseaux sociaux, d'un enfant de 5 ans en compagnie de son père par la police de l'immigration à Minneapolis, le vice-président américain, JD Vance, s'est rendu dans le Minnesota, où les manifestations contre la politique migratoire de Donald Trump continuent depuis la mort de Renée Good.

Un enfant, âgé de 5 ans, est devenu malgré lui un symbole de la répression migratoire menée par l'administration Trump. La police de l'immigration américaine (ICE) a détenu Liam Conejo Ramos alors qu'elle arrêtait son père à Minneapolis. Le tout sous les caméras des médias qui couvrent les confrontations quotidiennes entre l'ICE et les manifestants. La séquence, qui a provoqué un vif émoi sur les réseaux sociaux, a poussé le vice-président JD Vance à se rendre dans l'État du Minnesota, jeudi 22 janvier. La photo de la détention du petit garçon, publiée mercredi, montre un enfant à la mine déconfite, coiffé d'un bonnet bleu orné de deux oreilles de lapin, portant un sac à dos et tenu par une silhouette vêtue de noir. L'enfant et son père sont actuellement à San Antonio, au Texas, sous la garde des autorités de la Sécurité intérieure américaine, selon des déclarations de l'avocat de la famille, Marc Prokosch, dans le Washington Post. Le vice-président américain, JD Vance, a confirmé jeudi que les autorités fédérales détenaient le garçon.

LE QUATRIÈME ÉLÈVE DÉTENU PAR L'ICE

Liam Conejo Ramos a été interpellé devant sa maison, mardi après-midi, alors qu'il rentrait de l'école maternelle. La police procéda à l'arrestation de son père, Adrian Alexander Conejo Arias, originaire



Ph: DR

de l'Équateur et illégalement présent sur le sol américain, selon la porte-parole du département de la Sécurité intérieure, Tricia McLaughling.

Les agents fédéraux l'auraient "utilisé comme appât", lui demandant de toquer à la porte de chez lui pour vérifier si d'autres personnes étaient présentes, selon Zena Stenvik, directrice des écoles publiques de Columbia Heights, ville de la banlieue de Minneapolis où réside la famille. Le père aurait dit à la mère de l'enfant, restée à l'intérieur de la maison pendant l'interpellation, de ne pas ouvrir la porte, a-t-elle précisé.

La famille, arrivée aux États-Unis en 2024, avait fait une demande d'asile et n'avait pas reçu l'ordre de quitter le pays, a précisé Zena Stenvik. L'avocat de la famille a confirmé qu'ils n'étaient pas des citoyens américains, mais qu'ils avaient suivi la procédure légale pour obtenir l'asile. Il s'agit du quatrième élève de la banlieue de Minneapolis détenu par les agents de l'ICE ces dernières semaines.

Les responsables de son école ont indiqué que les agents ont refusé de confier l'enfant à un autre adulte vivant à son domicile ou à un représentant du district scolaire. De son côté, Tricia McLaughling a déclaré, jeudi, que le père avait demandé à ce que l'enfant reste avec lui, précisant que l'ICE donne le choix aux parents d'être embarqués avec leur enfants ou de les placer chez une personne de leur choix.

OPÉRATION MASSIVE DANS LE MINNESOTA

L'ICE mène depuis plusieurs semaines une opération anti-immigration d'envergure dans l'État du Minnesota, où la mort de Renée Good, une Américaine de 37 ans tuée dans sa voiture par un agent le 7 janvier à Minneapolis, a cristallisé les tensions.

Accusé par l'opposition démocrate d'avoir jeté de l'huile sur le feu en prenant la défense du policier de l'immigration auteur du tir qui a tué Renée Good, JD Vance s'est rendu, jeudi, à Minneapolis pour rencontrer des agents de l'ICE et "faire baisser la température", a-t-il dit lors d'une conférence de presse.

Le vice-président des États-Unis a alors confirmé que le jeune garçon avait été pris

en charge par l'ICE, d'abord choqué de l'intervention de la police. "Je me suis dit : Oh mon Dieu, c'est terrible. Comment avons-nous pu arrêter un enfant de cinq ans ?", a-t-il déclaré. Il a indiqué avoir changé d'avis quand il a appris que le père, qu'il a présenté comme un immigrant clandestin, avait pris la fuite pour ne pas être appréhendé par les agents. "Que devaient-ils faire d'autre ? Laisser un enfant de cinq ans mourir de froid ?", a-t-il interrogé.

Il a ensuite reporté la responsabilité des violences lors des opérations de l'ICE sur l'absence de coopération de la police locale au Minnesota. "Nous pouvons très bien faire appliquer les lois sur l'immigration sans provoquer le chaos, mais cela nécessite réellement la coopération des autorités étatiques et locales", a-t-il soutenu, déplorant notamment que les agents fédéraux ne soient pas "protégés".

TROIS MANIFESTANTS ARRÊTÉS

L'arrestation du jeune garçon survient alors que le gouvernement américain a annoncé, jeudi, l'arrestation de trois militants, accusés d'avoir perturbé dimanche le service dans une église de Saint Paul, capitale du Minnesota. Ils pensaient que le directeur adjoint du bureau local de l'ICE y exerçait la fonction de pasteur.

Le ministre de la Sécurité intérieure, Kristi Noem, a précisé, jeudi sur X, qu'ils étaient accusés d'"entrave aux droits" des fidèles en réunion, pour avoir tenté de les "empêcher de pratiquer leur religion". Comme le directeur du FBI, Kash Patel, elle a posté des images de leur arrestation. Celle de Nekima Levy Armstrong, avocate spécialisée dans les droits civiques, fait depuis polémique. La Maison Blanche a intentionnellement modifié la photo à l'aide de l'intelligence artificielle, pour que la militante ait l'air de pleurer.

Des milliers d'agents fédéraux ont été déployés dans le Minnesota, alors que l'administration Trump intensifie sa campagne visant à expulser ce qu'elle considère comme des millions d'immigrants illégaux à travers le pays.

L'État a demandé à la justice fédérale la suspension de l'opération de l'ICE. Une audience à ce sujet est prévue lundi.

PAKISTAN

Arrestation d'une célèbre avocate en droits humains

La police pakistanaise a arrêté vendredi une célèbre avocate et défenseuse des droits humains et son mari qui se rendaient au tribunal pour répondre à des accusations de "cyberterrorisme", a annoncé une organisation d'avocats.

Âgée de 32 ans, Imaan Mazari, connue pour son engagement en faveur des réfugiés afghans, des journalistes et des minorités religieuses, est mise en cause dans une douzaine d'affaires dont toutes les charges n'ont pas été rendues publiques. Le motif de son interpellation vendredi et de celle de son mari Hadi Ali Chattha, également avocat, n'a pas été précisé. En les interpellant, la police a eu recours à la violence, a affirmé Syed Wajid Ali Shah Gillani, président de l'association du barreau de la Haute Cour d'Islamabad. Shireen Mazari, ancienne ministre des Droits humains et mère de l'avocate, a confirmé l'arrestation de sa fille dans un message sur X. Le couple, célèbre pour s'être saisi d'affaires de blasphème - question incendiaire au Pakistan où même des allégations non prouvées d'offense à l'islam peuvent entraîner assassinats et lynchages publics -, avait été libéré mardi sous caution dans une affaire de "cyber-terrorisme". Mais Imaan Mazari avait dit à l'AFP redouter une nouvelle arrestation et s'était depuis confinée dans les locaux de la Haute Cour d'Islamabad avant de quitter le bâtiment vendredi matin pour comparaître lors d'une audience. Des vidéos partagées sur les réseaux sociaux montrent des voitures de police escortant le véhicule d'Imaan Mazari peu avant que le couple soit arrêté. "Arrêter des avocats (...) et les emmener dans un commissariat dont l'emplacement n'a pas été divulgué constitue un grave abus de pouvoir et un mépris de la procédure légale", a réagi dans l'après-midi la Commission pakistanaise des droits humains (HRCP). "L'utilisation successive de faux rapports d'enquête préliminaire comme moyen de harcèlement, d'intimidation et de musellement de la dissidence, en violation flagrante des garanties constitutionnelles de liberté d'expression et de procédure régulière, doit cesser", a ajouté la principale ONG de défense des libertés du pays. "La vérité semble très difficile à défendre dans ce pays mais nous le savions déjà en choisissant cette profession, nous sommes prêts à faire face et ne reculerons pas", avait déclaré mardi à l'AFP Imaan Mazari devant un tribunal d'Islamabad. En novembre 2025, une réforme constitutionnelle prévoyant une refonte du système judiciaire avait été dénoncée par l'opposition comme un "coup de grâce porté à la démocratie".

JAPON

Dissolution officielle de la Chambre des représentants

La Chambre des représentants (chambre basse) du Japon a été officiellement dissoute vendredi au début de la session parlementaire ordinaire, en prélude de la tenue des élections générales, dont la date a été fixée au 8 février. La campagne officielle débute-

ra mardi prochain, ce qui ne laissera qu'une période de campagne de 16 jours. La Première ministre japonaise, Sanae Takaichi, a annoncé lundi sa décision de dissoudre la chambre basse, qui compte 465 sièges, en vue d'organiser des élections anticipées, dans

le but de tirer parti de la cote de popularité actuellement élevée de son gouvernement. A plus de deux ans de la fin du mandat actuel de la Chambre basse, Mme Takaichi a justifié sa décision de convoquer des élections anticipées en arguant qu'elle n'a pas encore

obtenu le soutien des électeurs pour son mandat de Première ministre, qui a débuté en octobre dernier, ni pour la nouvelle coalition au pouvoir formée le même mois par son Parti libéral-démocrate et le Parti japonais de l'innovation.



PAR MANEL SEGHLANI

Vendredi 23 - samedi 24 janvier 2026

Le Courrier

19

SÉCURITÉ NUMÉRIQUE

Création d'une structure dédiée aux institutions publiques

Un décret présidentiel, publié le 7 janvier en cours, vient renforcer le cadre national de protection des systèmes d'information et des données à caractère personnel au sein des institutions publiques. Il s'agit du décret présidentiel n° 26-07, qui prévoit la création d'une structure spécialisée chargée de la sécurité des systèmes d'information et de la protection des données dans l'ensemble des institutions, administrations et organismes publics.

Selon le texte, chaque entité publique est désormais tenue de mettre en place cette structure, laquelle devra être indépendante des services informatiques existants. Rattachée directement au premier responsable de l'institution, elle aura



pour mission de coordonner les actions liées à la sécurité des systèmes d'information et à la protection des données, y compris avec les organismes et services placés sous tutelle. Le décret confie à cette structure l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de sécurité des systèmes d'information, conformément à la stratégie nationale en vigueur. Elle sera également chargée de l'identification et de l'évaluation des risques, à travers l'élaboration d'une cartographie dédiée, ainsi que du suivi des plans de correction et de remédiation. Par ailleurs, la structure assurera la gestion des solutions de cybersécurité et de cyber-résilience, et mènera des opérations d'audit et de contrôle en collaboration avec les autorités compétentes. Une mission de veille permanente lui est également assignée, incluant la surveillance continue des

systèmes d'information et la notification immédiate de tout incident cybernétique aux instances concernées.

Au niveau externe, le responsable de la structure exercera ses fonctions en coordination avec les organismes nationaux spécialisés, notamment l'Agence de sécurité des systèmes d'information et l'Autorité nationale de protection des données à caractère personnel, ainsi qu'avec toute institution nécessitant une coopération pour assurer l'efficacité du dispositif.

Ce décret s'inscrit dans une dynamique de renforcement de la gouvernance numérique et de sécurisation des données publiques, dans un contexte marqué par la montée des risques cybernétiques et l'importance croissante de la protection des données personnelles.

Algérie Poste et Algérie Télécom annoncent de nouvelles précisions et offres numériques

Les utilisateurs d'iPhone sont confrontés de manière récurrente à un problème bien connu : la décharge rapide de la batterie. Les alertes répétées de faible niveau d'énergie perturbent l'utilisation quotidienne du smartphone et soulignent un défi majeur lié à l'autonomie. Selon les spécialistes, l'écran reste le principal responsable de cette consommation excessive, ce qui rend indispensable l'ajustement de certains paramètres pour prolonger la durée de fonctionnement de l'appareil. Parmi les solutions les plus efficaces figure l'activation du mode sombre (Dark Mode), particulièrement bénéfique sur les modèles équipés d'écrans OLED. Cette technologie permet d'éteindre complètement les pixels noirs, réduisant ainsi l'effort du processeur et générant une économie significative de batterie au quotidien. L'option luminosité automatique (Auto-Brightness) joue également un rôle clé. Elle ajuste l'intensité de l'éclairage de l'écran en fonction de la lumière ambiante. A l'inverse, maintenir manuellement une luminosité élevée entraîne une consommation rapide de l'énergie, tandis que les capteurs intelligents garantissent un éclairage suffisant sans gaspillage inutile. La réduction de la durée du verrouillage automatique (Auto-Lock) contribue aussi à préserver la batterie. En réglant ce délai à 30 secondes, l'écran s'éteint rapidement lorsque le téléphone n'est plus utilisé, évitant ainsi qu'il reste allumé inutilement lorsqu'il est posé. Par ailleurs, bien que la fonction Lever pour activer (Raise to Wake) facilite l'accès aux notifications, elle provoque l'allumage de l'écran à chaque mouvement de l'appareil.

Algérie Poste a publié, jeudi, un communiqué apportant des clarifications concernant le service de transfert d'argent via l'application « Baridi Mob ». L'établissement a précisé que l'utilisation de ce service de transfert d'un compte postal à un autre est soumise à certaines conditions. Selon Algérie Poste, l'expéditeur doit impérativement être inscrit sur l'application Baridi Mob et disposer d'un solde suffisant pour effectuer l'opération. Le montant du transfert ne doit pas être inférieur à 500 dinars algériens. Par ailleurs, le bénéficiaire doit être détenteur d'une carte Edahabia afin de recevoir les fonds.

Dans un autre registre, Algérie Télécom a annoncé le lancement d'une nouvelle



offre internet mobile permettant de bénéficier d'un volume de 1000 gigaoctets. Dans une publication diffusée sur sa page officielle Facebook, l'opérateur a indiqué que cette offre s'inscrit dans le cadre de l'abonnement « Idoom 4G sans engagement », proposé au prix

de 7500 dinars. Cette formule permet aux abonnés de profiter d'un volume internet de 1000 Go valable pendant une durée de 90 jours, avec un modem 4G offert.

Algérie Télécom invite les clients souhaitant obtenir davantage d'informations à consulter son site officiel.

NEW TECH

Les ordinateurs portables pliables gagnent du terrain, tandis qu'Apple prépare une révolution de Siri

À près avoir atteint un certain niveau de maturité sur le marché des smartphones, la technologie des écrans pliables s'impose progressivement comme une alternative crédible aux appareils haut de gamme traditionnelle. Les téléphones pliables se déclinent désormais en plusieurs formats et rivalisent, sur de nombreux points, avec les modèles phares classiques. Cependant, cette technologie n'en est encore qu'à ses débuts dans l'univers des ordinateurs portables. Quelques modèles sont déjà disponibles sur le marché, tandis que plusieurs analystes anticipent l'entrée de nouvelles marques dans ce segment prochainement au cours des prochaines années.

LG GRAM FOLD, UNE PREMIÈRE AMBITIEUSE

Le constructeur sud-coréen LG a dévoilé en 2023 son tout premier ordinateur portable pliable au sein de la gamme « Gram ». Baptisé LG Gram Fold, l'appareil a été lancé à un prix avoisinant les 3 700 dollars, selon le site spécialisé CNET. L'ordinateur est équipé d'un large écran OLED de 17 pouces, pliable en son centre. Une fois replié, il se transforme en un format plus compact avec une partie supérieure d'environ 12 pouces et une zone inférieure de 5 pouces pouvant servir de clavier virtuel. LG propose également un clavier magnétique externe, permettant d'exploiter l'intégralité de la surface de l'écran. Le Gram Fold peut être utilisé en mode portrait ou paysage et embarque des composants haut de gamme, notamment un processeur Intel, jusqu'à 16 Go de mémoire vive et 512 Go de stockage. Malgré ces performances, l'appareil se distingue par sa légèreté (1,25 kg) et son extrême finesse, avec une épaisseur de seulement 9,4 mm.

HUAWEI MATEBOOK FOLD ULTIMATE, UN ÉCRAN D'EXCEPTION

De son côté, Huawei a présenté en mai dernier son ordinateur portable pliable MateBook Fold Ultimate, selon un communiqué publié sur Huawei Central. Le dispositif se démarque par un écran OLED de 18 pouces offrant une luminosité et une précision des couleurs parmi les meilleures du marché.

APPLE ET L'OPTIMISATION ÉNERGÉTIQUE DE L'IPHONE

Parallèlement à ces avancées matérielles, Apple continue d'améliorer l'expérience utilisateur sur ses iPhone, notamment en matière d'autonomie. L'écran étant le principal consommateur d'énergie, plusieurs réglages permettent de prolonger la durée de vie de la batterie. Le mode sombre (Dark Mode) constitue l'une des solutions les plus efficaces, en particulier sur les écrans OLED, où les pixels noirs sont totalement éteints, réduisant ainsi la consommation énergétique. L'activation de la luminosité automatique permet également d'ajuster l'éclairage de l'écran en fonction de l'environnement, évitant une surconsommation inutile. Réduire la durée du verrouillage automatique à 30 secondes et désactiver la fonction Lever pour activer (Raise to Wake) contribue aussi à préserver la batterie. Enfin, bien que la fonction Écran toujours allumé (Always-On Display) soit optimisée, les experts recommandent de la désactiver ou de la limiter à un affichage minimaliste pour économiser davantage d'énergie.

Recette du jour**Poulet à la mongole avec Cristel****Ingrédients****Pour 4 personnes :**

- 200 g de riz basmati
 - 1 brocoli
 - 4 blancs de poulet
 - 4 càs Maïzena
 - quelques tiges d'oignon vert ou de ciboule
 - 2 càs huile d'olive
- POUR LA SAUCE:**
- 1 cm de racine de gingembre frais
 - 2 gousses d'ail
 - 2 càs de sauce hoisin
 - 1 càc d'huile de sésame
 - 70 g de sauce soja
 - 40 g eau
 - 2 piments oiseaux séchés
 - 1 càs huile d'olive

sel**poivre****INSTRUCTIONS**

Laver le brocoli. Le découper en fleurettes. Le faire cuire dans une eau bouillante pendant 7 minutes. L'égoutter et le rincer à l'eau froide pour garder sa couleur verte éclatante. Faire cuire le riz selon les indications écrites sur le paquet. Pendant ce temps, couper les blancs de poulet très finement. Les mettre dans un sac congélation avec la

Maïzena, du sel et du poivre. Fermer le sac et mélanger. Cela permet de répartir la Maïzena facilement sur tout le poulet.

Faire chauffer une poêle à feu moyen. Ajouter l'huile d'olive et le poulet. Faire doré le poulet sur tous les côtés. Vous pouvez le faire en plusieurs fois si tout ne rentre pas dans la poêle. Réserver le poulet sur une assiette recouverte d'une feuille d'essuie-tout.

Éplucher le gingembre et le râper.

Éplucher l'ail et le couper finement.

Couper les piments en petits

morceaux en enlevant les pépins.

Mélanger l'huile de sésame, la sauce soja, la sauce hoisin, les piments et l'eau.

Faire revenir le gingembre et l'ail dans la poêle ayant servi à cuire le poulet avec la cuillère à soupe d'huile d'olive.

Ajouter la sauce et faire réduire à feu moyen. La sauce doit devenir sirupeuse.

Saler et poivrer selon vos goûts.

Ajouter le poulet pour l'enrober de sauce.

Servir le poulet avec le riz et le brocoli. Saupoudrer de tiges d'oignon ciselées.

Gâteau du Jour**Cake chocolat et bananes rôties****Ingrédients :**

- 100 g de chocolat noir (52 % de cacao minimum)
- 3 bananes mûres
- 150 g de beurre mou + 1 noix pour le moule
- 180 g de sucre + 1 cuil. à soupe
- 3 œufs
- 30 cl de lait fermenté
- 2 cuil. à café de bicarbonate
- 300 g de farine
- 50 g d'amandes en poudre
- 1 cuil. à soupe de cacao
- sel

LA PRÉPARATION DE LA RECETTE

Râpez le chocolat. Pelez les bananes, coupez-les en rondelles et faites-les revenir dans une poêle avec 20 g de beurre, saupoudrez-les de la cuillerée de sucre. Faites-les caraméliser puis laissez refroidir.

Préchauffez le four à th 6 (180°).

Mixez le reste de beurre et le sucre dans le bol d'un

robot ou avec un batteur, ajoutez les œufs, le lait fermenté, le bicarbonate, 2 pincées de sel, la farine, la poudre d'amandes et le cacao.

Ajoutez les bananes en rondelles ou écrasées à la fourchette à cette pâte, mélangez. Mettez le chocolat râpé, mélangez et versez la préparation dans un moule à cake beurré.

Enfournez pour environ 45 min. Pour vérifier la cuisson, plantez la lame d'un couteau au centre, elle doit ressortir presque sèche. Laissez tiédir le cake et servez-le avec une crème anglaise.

**Conseil du jour**

Comment calmer le mal de dent?

- 1)Rinçage à l'eau salée.
- 2)Ail.
- 3)Feuilles de goyave.
- 4)Pâte de gingembre-Cayenne.
- 5)Vinaigre de cidre de pomme.
- 6)Bicarbonate de soude.

Le saviez-vous ?**Symptôme du côlon irritable:****Constipation.****Aire de spasme.****Intestindistendu.****Diarrhée.****Mal au ventre et au dos en même temps.****Une perte de poids inexplicable.****Une sensation de très grande fatigue.****Bon à savoir !****Les sources de magnésium**

On trouve du magnésium dans de nombreux aliments

**Chocolat noir****Epinard****Amandes****Avocat****Astuce du jour:****Comment atténuer le goût du chou ?**

-Mettez quelques croûtons de pain: Lors de la cuisson du chou, ajoutez quelques croûtons de pain. Le pain absorbera le goût indésirable. À défaut de pain, vous pouvez aussi vous servir de lait. Ajoutez-en une petite quantité dans l'eau de cuisson. Adieu l'amertume du chou !

-Mettez quelques gouttes de citron

Il faut seulement ajouter quelques gouttes de jus de citron dans l'eau de cuisson. Le goût sera atténué. Vous pouvez même ajouter un peu de sucre pour neutraliser le goût un peu amer.

**CITATION DU JOUR**

« Emploie bien le temps de ta jeunesse, c'est sur quoi repose ton bonheur futur. »

Les courses en direct



HIPPODROME ABDELMADJID AOUCHE - ALGER
SAMEDI 24 JANVIER 2026 - PRIX : YAKHLEF - PS.AR.NEE
DISTANCE : 1200 M - DOTATION : 350.000 DA - DÉPART : 15H30
TIERCÉ- QUARTÉ-QUINTÉ

Un quinté très ouvert

La course à caractère de ce samedi à l'hippodrome du Caroubier mettra aux prises treize coursiers de qualité assez moyenne pour ne pas dire modeste, car seulement quelques-uns d'entre eux ont réalisé quelques modestes performances durant la saison écoulée et d'autres se distinguent par des résultats en dents de scie tout au long de la saison présente et mieux encore dans ce début de l'année 2026, et pour cela je favorise les chevaux qui possèdent quelques gains à leurs actifs, le cheval le plus vieux dans ce lot est Tamayouz qui vient de réaliser une 4ème place après un arrêt plus de 8 mois, et l'élegant Chaiaa qui fera sa rentrée ce jour après un repos de 4 mois et le mâle gris de 9 ans Erguez un spécialiste des épreuves de vitesse comme celle du jour, mais il ne faut pas oublier le retour d'un classique, un cheval de qualité, Houbi d'Hem après un arrêt de quelques mois, par contre nous avons d'autres coursiers rompus à ce genre d'épreuves et particulièrement des courses réduites comme celle d'aujourd'hui. Donc, il faut se rendre à l'évidence que nous sommes en présence d'une épreuve à caractère assez particulière et complexe et cela suite à la qualité des chevaux présents. La distance du parcours, réduit et surtout l'irrégularité de certains chevaux, pour ces raisons, nous vous conseillons de jouer large et de multiplier les martingales afin de trouver les cinq gagnants de ce prix Yakhlef support au pari mutuel urbain tiercé, quarté et quinté, réservé aux coursiers de 4 ans et plus de race arabe n'ayant pas totalisé la somme de 36 000 DA en gains et places depuis le 1er juillet 2025 sur une distance de 1200 mètres.

LES PARTANTS AU CRIBLE

1. MOUHDJA. Cette habituée des épreuves à caractère donne l'impression de chercher sa course, suite à ses deux dernières tentatives où elle été classée parmi les premiers des battus.

2. HECTOR. Ce mâle de 6 ans reste sur de cuissants échecs, mais retrouvant cette fois un jockey très efficace et un spécialiste des parcours réduits comme celui du jour.

3. JASSAR. Il faudra se méfier de ce pensionnaire de l'excellent entraîneur S. Hamiane, bénéficiant d'une belle monte avec S. Benyettou

PROPRIÉTAIRES	N°	CHEVAUX	JOKCEYS	POIDS	COR	ENTRAÎNEURS
S. MESSOUS	1	MOUHDJA	K. BAGHDAD	56	12	PROPRIÉTAIRE
S. DAHDOUH	2	HECTOR	JJ : Y. MOUSSI	56	4	PROPRIÉTAIRE
A. HAMIANE	3	JASSAR	S. BENYETTOU	55	10	S. HAMIANE
AD. LAGRAA	4	SARHANI	A. HAMIDI	55	6	MED HAMIDI
AC. KOUAOUCI	5	CHAIAA (0)	CH. CHaabane	55	3	PROPRIÉTAIRE
HL. MESSAOUI	6	ERGUEZ (0)	C. BOUSSAA	55	11	PROPRIÉTAIRE
R. DEHIMI	7	ICHTIYEQ	A. YAHIAOUI	55	5	PROPRIÉTAIRE
H. DJAIET	8	TAMAYOUZ	AP : Y. CHELLAL	54,5	2	PROPRIÉTAIRE
A. LEHAS	9	TADJ EL HADJLA	CH. ATTALLAH	54	9	PROPRIÉTAIRE
A. AOUSSAT	10	HOUBI D'HEM	MS. AIDA	54	7	PROPRIÉTAIRE
R. CHIKHOUNE	11	ITHARA (0)	AB. ATTALLAH	54	13	PROPRIÉTAIRE
A. TOUIDJINE	12	ZAMARI	ML. GUEHIOUCHE	53	1	PROPRIÉTAIRE
R BOUSSAA	13	AIMANE DU PAON (0)	A. BOUSSAA	51	8	A. BOUSSAA

tou qui réussit bien dans ce genre d'épreuve.

4. SARHANI. Ses derniers essais ne sont guère convaincants, cependant vu la condition de la course du jour qui reste des plus modestes, il peut venir surprendre à belle cote.

5. CHAIAA. Cette femelle alezan effectuera sa rentrée après 5 mois d'absence, devra faire l'objet de la plus grande attention car elle a déjà été classée dans des parcours similaires à celui du jour.

6. ERGUEZ. Ce protégé de la grande écurie Messaoûi, reste en mesure de se propulser aux premiers loges de l'épreuve.

7. ICHTIYEQ. Ce jeune coursier vient d'être classé à deux reprises parmi les premiers des battus, dans des lots supérieurs donc, cette fois il faut le suivre de près, peut créer la surprise.

8. TAMAYOUZ. Sa dernière course s'est soldée par une 4ème place sur un parcours à peu près similaire à celui du jour conserve des

chances non négligeables.

9. TADJ EL HADJLA. Cette jeune femelle de 5 ans a pour elle l'efficacité de son écurie, la rapidité de son galop et un crack jockey, qui tient les rênes.

10. HOUBI D'HEM. C'est vrai, qu'il est absent depuis le mois d'avril 2025, mais vu le lot de chevaux présents, à son aise pour une belle

place sur le podium.

11. ITHARA. Avec son jockey du jour AB. Attallah, cette jeune coursière de 5 ans peut gapiller un accessit à belle cote.

12. ZAMARI. Barré en théorie.

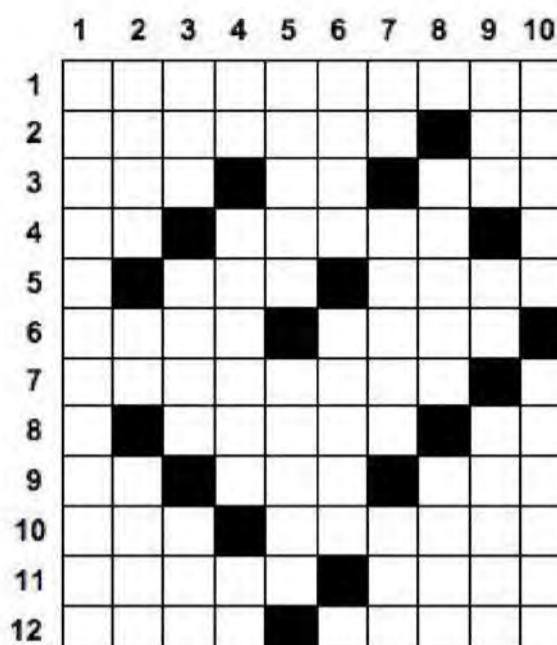
13. AIMANE DU PAON. Rien de probant à son actif.

DANS LE CREUX DE L'OREILLE MON PRONOSTIC

10. HOUBI D'HEM - 8. TAMAYOUZ. 6. ERGUEZ - 9. TADJ EL HADJLA - 7. ICHTIYEQ

LES CHANCES

5. CHAIAA - 2. HECTOR

Mots croisés**HORizontalement**

1 - Peine criminelle - 2 - Folle - Tantale - 3 - Rossignol - Fait la chaîne - Article - 4 - Cérum - Roche - 5 - Bouche à nourrir - Dévidoir - 6 - Table de presseoir - Cave - 7 - Personne chargée des soins esthétiques des mains - 8 - Calme - Pascal - 9 - Rouleur sur piste - En réserve - Arrivés en criant - 10 - Beau domaine - Envolées - 11 - Posé - Coule au Congo - 12 - Flottes - Blêmes.

Verticalement

1 - Ravaudage - 2 - Pronom - Fleuve français - Battit le pavé - 3 - Rebut - A donc été suivi - Grecque - 4 - Double voyelle - Agitation - De la voix - 5 - Nain - Rangée - 6 - Ouvert à la circulation - Pantoufles des papes - 7 - Outil de traçage - Crier sous les bois - 8 - Polie - Fête chrétienne - 9 - Fait sauter - En peine - Personne de grand mérite - 10 - Piège à poissons - Rompus.

Mots fléchés

Reste		Fait la chaîne		Envie de boxer		Arsenic		Cordage	
Ravaudages		Manques		Fin de participe		Lentilles		Écorce de chêne	
Article			Fleuve français		Auxiliaire	Tantale			
Sapa				Expérience Brillait sur le Nil		Appel de détresse			
Garde					Anonyme				arrivés en criant
Qui a été châtié			Toujours beaux		Glossine		Cheville		
Vieille planche			Pressés		Suit le docteur	Pronom			
Emportées						Combine			
Scandium	Strontium				Quartiers chauds				Armée d'antan
	Véhicule				Arsenic				
Bouches à nourrir		Roua de coups Signe musical						De biais	
Évaluer						Formulé			

Mots masqués

Cette grille masque tous les mots de la liste. Rayez ces mots dans tous les sens, de haut en bas, de bas en haut, de gauche à droite et de droite à gauche, horizontalement, verticalement ou diagonalement. Les lettres restantes vous donneront la solution qui correspond à la définition suivante :

Part apportée à une œuvre commune (10 lettres)

E	E	C	E	I	R	E	S	E	S
N	F	R	T	C	E	R	I	D	E
C	O	F	U	G	E	A	I	T	N
D	H	I	E	S	N	T	E	L	I
D	I	A	N	T	U	H	O	N	T
R	S	A	I	U	D	N	O	B	S
A	R	R	R	N	I	T	N	A	L
N	U	I	E	E	E	T	E	R	E
E	O	E	R	M	E	E	D	R	O
R	C	N	E	I	L	E	L	U	O
N	E	N	I	T	O	I	V	R	E
O	L	I	R	L	E	T	N	A	R
I	I	O	P	U	G	T	O	R	E
S	O	S	O	T	C	E	R	R	A
I	T	I	E	L	G	G	R	U	B
V	N	L	A	N	O	R	D	L	A
T	A	I	E	C	O	R	E	F	E
G	R	N	E	T	U	E	M	E	T

N.B. : une même lettre peut servir plusieurs fois

ALLANT - AMANT - AVANT - BARRE - BOND - BOURG - CHAINE - CLAIR - COURS - DAIS - DENSE - DIRECT - EFFET - EMEUTE - EVENT - FEROCE - FILET - FOULE - GALET - GEAI - GEOLE - HAIE - HONTE - HORDE - INTERET - ISSUE - IVRE - JARRE - JOVIAL - JUSTE - LAIDE - LEROT - LETAL - MEUTE - MOROSE - MOULE - NERVI - NORD - NORIA - OINT - ORANT - ORVET - PAIRE - PERTE - PRIERE - RAID - RENARD - RIEN - SERIE - SOIN - SORTIE - SOURD - TAILLE - TOILE - TOIT - TUILE - ULTIME - UNION - USURE - VALET - VISION - VITAL.

Solutions du précédent numéro**MOTS CROISÉS****HORizontalement**

- Amendement
- Vision
- Rua
- Usée
- Tisé
- Né
- Eure
- VI
- Asservir
- Ure
- Nérée
- Larve
- En
- Amères
- Tee
- le
- Isée
- LC
- Al
- Tuile
- Et
- Étale
- Éden
- Sûreté
- Est

VERTICALEMENT

- Avunculaires
- Mise
- Rame
- Tu
- Ese
- Aéré
- Aar
4. Niées
- Vrille
- Do
- Usnées
- Et
- Entrée
- Set
- Serré
- Eue
- Ère
- Vent
- Ide
- Nu
- Vie
- Elles
- Tarir
- Décent

MOTS FLÉCHÉS**HORizontalement**

- Voltigeurs
- Ri
- Net
- Us
- Obéré
- Anse
- Ésérine
- At
- Strié
- Ôtée
- Sua
- Arme
- N.S
- Aï
- Vissés
- Pistée
- Ici
- Deux
- Têts
- Geste
- Ânée

VERTICALEMENT

- Sorbet
- Raide
- Lie
- Omises
- Ut
- Reste
- Tut
- Inerte
- Vexe
- Age
- ire
- le
- Étant
- As
- Ta
- Nu
- Nées
- Sien
- Rus
- Eunecte
- Esses
- Assise

MOTS MASQUÉS DECONVENUE

Métaux précieux : le prix de l'or à 4,830 dollars l'once

Les prix de l'or ont légèrement reculé jeudi, les investisseurs privilégiant davantage les actifs risqués après l'abandon des menaces tarifaires américaines contre l'Europe et l'apaisement des tensions géopolitiques. A New York, l'once d'or perdait 0,2% à 4.830 dollars (vers 15h30). L'argent au comptant a légèrement progressé jeudi, gagnant 0,2% pour atteindre 93,47 dollars l'once. Ce mouvement intervient après un record récent à 95,87 dollars mardi, qui avait marqué un sommet historique. Plusieurs analystes estiment toutefois que le métal blanc est désormais suracheté, son prix a monté trop vite par rapport à la demande réelle. Ils anticipent une correction prochaine, une baisse naturelle des cours une fois que l'engouement des investisseurs se sera calmé.

Décès de 3 personnes d'une même famille asphyxiées au monoxyde de carbone à Constantine

Trois (3) personnes d'une même famille résidant à la cité Chaâbet Ressas, dans la commune de Constantine sont décédées, asphyxiées au monoxyde de carbone, a-t-on appris jeudi auprès de la direction de la Protection civile. L'accident s'est produit durant la nuit de mercredi à jeudi, suite à l'inhalation de monoxyde de carbone provenant d'un chauffe-bain, a indiqué la cellule d'information et de communication de la même direction, notant qu'il s'agit d'une mère (30 ans) et de ses enfants, âgés de 5 et de 2 ans et demi. Les corps sans vie des victimes ont été déposés par les éléments de la Protection civile à la morgue du centre hospitalo-universitaire (CHU) Benbadis, sis au chef-lieu de wilaya. Une enquête a été diligentée par les services concernés pour déterminer les causes de cet incident, a-t-on conclu.

EXPRESS- HISTORIQUE

C'est bien de rêver (12)

Saisi d'une brusque fureur, Djeha empoigna un bâton et l'abattit violemment sur la tête du serviteur.



À cet instant précis, il s'éveilla en sursaut : tout cela n'avait été qu'un songe !!



Oran : inauguration de l'École britannique internationale

L'École britannique internationale a été inaugurée, mercredi à Oran sous la supervision de l'ambassadeur du Royaume-Uni, de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord en Algérie, James Downer. L'école dispense un enseignement couvrant les différents cycles scolaires, conformément aux programmes des écoles Cambridge International. Située dans la commune de Bir El-Djir, cette école est la troisième du genre au niveau national. Elle propose un enseignement de qualité fondé sur les programmes Cambridge International, selon les responsables de l'établissement. Dans une déclaration à la presse, en marge de la cérémonie d'inauguration, l'ambassadeur britannique a réaffirmé l'engagement de son pays à soutenir



toutes les formes de coopération académique avec l'Algérie, estimant que l'ouverture de cette École constitue une composante importante de cette coopération. Il a précisé que cet établissement éducatif est

la première école britannique internationale à être ouverte en dehors d'Alger, qui abrite déjà deux écoles de ce type, dans le but de "répondre à la demande croissante en Algérie pour l'apprentissage de la

langue anglaise selon le programme britannique". L'ambassadeur a ajouté que le partenariat entre l'Algérie et le Royaume-Uni est "fort et solide" et connaît une "dynamique continue" dans plusieurs secteurs vitaux, tels que le commerce, l'énergie et la défense, et plus particulièrement dans les domaines de la formation et de l'apprentissage des langues, soulignant l'existence d'un important potentiel pour renforcer la coopération bilatérale. De son côté, le directeur de l'École, Demche Abdessamad, a indiqué que l'établissement a accueilli, au cours de l'année scolaire en cours, plus de 85 élèves, tandis que sa capacité d'accueil est de 300 élèves, en s'appuyant sur le programme Cambridge International.

Chutes de neige sur plusieurs wilayas samedi et dimanche

Des chutes de neige affecteront les reliefs dépassant les 1000/1100 mètres d'altitude dans plusieurs wilayas, samedi et dimanche, indique un bulletin météo spécial (BMS) émis, vendredi, par l'Office national de météorologie. Placé en vigilance "Orange", ce BMS concerne les wilayas de Tlemcen et Sidi Bel-Abbès à partir de samedi à 03h00 au dimanche 12h00, précise la même source soulignant que l'épaisseur de la neige est estimée entre 5 et 15 cm. Sont également concernées par les chutes de neige, les wilayas de Nâama, Tiaret, Tissemsilt, Saïda, Nord d'El Bayadh, Laghouat et Djelfa, du samedi 09h00 au dimanche à 12h00, avec une épaisseur estimée entre 05 et 10 cm. Pour les wilayas de Blida, Médéa, Bouira, Tizi-Ouzou et Béjaia, l'épaisseur de la neige, prévue du samedi à 18h00 au dimanche à 12h00, est estimée entre 05 et 10 cm.

Annaba : 5^e Foire algérienne de l'entrepreneuriat, de la formation et de l'économie numérique du 5 au 7 février

La ville d'Annaba accueillera du 5 au 7 février prochain la 5ème édition de la Foire algérienne de l'entrepreneuriat, de la formation et de l'économie numérique sous le slogan "le renouveau est l'adresse", a-t-on appris lundi auprès des organisateurs. Cet événement économique organisé par l'entreprise Galacti-com Annaba s'inscrit dans le cadre des efforts nationaux pour accélérer la transition numérique et consacrer l'économie de la connaissance en tant qu'alternative de



développement durable, a indiqué à l'APS le chargé de communication de la Foire, Taha Bensidhoum. Selon la même source, cette édition qui se tient à l'hôtel Sheraton-Annaba sous

l'égide des deux ministres de l'Économie, des Startup et des Micro-entreprises et de la Formation et de l'Enseignement professionnels ainsi que du Haut-commissariat à la numérisation et du wali d'Annaba, verra la participation de plus de 100 exposants représentant des startup, des entreprises économiques et des banques. La Foire se donne pour objectif de consacrer la vision des pouvoirs publics

Tizi-Ouzou : Larbaa n'Ath Irathen remporte le 1er prix du concours d'utilisation de Tamazight dans l'administration

La commune de Larbaa n'Ath Irathen (est de Tizi-Ouzou) a remporté, jeudi, le premier prix de la 4e édition du concours de la généralisation de l'utilisation de Tamazight dans l'administration et les espaces publics, organisé par l'Assemblée populaire de wilaya (APW). La cérémonie de remise des prix aux lauréats de cette compétition a eu lieu au niveau de l'hémicycle Rabah Aïssat de l'APW. Les deux autres lauréats du concours sont les communes de Tizi-Rached (deuxième prix) et Mizrana (troisième prix). La commune de Larbaa n'Ath Irathen a, ainsi, obtenu un prix de 2 millions de DA, celle de Tizi-Rached de 1,5 million de DA et celle de Mizrana de 1 million de DA.

Le président de l'APW de Tizi-Ouzou, Sidali Youcef, a rappelé, dans une allocution lors de cette cérémonie, que ce concours "constitue une étape significative dans le processus de promotion de Tamazight et de l'identité nationale dans toutes ses composantes". Pour sa part, le wali de Tizi-Ouzou, Aboubakr Esseddik Boucetta, a rappelé les efforts de l'Etat dans la promotion de Tamazight, à travers notamment la création du Haut Commissariat à l'Amazighité (HCA).

AUX POINGS

"L'Algérie attache une grande importance au renforcement de la justice constitutionnelle africaine, en tant que principale garantie de la suprématie de la Constitution, de l'indépendance des pouvoirs, de la protection des droits et des libertés, et de la consolidation de la stabilité et de la paix"

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune



ILS SIGNENT LA MISE EN SERVICE IMMINENTE DE LA LIGNE MINIÈRE OUEST

5 ministres à Tindouf

La cérémonie historique tant attendue à Béchar et à laquelle le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a fait référence il y a quelques semaines est sur le point d'être organisée.

Le train Béchar-Tindouf chargé de la toute première cargaison de minerai de fer en provenance de Gara Djebilet sifflera dans les tous prochains jours. Longue de 950 kilomètres, la ligne ferroviaire minière Ouest reliant Béchar à Gara Djebilet via Tindouf a vu l'achèvement de ses travaux vers la fin du mois de décembre 2025. Ce mégaprojet d'importance stratégique et économique, mais dont les retombées sont aussi d'ordre social, compte le plus grand pont ferroviaire d'Afrique avec une longueur de 4,1 km et 7 stations ferroviaires. Depuis le début de l'année 2026, les membres du Gouvernement, à leur tête Abdelkader Djellaoui, des Travaux publics et des Infrastructures de base, ont multiplié les visites sur le terrain pour s'enquérir de la réalisation des dernières retouches concernant la mise en service de cette ligne ferroviaire. Il était question, dans une étape préliminaire, de lancer les premiers essais techniques sur toute la ligne minière reliant Bechar, Tindouf et Gara Djebilet. Durant cette dernière semaine, la deuxième phase des essais a été achevée avec succès. À présent, cette ligne minière est prête pour être mise en service et inaugurée officiellement par les hautes autorités du pays. Aux dernières nouvelles, une délégation ministérielle bien étroffée s'est rendue à Tindouf pour s'enquérir des ultimes préparatifs sur cette ligne ferroviaire avant le jour « J » où il sera question d'organiser à Béchar une



Rh : DR
« grande fiesta » nationale. Chemin faisant, un communiqué du ministère de l'Intérieur a annoncé, hier, que dans le cadre des préparatifs en cours pour la mise en service de la ligne minière Ouest Béchar-Tindouf-Gara Djebilet, les ministres des Travaux publics et des Infrastructures de base, Abdelkader Djellaoui, de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, Saïd Sayoud, des Hydrocarbures et des Mines, Mohamed Arkab, du Tourisme et de l'Artisanat, Mme Houaria Meddahi, ainsi que la secrétaire d'État auprès du ministre des Hydrocarbures chargée des Mines, Mme Karima Bekir Tafer, ont effectué une visite de travail dans la wilaya de Tindouf et ce pour s'assurer de la préparation de ladite ligne ferroviaire. La même source a précisé que le directeur général de la Sûreté nationale et le directeur général de la Protection civile ont également fait partie de la délégation. Lors de cette visite, la délégation ministérielle s'est rendue à la gare ferroviaire de Tindouf et a procédé à l'inspection du site de chargement des premières

cargaisons de minerai de fer, ainsi que de la gare ferroviaire de Gara Djebilet. La délégation ministérielle s'est ensuite déplacée à bord du train pour un voyage expérimental sur la voie ferrée reliant les gares de Tindouf et Gara Djebilet, jusqu'à la station Gara Djebilet, où les membres du Gouvernement se sont enquise des installations et des services proposés dans cette gare.

Farid Guellil

VOLS DANS DES LIEUX PUBLICS

Un quinquagénaire placé en détention à Alger

Le tribunal d'El-Harrach a ordonné la détention provisoire d'un individu d'une cinquantaine d'années, à Bordj El -ifian, Alger, soupçonné de plusieurs vols dans des lieux publics. Cette opération intervient grâce à une vidéo de surveillance diffusée sur les réseaux sociaux. Les images le montrent dérobant un objet dans un restaurant et de l'argent à une autre personne. L'affaire, ainsi qu'une plainte antérieure pour un vol de 30 000 dinars, sera examinée lors d'un prochain procès prévu la semaine prochaine.

L. Zeggane

« LA VOIX DE HIND RAJAB » À LA FINALE DES OSCARS 2026 Un nouveau jalon historique pour le film palestinien

Le film palestinien "La Voix de Hind Rajab", réalisé par Kawthar Ben Hania, a été sélectionné pour la liste finale des Oscars de la 98^e édition dans la catégorie du meilleur film étranger, marquant un nouveau jalon pour le cinéma palestinien sur la scène internationale. Il s'agit du troisième film de la réalisatrice Ben Hania à atteindre la liste finale des Oscars, et du quatrième succès pour la société MAD Solutions, déjà reconnue pour ses films Omar (2013), Theeb (2014) et, dans la catégorie du meilleur court-métrage, Salam Alaik Ya Mariam (2015). Le film a également été nominé aux Golden Globes et aux BAFTA, et a récemment remporté deux prix au Festival du film de Carthage : celui de la meilleure actrice pour Saja Kilani et le Prix du Jury. "La Voix de Hind Rajab" a fait sa première mondiale au Festival international du film de Venise, où il a reçu une ovation remarquable et a remporté sept récompenses, dont le prestigieux Lion d'Argent du Grand Jury, en plus de plusieurs autres distinctions internationales. Depuis, le film a été présenté dans plus de 15 festivals internationaux, ouvrant le

Festival du film de Doha et clôturant le Festival international du film du Caire, et a remporté de nombreux prix, notamment des Prix du Public et le Grand Prix du meilleur film 2025 au Festival du film de Gand en Belgique. L'intrigue suit Hind Rajab, une fillette de six ans coincée dans un véhicule pris sous le feu des forces d'occupation dans la bande de Ghaza. Le film documente des moments humains poignants, dont un appel d'urgence reçu par des volontaires du Croissant-Rouge pour sauver la petite fille. Le casting réunit Saja Kilani, Moataz Melhiss, Clara Khoury et Amer Halhil. La direction de la photographie est assurée par Juan Sarmiento G., le montage par Qutaiba Barhamji, Maxim Matis et Kawthar Ben Hania, la musique par Amin Bouhafa et le design de production par Bassem Marzouk. Écrit et réalisé par Kawthar Ben Hania, le film est une coproduction tuniso-française. MAD Distribution en assure la distribution dans le monde arabe, en collaboration avec des sociétés internationales pour la distribution numérique et les ventes mondiales.

M. Seghilani

HORAIRES DES PRIÈRES

Samedi 5 chaâbane 1447

Dohr : 13h00

Assar : 15h45

Maghreb : 18h08

Îcha : 19h30

Dimanche 6 chaâbane 1447

Sobh : 06h26

Chourouk : 07h55

SKIKDA

5 personnes décédées par asphyxie au monoxyde de carbone

Cinq personnes sont mortes, hier, asphyxiées au monoxyde de carbone à l'intérieur du domicile familial dans la cité dite Mohamed Zibouche, relevant de la commune d'Aïn Bouziane dans la wilaya de Skikda. Selon un communiqué de la direction générale de la Protection civile, ses services concernés sont intervenus vers 10h30 du matin pour secourir 5 personnes intoxiquées par le monoxyde de carbone émanant d'un appareil de chauffage. L'incident a causé la mort des 5 personnes (2 hommes, 2 femmes et un enfant). Les corps des victimes ont été transportés au service de la morgue de l'hôpital local.

R. S.

CONSEIL DES MINISTRES ARABES DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ET DE L'INFORMATION Zerrouki prend part à la 29^e session

Le ministre de la Poste et des Télécommunications, Sid Ali Zerrouki, a pris part, au Caire, aux travaux de la 29^e session du Conseil des ministres arabes des télécommunications et de l'information, indique le ministère dans un communiqué. Dans son allocution prononcée à cette occasion, M. Zerrouki a présenté "l'expérience algérienne en matière de transformation technologique", soulignant "les efforts consentis, sous la direction du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, pour bâtir une infrastructure numérique solide, englobant l'interconnexion au réseau international des télécommunications, l'extension du raccordement à l'internet fixe très haut débit, et l'accélération de la généralisation de la fibre optique". Le ministre a rappelé, dans ce sens, le lancement par l'Algérie du "réseau de la 5G, conforme aux standards internationaux les plus exigeants, la réalisation de projets de centres de données (data centers) et centres dédiés à l'Intelligence artificielle (IA), ainsi que des centres de développement des compétences au profit des jeunes".

APS

SOUS-RIRE

Attention à l'enlèvement de serviettes !



Be kačun